

LES CAHIERS
de la Fondation Trudeau

VOLUME IV, 2 • 2012

FONDATION
TRUDEAU
FOUNDATION



LES CAHIERS

de la Fondation Trudeau

VOLUME IV, NUMÉRO 2 • 2012

FONDATION
TRUDEAU
FOUNDATION



La Fondation Pierre Elliott Trudeau est un organisme de bienfaisance canadien d'envergure nationale, indépendant et sans affiliation politique créé en 2001 par la famille, les amis et les collègues de l'ancien premier ministre pour lui rendre hommage. Avec l'appui unanime de la Chambre des communes, le gouvernement du Canada lui a accordé en 2002 un fonds de dotation de 125 millions de dollars. Par ailleurs, certains projets de la Fondation profitent du soutien financier de donateurs privés. Grâce à ses programmes de bourses d'études doctorales, de prix de recherche, de mentorat et d'interaction publique, la Fondation soutient des esprits libres qui se distinguent en s'intéressant aux questions essentielles de notre société.

Droits de la personne et dignité | Citoyenneté responsable
Le Canada dans le monde | Populations et environnement

PRÉSIDENT

Pierre-Gerlier Forest

ADMINISTRATEURS

Michel Bastarache, Ottawa, Ontario

William G. Davis, Toronto, Ontario

Roy L. Heenan, Montréal, Québec

Alexander Himelfarb, Ottawa, Ontario

Chaviva Hošek, Toronto, Ontario

Edward Johnson, Montréal, Québec

Marc Lalonde, Montréal, Québec

Paule Leduc, Montréal, Québec

John H. McCall MacBain, Genève, Suisse

L. Jacques Ménard, Montréal, Québec

Heather Munroe-Blum, Montréal, Québec

Patrick Pichette, Mountain View, California

Marc Renaud, Montréal, Québec

Sean E. Riley, Antigonish, Nouvelle-Écosse

Emőke J. E. Szathmáry, Winnipeg, Manitoba

Alexandre Trudeau, Montréal, Québec

LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

1514, avenue Docteur-Penfield

Montréal QC Canada H3G 1B9

fondationtrudeau.ca

Les Cahiers de la Fondation Trudeau, volume 4, n° 2 • 2012

ISBN 978-2-9812034-9-6 (version imprimé)

ISBN 978-2-924202-00-5 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Table des matières

Préface

JOHN H. MCCALL MACBAIN

Président du Conseil d'administration

La Fondation Pierre Elliott Trudeau

5

Ouvrir une porte

PIERRE-GERLIER FOREST

Président

La Fondation Pierre Elliott Trudeau

9

Conférences Trudeau

WILLIAM REES

Lauréat Trudeau 2007, Université de la Colombie-Britannique

« Les humains et l'environnement »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / DOCUMENT DE DISCUSSION

14

WILL KYMLICKA

Lauréat Trudeau 2005, Université Queen's

« La citoyenneté responsable »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / DOCUMENT DE DISCUSSION

66

TAYLOR OWEN

Boursier Trudeau 2008, École de journalisme Columbia

« Rupture : La politique étrangère
dans un monde en réseau »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / DOCUMENT DE DISCUSSION

106

MAY CHAZAN

Boursière Trudeau 2006, Université de Toronto

En collaboration avec

Laura Madokoro, *boursière Trudeau 2009,*

Université Columbia

« Justice sociale, droits et dignité :
Plaidoyer en faveur d'un cadre féministe critique »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / DOCUMENT DE DISCUSSION

138

Préface

Ce que Pierre Elliott Trudeau nous a laissé en héritage n'appartient pas au Canada, mais au monde entier. Avec ses programmes de bourses et ses prix, la Fondation Trudeau cherche à favoriser la recherche de pointe dans quatre domaines distincts en espérant qu'un jour les boursiers et les lauréats, parmi les meilleurs de leurs champs respectifs puissent mettre tout leur art à faire évoluer le Canada et de ce fait l'ensemble de la communauté humaine. Les programmes de mentorat de la Fondation permettent aux intéressés d'entrer en contact avec le monde des politiques publiques en dehors des universités. Les événements du programme d'interaction publique servent de lien et de lieu de rencontre entre la communauté de la Fondation et le grand public. Quant aux thèmes qui structurent et inspirent l'ensemble de notre travail, ce sont les suivants : droits de la personne et dignité humaine; citoyenneté responsable; le Canada dans le monde; les populations et leur environnement naturel.

En réfléchissant sur le premier de ces thèmes, droits de la personne et dignité humaine, j'ai le sentiment plutôt rassurant que la société occidentale a beaucoup progressé. La lecture récente de deux livres sur deux figures importantes des droits de la personne aux États-Unis, Abraham Lincoln et Lyndon Johnson, m'a permis de

constater que l'attitude de la société envers les problèmes raciaux ne change guère au cours des cent ans qui séparent les deux présidents, et cela malgré les changements de politiques. Par contre, il est rassurant de constater que les attitudes sociales ont bel et bien changé sur ce plan au cours de la cinquantaine d'année qui nous séparent de l'arrivée au pouvoir de Johnson.

Pour ce qui est de notre deuxième thème, la citoyenneté responsable, il suffit de considérer le Printemps arabe pour trouver un exemple frappant de ce que peuvent accomplir des citoyens qui réclament un gouvernement responsable alors que leur pays connaît des inégalités considérables. Le défi est de développer des systèmes de gouvernement qui entretiennent et qui soutiennent la fougue et le courage de ces citoyens.

Notre troisième thème, le Canada dans le monde, est aussi important aujourd'hui qu'il ne l'était jadis, quand Pierre Trudeau était au pouvoir. De nombreux Canadiens occupent des postes importants dans le domaine du commerce mondial, de l'éducation ou dans différentes institutions internationales. Ce sont là des signes positifs. Il nous faut cependant comprendre et évaluer dans quelle mesure les politiques du Canada vont dans le sens d'un bien-être à long terme de la planète elle-même.

Le dernier thème de la Fondation, les populations et leur environnement naturel est peut-être le plus important de tous. Il s'agit cependant d'un domaine où le Canada semble se situer en dehors du consensus mondial, en particulier dans les conférences sur les changements climatiques. Bien que les émissions de dioxyde de carbone et leurs effets négatifs sur le réchauffement de la planète soient moins visibles pour le grand public que les révoltes du Printemps arabe, il ne faut en aucun cas en sous-estimer l'importance. Le travail des boursiers, des lauréats et des mentors de la Fondation, on peut l'espérer, redonnera au Canada dans les années à venir, un rôle de premier plan.

Cette année, la première pour moi en tant que président du Conseil d'administration de la Fondation, je m'engage à veiller à ce que notre travail corresponde aux besoins des dirigeants canadiens de demain.

JOHN H. MCCALL MACBAIN

Genève, Suisse

Président du Conseil d'administration

La Fondation Pierre Elliott Trudeau

Janvier 2013

Ouvrir une porte

Aah! C'est si facile à dire, mais c'est autre chose d'ouvrir une porte, de mettre le pied dehors, puis de la refermer derrière moi. D'abandonner ce que je connais pour explorer ce que j'ignore. Pour cela, il faut bien plus qu'un simple désir, qu'une pensée fugitive.

(Hiromi Goto, *Chorus of Mushrooms*, 1994)

Nombreux sont ceux qui croient que l'innovation n'existe pas dans les sciences de l'homme ou de la société. Les questions seraient toujours les mêmes, les réponses ne changeraient guère, les vérités seraient éternelles. Dans les arts d'interprétation ou les arts plastiques, on admet habituellement l'existence d'un certain progrès de nature technique et l'émergence périodique de perspectives nouvelles. Mais les nouvelles méthodes de recherche en sciences humaines ou sociales sont souvent accueillies avec mépris et maints résultats sont ignorés s'ils s'éloignent du canon fixé par les grands auteurs de la tradition. Comme l'avait souligné Lord Bryce dans un texte fondateur de la science politique moderne, nous choisissons même de fermer les yeux sur des erreurs manifestes (celles de Tocqueville par exemple), parce que de prétendues intuitions confortent nos idées sur la démocratie. Il ne faut pas y voir le simple triomphe de l'idéologie, puisque le discours des sciences humaines

ou des sciences sociales demeure habituellement soumis aux exigences de la conversation savante, avec ses présupposés de cohérence, de raison, d'expérience. Mais il est difficile d'y voir un mouvement, une avancée de l'esprit.

Une fondation comme la nôtre ne peut pas ignorer ce problème. Existons-nous seulement pour disséminer les idées éprouvées, les solutions connues, les recettes, les certitudes? Même dans les sciences humaines «appliquées», il se trouve bien des gens pour croire que toutes les solutions sont déjà connues et qu'il suffirait de vaincre quelques résistances pour venir à bout des pires calamités, pour résoudre les problèmes les plus complexes et les plus difficiles. Au lieu d'être centrés sur la recherche, sur la difficile formulation de connaissances nouvelles, nous devrions en somme nous consacrer à la communication, voire à l'action sociale et politique.

Il y a aussi tous ceux qui pensent que le savoir nouveau, quand il émerge au milieu du bruit et de la répétition propre à ce que Thomas Kuhn avait fameusement appelé la science «normale», ne trouve pas son origine dans l'échange intellectuel. Il y a peu d'exemples concrets à l'appui de cette hypothèse — les grandes révolutions scientifiques ont été le fait de femmes et d'hommes qui possédaient parfaitement toute la science de leur époque. Mais il est vrai qu'un certain bouillonnement culturel ne nuit pas au changement des perspectives : l'histoire de disciplines comme la physique ou la biologie sont remplies de ces coïncidences.

Bien entendu, il est beaucoup trop tôt pour dire que les quatre textes qui figurent dans cette livraison des *Cahiers de la Fondation Trudeau* participent ou non à un authentique bouleversement de nos façons de voir le monde. Leurs auteurs ont tous été invités à ouvrir des portes et à prendre des risques. Un jour peut-être on se dira que l'aventure en valait la peine et que notre monde a gagné en intelligibilité. On se dira peut-être aussi que certaines des idées exprimées ici, en dépit de leur tour apparemment un peu abstrait ou un peu excessif, ont finalement contribué à faire bouger les

choses en direction de la justice sociale, de la paix ou du respect de l'environnement.

Le texte de William Rees avec lequel s'ouvre ce recueil est un bon exemple de ce qui précède. L'auteur n'hésite pas à s'avancer sur le terrain d'une des disciplines les mieux établies des sciences sociales et à y planter courageusement de nouveaux repères. Et si l'économie, semble-t-il nous dire, n'était qu'un voile tendu pour masquer la destruction brutale et systématique de l'écosphère? Et si notre fascination quelque peu morbide pour les procédures qui permettent d'agir sur le monde social et (surtout) physique nous avait fait oublier le coût réel de nos manipulations : la destruction, le gaspillage, l'exclusion ?

Pour être juste, il faudrait ajouter que le professeur Rees, lauréat Trudeau 2007, n'a pas attendu notre invitation pour tenter cette avancée. Comme dans le cas de Will Kymlicka, lauréat Trudeau 2005, le travail présenté ici est une pierre blanche sur un chemin tracé depuis plusieurs années. D'ailleurs, personne ne sera surpris que le grand philosophe politique de l'Université Queen's ait choisi de poursuivre une réflexion commencée il y a des années et dont l'ambitieuse visée est rien moins que la redéfinition de l'identité civique dans la démocratie. La porte a donc été franchie il y a longtemps, mais on trouvera ici les éléments d'un programme de recherche original, destiné à étayer une généreuse conception de la vie en société.

La réflexion de Taylor Owen, boursier Trudeau 2008, va certainement marquer les esprits. Elle fait apparaître des réalités dont nous ne savons pas grand-chose encore : des ombres, des reflets, des possibilités. L'approche est d'autant plus audacieuse qu'elle s'applique à une réalité qui se targue toujours d'être la plus tangible de toutes : celle des relations entre les États, celle de la guerre et de la paix. Comme le montre bien l'auteur dans sa conclusion, nous ne savons pas encore très bien comment il faut penser un univers de réseaux et comment le pouvoir s'y concentre ou s'y distribue.

May Chazan, boursière 2006, et Laura Madokoro, boursière 2009, ont choisi de faire entrer le désordre et l'oppression, l'injustice et la violence, la discrimination dans les catégories établies de la théorie sociale, auxquelles elles reprochent d'être désincarnées, inopérantes. C'est un texte militant, engagé, critique. C'est aussi un texte qui invite à l'action, au-delà de l'indignation ou de la protestation. Il reflète une volonté bien assumée de voir la pensée servir à quelque chose, du côté de la justice, des droits et de la dignité humaine.

On sait peut-être que le plus court chapitre de *l'Esprit des lois* ne compte que ces quelques mots, par lesquels Montesquieu exhorte ses lecteurs à poursuivre leur lecture : « Je ne pourrai me faire entendre que lorsqu'on aura lu les quatre chapitres suivants. » Je souscris sans réserve à cette invitation.

PIERRE-GERLIER FOREST

Président

La Fondation Pierre Elliott Trudeau

Janvier 2013

WILLIAM E. REES

Lauréat Trudeau 2007,

Université de de la Colombie-Britannique

BIOGRAPHIE

William Rees détient un doctorat en écologie humaine de l'Université de Toronto et il a enseigné à l'École de planification communautaire et régionale (SCARP) de l'Université de la Colombie-Britannique de 1969 à 2011. Il a créé dans cette école, qu'il dirigeait de 1994 à 1999, un champ d'études en environnement et planification des ressources. Le travail de M. Rees porte essentiellement sur les conditions socioéconomiques et écologiques nécessaires à la durabilité des sociétés dans le contexte actuel de l'accélération des changements écologiques sur la planète. Ce spécialiste de l'écologie humaine et de l'économie écologique est à l'origine du concept appelé « empreinte écologique », un outil d'analyse de la durabilité largement employé et qui a contribué à reprendre le débat sur la capacité limite de l'humanité. Son livre, *Notre empreinte écologique* (1996), co-écrit avec Mathis Wackernagel, alors étudiant au doctorat, a été traduit en neuf langues. M. Rees a rédigé plusieurs chapitres de livres et plus de 125 articles parus dans des revues évaluées par les pairs. Il est auteur de nombreux articles de vulgarisation traitant du problème de la durabilité pour l'humanité. Son projet d'écriture actuel emprunte des éléments de réponse à diverses disciplines pour aborder la question suivante : « l'humanité est-elle *par nature* non durable? » M. Rees est membre fondateur et ancien président de la Société canadienne d'économie écologique. Il est cofondateur de l'initiative One-Earth. Il est également chercheur pour le projet Global Integrity, qui vise à définir les conditions écologiques et politiques nécessaires à la protection de la biodiversité et au maintien de la santé humaine. Le travail de M. Rees est reconnu dans le monde entier. Il a été invité à

présenter ses travaux de recherche dans plus de 25 pays; en 2012, il a reçu le prix Boulding Memorial en économie de l'environnement et le prix *Blue Planet* avec son ancien étudiant, Mathis Wackernagel. En 2006, William Rees était élu membre de la Société royale du Canada; en 2007, il a reçu le prix Trudeau.

RÉSUMÉ

Il est peu vraisemblable que la société civile s'organise d'elle-même pour imposer une éco-révolution. Mais, si un dirigeant politique ou un acteur économique important reconnaissait officiellement et publiquement que le monde se trouve sur une mauvaise voie et proposait une stratégie pour inverser le cours des choses, il est clair que cela pourrait avoir un effet mobilisateur. La société mondiale est peut-être à la veille d'atteindre un moment clef sur le plan psychologique, un moment où un appel dramatique de ce genre pourrait tout déchaîner, frapper l'imagination de la communauté internationale. Le Canada n'a rien à perdre et un avenir à gagner en sortant du lot pour répondre au danger clair qui menace aujourd'hui. Au minimum, agir pour permettre la négociation d'un nouveau traité mondial sur la durabilité servirait à redorer la réputation ternie de notre pays en tant que puissance importante œuvrant pour la stabilité économique, l'intégrité écologique et la justice sociale.

Les humains et l'environnement

Introduction et intention

Les amoureux de la nature, les poètes et autres romantiques mettent toute leur passion à s'inquiéter pour le monde naturel; les êtres humains et l'«environnement» est un sujet qui intéresse jusqu'à l'obsession les partisans de l'«écologie profonde» et les environnementalistes. Mais ces derniers auront beau grimacer, il faut bien admettre que, dans les sociétés techno-industrielles capitalistes, ce qui détermine le rapport concret des humains à «l'environnement» est d'ordre économique.

Même si les choses s'arrêtaient là, d'ailleurs, cela poserait déjà quelques problèmes. Les modèles économiques supposent souvent que les êtres humains sont des utilitaristes égoïstes, avec des priorités arrêtées et des revendications matérielles insatiables — certainement pas des romantiques, pas même le genre d'individus qu'on aimerait inviter à sa table ! *L'homo economicus* tel que décrit serait capable de causer des ravages dans tout type d'environnement, quel qu'en soit l'échelle, qu'il se limite à une table de salle à manger ou s'étende à la terre entière. Pour les économistes, cependant, comprendre comment satisfaire le plus efficacement possible cette insatiable revendication représente l'objectif principal de leur discipline.

Les critiques, on ne s'en surprendra pas, trouvent cette description de l'*homo economicus* superficielle, simpliste, caricaturale par rapport au commun des mortels (c'est-à-dire vos amis ou les miens). Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute que les revendications matérielles des humains, insatiables ou non, dégradent sérieusement l'ensemble des écosystèmes et mettent en péril les fonctions vitales dont nous dépendons tous. Personne n'a mieux saisi la teneur actuelle du rapport humains-environnement qu'Andrew Nikiforuk, auteur et journaliste canadien spécialiste de l'environnement et primé pour son travail en ce domaine :

Regardons les choses en face : *homo economicus* est un sacré bourreau de travail. Il a envahi pratiquement les trois-quarts de la surface du globe et s'est emparé de presque la moitié du règne végétal pour ses repas de famille. Il a pris dans ses filets l'essentiel des poissons des océans et engloutira sous peu jusqu'aux derniers grands singes de la terre. Pour faire bonne mesure, il a pollué presque toutes les rivières de la planète. Et sa gloutonnerie a provoqué une vague d'extinction qui pourrait entraîner la disparition de 25 % des créatures de notre monde d'ici cinquante ans. Plus l'*homo economicus* s'apparente à un dieu et moins il se comporte comme tel (Nikiforuk 2006).

Dans cette perspective, l'objectif premier de ce texte est de souligner la nécessité de revoir sérieusement les fondements conceptuels, scientifiques et culturels du rapport entre la société moderne et son environnement (mais existe-t-il vraiment, ce rapport?). Pour les gens sensés, le torrent quotidien de mauvaises nouvelles — records de températures, inondations et sécheresses sans précédent, acidification des océans et élévation du niveau de la mer, pic pétrolier et perte croissante de biodiversité, etc. — suffit à prouver que le rapport actuel de l'humanité avec la nature est dangereusement inadéquat. La santé écologique et la durabilité à long terme exigent que nous encourageons une *reconstruction* profondément collective des rapports entre les humains et le reste de la nature, afin qu'ils reflètent mieux la réalité écologique qui s'annonce, tant sur le plan national que sur le plan mondial.

L'« environnement » en tant que construction sociale

*Un objet que l'on voit détaché du Tout
n'a rien à voir avec la réalité de cet objet.*

(Fukuoka, *La Révolution d'un seul brin de paille*, 1978)

Tous les rapports des Canadiens avec la nature ne sont pas véritablement concrets mais, même au niveau psychologique, nous avons pour la plupart une relation de plus en plus ambiguë et lointaine avec notre environnement naturel. Il est vrai que la nature — souvent la nature sauvage — fait partie de la représentation culturelle que nous avons de nous-mêmes, dans tous les domaines, de la musique folklorique aux beaux-arts. L'évocation par le Groupe des Sept de l'Arctique et des forêts du Nord est une icône, elle est gravée dans la mentalité de notre pays et sonne vraie aux oreilles de Canadiens plus audacieux un peu partout. Des écrivains aussi différents que Pierre Burton, Mordecai Richler, Farley Mowat et Margaret Atwood ont campé leurs récits et leurs fictions dans un décor naturel que l'on pourrait qualifier sur un registre allant du romantisme virginal à la dystopie fatale. La vie rurale du Québec décrite de façon touchante par Roch Carrier fait sombrer dans la nostalgie dans les deux langues officielles. Mais démentir le mythe des Canadiens peuple amoureux de la nature et du grand air, relève d'une réalité autre : le Canada est l'un des pays les plus lourdement urbanisés du monde et si jamais nous allons dans la nature sauvage, ou même dans des régions rurales, il y a de fortes chances que ce soit à bord d'un confortable véhicule utilitaire sport. Pour la majorité de nos concitoyens, la plupart du temps, l'environnement est désormais lointain, froid et, en gros, ne présage rien de bon. (Autrement, comment pourrions-nous tolérer la destruction écologique massive liée à certaines activités économiques comme l'exploitation forestière par les coupes à blanc, le chalutage du fond des océans et l'exploitation des sables bitumineux?) Et il semble que la tendance à avoir un rapport étroit avec la nature aille en diminuant avec le passage des générations. Même le nombre de visiteurs

des havres relativement sûrs que représentent nos parcs et réserves nationaux est à la baisse, de plus en plus.

Ces faits et ces tendances s'expliquent en partie par un processus cognitif important mais essentiellement subconscient chez les humains. Ces derniers acquièrent leurs perceptions et leur compréhension du monde à la fois de la société et de l'« environnement » (de tout, en fait) simplement en grandissant dans un milieu culturel donné. En étant immergés dans ce milieu et exposés de façon répétée aux croyances actuelles, aux valeurs, aux hypothèses et aux normes de comportement, la plupart des individus assimilent les mythes passés et les discours présents (comprenez les « visions du monde », les « paradigmes » et les « idéologies ») propres à la « tribu » qui les a vus naître. En fait, les spécialistes des neuro-sciences cognitives nous disent que les expériences, les enseignements et les schémas de pensée souvent réitérés contribuent au développement du cerveau — ils finissent littéralement par avoir une présence physique dans nos circuits synaptiques (Wexler 2006). Tout membre d'une culture quelconque acquiert donc un modèle cognitif « socialement construit » de ce que représente un rapport normal entre l'espèce humaine et la nature et c'est cette construction qui détermine comment individus et société agissent dans le monde réel (voir Berger et Luckmann 1966).

Comme on l'a remarqué d'entrée de jeu, l'attitude de la société contemporaine par rapport à la nature pose de plus en plus de problèmes. La communauté internationale est confrontée à une crise écologique généralisée et sans précédent. Les gaz à effets de serre dus à l'activité humaine qui s'accumulent dans l'atmosphère provoquant des changements de climat relèvent des faits ; la glace flottante de l'Arctique disparaît ; 75 % des réserves de poissons sont surexploités ; les zones mortes (anoxiques) des océans s'étendent et les mers sont en train de s'acidifier ; les déserts gagnent du terrain ; la déforestation tropicale fait des ravages dans la biodiversité ; les humains se sont approprié la moitié de la surface des continents de la planète

à leurs fins; la dégradation des sols et l'augmentation du prix de l'énergie menacent l'avenir de la production de nourriture; la rareté de l'eau est un problème urgent et grandissant pour des millions de personnes, en particulier dans les pays pauvres à forte densité de population — et ainsi de suite. Bien que tous ces problèmes soient sérieux en eux-mêmes, ce ne sont que les symptômes d'un malaise systémique plus vaste — un dysfonctionnement écologique grave de l'humanité. On ne pourra en régler aucun sans s'attaquer au syndrome plus général qui les crée tous. En fait, l'*homo sapiens* est devenu une espèce incontrôlable qui ne semble pas en mesure de reconnaître qu'il dépend de la nature et dont le mode de vie de plus en plus orienté vers la consommation mondiale est en train de détruire l'intégrité fonctionnelle de ce monde naturel (qui est vraisemblablement le seul habitat qu'il connaîtra jamais).

Une des origines de ce caractère incontrôlable des êtres humains se trouve dans la « construction sociale » de l'homme-dans-la-nature élaborée dans la société industrielle capitaliste — le modèle actuel donne une représentation déformée de la réalité biophysique. D'abord, les citoyens de la plupart des pays modernes, dont le Canada, apprennent à voir l'environnement comme distinct de l'activité humaine, comme un « ailleurs » lointain qui fait office d'abord et avant tout de mine de ressources et de toile de fond à la vie humaine. Cette aliénation cognitive des humains par rapport à la nature possède des racines culturelles profondes qui datent au moins de la Grèce ancienne; sa version moderne est apparue à l'époque des Lumières, avec l'expression de ce que l'on connaît sous le nom de « dualisme cartésien », et elle n'a connu que depuis peu sa formulation la plus excessive (et la plus violente sur le plan environnemental) avec la révolution industrialo-scientifique actuelle. Résultat? Quand un habitant type du monde moderne devient citoyen actif, il ou elle a été préprogrammé(e) avec une barrière psychologique socialement construite et pratiquement infranchissable qui le ou la sépare du monde de la nature.

À son niveau le plus élémentaire, cette barrière cognitive favorise une illusion des plus dangereuses. Si l'humanité se trouve bien à l'abri « ici » et que l'environnement se situe « ailleurs », à une certaine distance, ce que l'on appelle les problèmes environnementaux ne sont peut-être pas si graves — ce qu'il advient à cet « ailleurs » ne viendra pas forcément nous atteindre quand nous aurons le dos tourné. Dans la logique de cette perception, dans les sociétés industrielles, le fondement éthique du rapport des humains avec l'environnement est *utilitariste*, *anthropocentrique* et *instrumentaliste*. Il est utilitariste en ceci que les autres espèces ne comptent qu'en fonction de la valeur que les humains leur accordent ; il est anthropocentrique au sens où ce sont les humains qui déterminent la valeur de chacune ; et il est instrumentaliste parce que tout dans la nature est considéré comme une mine de ressource qui est strictement destinée à satisfaire les besoins des humains (Randall 1988). Il n'est pas question que, dans cet « ailleurs » lointain, quoi que ce soit puisse limiter les ambitions humaines, y compris la croissance sans fin.

Ce qui n'arrange pas les choses, c'est que l'urbanisation et la technique ne font qu'entretenir l'illusion. Bien des individus raffinés et urbains envoûtés par les derniers gadgets électroniques et vivant entourés de béton considèrent la ville en réseau (avec ou sans fil) comme leur habitat naturel et il s'agit bel et bien d'un habitat situé à des années lumières des « régions sauvages », dans l'espace comme dans la psychologie. Cette aliénation est si totale que malgré le torrent de mauvaises nouvelles écologiques dont les humains sont responsables, la plupart des gens aujourd'hui ne se perçoivent pas comme des agents écologiques. En fait, il semble que nous soyons quelque peu gênés par certaines données de base de notre propre biologie — nous admettons éventuellement que l'*homo sapiens* est un animal, mais, dans la mentalité collective moderne, les êtres humains non seulement se différencient de toutes les autres espèces, mais ils sont nettement supérieurs. Bien des gens s'offusquent encore

de cette donnée de l'évolution voulant que les êtres humains et les autres grands singes descendent d'un ancêtre commun.

*L'exceptionnalisme humain :
bien en vie et tout à fait à l'aise dans le XXI^e siècle*

L'identité canadienne est empreinte de ce type d'exceptionnalisme ainsi que d'une forme d'anthropocentrisme ordinaire. Prenons le rapport de 1985 de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé *Crimes contre l'environnement*. La Commission prétend que l'on devrait réformer le code criminel pour interdire les actes qui « compromettent sérieusement des valeurs et des droits sociaux fondamentaux, ceux d'un environnement sûr ou le droit à un degré raisonnable de qualité de l'environnement ». En même temps, le rapport de 1985 insiste sur le fait « que la portée des infractions contre l'environnement du Code criminel ne devait pas s'étendre à la défense de l'environnement en soi, en dehors des valeurs de l'humanité et de ses intérêts ». Les membres de la Commission restèrent donc liés au cadre humaniste existant du Code criminel qui, bien qu'il défende les personnes et la propriété, « n'interdit pas explicitement les délits contre l'environnement naturel lui-même » (CRDC 1985).

En réponse à ce rapport, Stan Rowe, un des partisans canadiens de l'« écologie profonde » va droit au but et regrette que les conclusions de la Commission reflètent l'anthropocentrisme bien établi de la société et qu'elles perdent donc ainsi l'occasion d'enclencher une réforme en profondeur. D'après Rowe, *Crimes contre l'environnement* considère « celui-ci exactement dans le sens qu'évoque son étymologie : comme le contexte, le cadre de quelque chose de plus important — à savoir les êtres humains ». Comme à son habitude, Rowe remarque que dans l'esprit de la population (et donc pour la Commission elle-même) « l'environnement est périphérique ». Le terme même est péjoratif puisqu'il se place humblement en dehors de l'objet d'intérêt qui se trouve au centre (Rowe 1989). (Rowe va jusqu'à se poser des questions sur l'utilité même du concept d'« environnement ».)

L'économie virtuelle

La plupart de nos disciplines universitaires officielles reflètent elles aussi le fossé cognitif entre les êtres humains et la nature. Cela est vrai aussi pour l'écologie et l'économie, les deux domaines du savoir dont on s'attendrait qu'ils aient le plus à offrir pour résoudre la crise de la durabilité qui se développe actuellement. Historiquement, les écologistes universitaires ont surtout étudié écosystèmes et espèces non humaines et ignoré *homo sapiens*, tandis que les économistes se sont concentrés exclusivement sur les revendications matérielles de ce dernier, soit en ignorant complètement l'environnement, soit en considérant simplement tout dommage collatéral créé par l'activité économique comme de malencontreux « effets externes » (externalités). Résultat ? Aucune des deux disciplines ne peut prétendre avoir une prise solide sur l'ensemble ; ni l'une ni l'autre ne part d'une « vision pré-analytique » de l'entreprise humaine en tant que composante intégrée, indissociable de l'écosphère.

Ce défaut de perception n'a rien de banal. L'écosphère est dans une situation extrêmement périlleuse, mais c'est l'économie qui reste la priorité et le contexte de l'essentiel des projets politiques de tous les gouvernements du monde. Les économistes sont donc les premiers à être consultés par les décideurs (sans parler des médias) sur la plupart des questions concernant le bien-être national, ce qui comprend les menaces pour l'écologie au niveau local ou mondial.

Encore une fois, le problème systémique est le suivant : c'est l'économie officielle qui formule le paradigme culturel dominant. Cette discipline est profondément utilitariste, anthropocentrique et fidèle à la dualité cartésienne, son modèle considère l'entreprise humaine comme si elle était suspendue dans l'espace, à distance de l'« environnement ». Le point de départ classique de l'analyse économique néolibérale est le flux circulaire de la valeur d'échange que l'on décrit généralement dans les textes classiques « comme un mouvement pendulaire entre production et consommation dans un circuit complètement fermé » (Georgescu-Roegen 1971). La valeur

que représentent les biens et services circule des entreprises vers les ménages en échange des dépenses de ces derniers (produit national). Une valeur supposée égale, représentée par les facteurs de la production (travail, connaissances, capital financier) revient des ménages vers les entreprises en échange de salaires, d'indemnités, de dividendes, etc., (le revenu national). Certains économistes universitaires ont comparé cette économie réduite à un mouvement perpétuel créant « un circuit de production qui s'autoalimente et se renouvelle lui-même » (Heilbroner et Thurow 1981). En fait, le modèle du circuit économique ne fait aucune référence à l'énergie et aux ressources nécessaires pour produire des marchandises et engendrer le flux de revenus que ce modèle représente effectivement. Par conséquent, dans l'esprit des économistes « [...] le circuit économique est un système isolé et qui se renouvelle lui-même, sans entrées ni sorties, sans possibilité de contact avec quoi que ce soit en dehors de lui-même » (Daly 1991). Comme l'économiste écologiste Herman Daly l'affirme en termes très clairs, considérer le processus économique comme un circuit sans tenir compte du débit unidirectionnel d'énergie et de matière, c'est comme si on étudiait la physiologie à partir du système circulatoire sans s'occuper de l'appareil digestif. Ou si on demandait à des étudiants en ingénierie de comprendre comment « une voiture peut continuer d'avancer en étant alimentée par son gaz d'échappement » ou à des étudiants en biologie d'accepter qu'« un organisme puisse métaboliser ses propres excréations » (Daly 1991).

L'apparition de problèmes écologiques importants dans les années 1960 a obligé les économistes à adapter leur pensée et au moins à reconnaître qu'il existe quelque chose en dehors de l'économie. La figure 1 illustre la conception encore dominante aujourd'hui du rapport entre économie et environnement du point de vue de l'économie *environnementale* classique. Il faut noter qu'il y existe encore deux systèmes séparés. Et si l'économie encourage l'« ailleurs » environnemental pour obtenir des ressources, il ne s'agit pas d'un rapport fondamental — les économistes prétendent généralement que, grâce

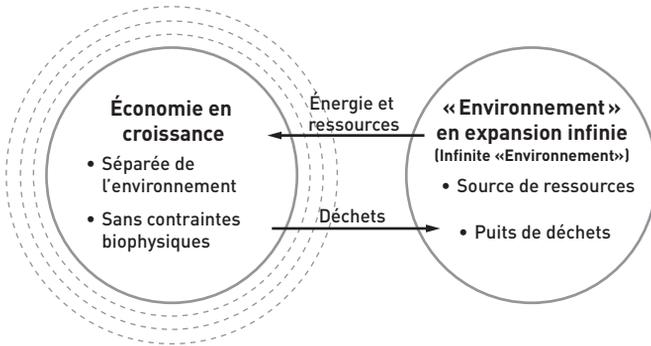


Figure 1. L'économie néolibérale fondée sur la croissance considère l'économie comme un système séparé, ouvert, croissant, presque indépendant, sans lien important avec un « environnement inerte ».

aux encouragements du libre marché, l'ingéniosité humaine finira, grâce à la technique, par trouver des substituts à tous les produits de la nature que les êtres humains pourraient éventuellement épuiser. De la même façon, nous pourrions résoudre les problèmes causés par la pollution (le débordement des fosses à déchets environnementales) en « internalisant les externalités » — en mettant un prix du marché sur les fonctions d'enfouissement des déchets. (Prenons par exemple les tentatives actuelles dans le monde entier pour fixer un prix à payer pour les émissions de carbone.)

En ce sens, certains économistes persistent dans leurs efforts pour libérer l'économie de ses liens encombrants avec l'environnement. À l'aide de modèles abstraits fondés sur l'argent, ils prétendent que l'entreprise humaine est en cours de « dématérialisation », que les activités économiques se « détachent » du monde de la nature. Ce qui implique principalement que l'activité humaine devrait pouvoir continuer à augmenter et à consommer sans être affectée par l'épuisement des ressources ou les changements d'état de l'écosphère.

En fait, donc, la théorie économique dominante fait disparaître les contraintes écologiques — on considère que l'environnement n'a

pas de limites —, ce qui a pour conséquence de libérer l'économie en vue d'une croissance sans fin. Il n'est pas surprenant que les politiciens et les décideurs hésitent rarement à « troquer » les préoccupations écologiques pour le profit économique (généralement sous les applaudissements de la foule dans les gradins). La croissance économique est donc l'élément le plus fort des plateformes politiques des gouvernements au Canada et dans le monde entier depuis au moins les cinquante dernières années (voir Victor 2008).

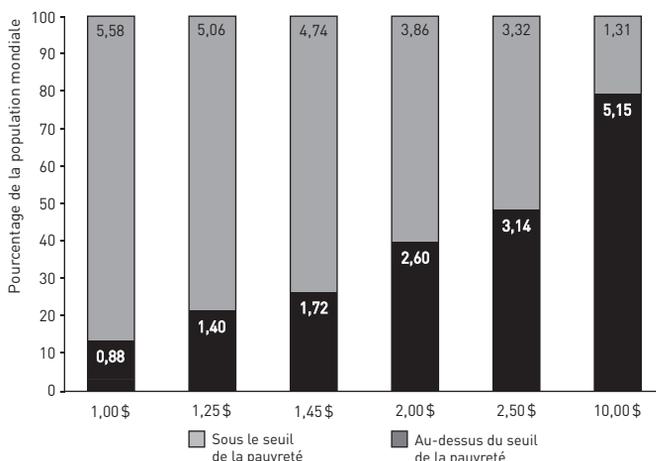
Au-delà des défauts de perception : « environnement » et justice sociale

Troquer « l'environnement » pour le profit économique ne signifie pas que les coûts écologiques soient nuls, mais seulement que l'on décide que ces derniers sont moins importants que les bénéfiques. Reste cependant un problème éthique. Alors que les profits de la croissance économique reviennent surtout aux riches et aux puissants, le poids de l'épuisement des ressources, de la dégradation des sols et de la pollution afflige surtout les faibles et les pauvres. De plus en plus de recherches révèlent que les milieux défavorisés économiquement (qui ont des revenus bas) souffrent davantage de la dégradation écologique que les milieux plus prospères (par ex. Agyeman *et al.* 2009; Buzzelli 2008). Partout, les pauvres perdent leurs gagne-pains et leurs vies à cause des inondations, des sécheresses et de la désertification, des fuites toxiques et des décharges, des projets hydroélectriques, des mines à ciel ouvert, de l'exposition aux radiations, des coupes à blanc des forêts, de l'érosion des sols et d'autres formes d'agressions « économiques » contre le paysage. Les effets négatifs pèsent particulièrement lourd sur les habitants pauvres des villes qui bourgeonnent dans les pays aux revenus peu élevés, mais aussi sur certains groupes économiques marginalisés et les minorités raciales dans les pays riches. En fait, on voit apparaître un *éco-apartheid*, au niveau national comme au niveau mondial, une ségrégation des individus suivant des gradients écologiques, les

pauvres et les minorités raciales subissent les environnements les plus dégradés et les effets les plus néfastes.

Même le Canada est atteint par ce syndrome. Peut-on sérieusement douter que les gens qui vivent dans les quartiers pauvres des villes (comme l'Est du centre-ville de Vancouver ou le quartier St-Henri à Montréal) ou dans bien des réserves indiennes connaissent l'environnement physique et social le plus dégradé et dégradant du pays? Pendant ce temps, les autochtones du Nord, qui subissent déjà la contamination industrielle de leurs aliments traditionnels (cadeau de processus climatiques qui charrient vers le pôle des déchets industriels et agricoles venus du monde entier) font face aux effets immédiats du changement de climat avec la fonte des glaces marines et le dégel du pergélisol. Les statistiques sur la santé physique et mentale rendent compte des coûts humains. Pendant ce temps-là, les Canadiens riches profitent des quartiers urbains les plus soignés (de plus en plus dans des zones sécurisées) et une partie de l'année habitent souvent des résidences secondaires dans les endroits du monde où la nature est au plus près de sa pureté originelle.

Il est évident que le revenu représente la variable indépendante critique (Fig. 2). Les 20 % les plus riches de la famille humaine sont responsables de 76,5 % de la consommation privée, tandis que les 20 % les plus pauvres n'en assument que 1,5 % (Shah 2010). Par conséquent, les riches peuvent acheter leur sécurité écologique tandis que les pauvres, en particulier les femmes et les minorités raciales, qui vivent dans un environnement insalubre, subissent les effets sanitaires, esthétiques et spirituels de la pollution du sol, de l'air et de l'eau. On estime qu'environ 22 000 enfants meurent tous les jours de causes reliées à la pauvreté. Il faut savoir qu'en 2000, plus de 600 millions de pauvres de milieux urbains vivaient sans égouts et 450 000 avec les inconvénients d'une eau potable d'une pureté douteuse. Encore aujourd'hui, près de 1,1 milliard de personnes dans les pays en développement n'ont pas d'accès satisfaisant à l'eau et 2,6 milliards manquent d'équipement sanitaire minimal. Comme on



Seuil de la pauvreté (en dollars américains à parité du pouvoir d'achat de 2005)

Les chiffres situés à l'intérieur des colonnes représentent le pourcentage de la population mondiale au-dessus et au-dessous du seuil de la pauvreté correspondant, en milliards.

Source : Indicateurs de développement de la Banque mondiale, 2008

Figure 2. Pourcentage de la population mondiale vivant à différents niveaux de pauvreté. Presque la moitié de la famille humaine (plus de trois milliards d'individus) vit avec moins de 2,50 \$, et presque 1 milliard avec moins de 1,00 \$ par jour.

peut s'y attendre, des millions de personnes meurent tous les ans de maladies causées par l'environnement, dont 1,8 million d'enfants qui meurent de diarrhée (Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) 2001; Shah 2010).

Dégradation de l'environnement et impératifs moraux pressent la société de regarder au-delà de la simple croissance matérielle et de trouver les moyens de lutter contre la pauvreté, de réduire les inégalités sociales et de renverser l'apartheid écologique. Certains régimes fiscaux progressifs conçus clairement pour redistribuer la richesse représentent une solution possible, mais les politiques de redistribution soulèvent peu d'enthousiasme dans le climat politique conservateur que nous connaissons aujourd'hui. En fait, malgré une inégalité des revenus déjà énorme, 80 % de la population du monde

vit dans des pays où l'écart entre les revenus augmente (Shah 2010) (y compris aux États-Unis et au Canada où des allègements fiscaux régressifs apportent des revenus supplémentaires à ceux qui sont déjà riches). Il est clair que les problèmes croissants des Canadiens quant à l'environnement n'ont pas provoqué de pressions politiques suffisantes pour qu'on s'attaque à l'injustice environnementale (Buzzelli 2008), et cela ni au plan national ni au plan mondial. On s'en aperçoit quand on constate que l'aide canadienne au développement international stagne quand elle ne baisse pas à 0,3 % du revenu national brut (RNB) malgré nos engagements pris en 1970 d'aller jusqu'à 0,7 %. Il semble qu'au Canada seules quelques ONG se préoccupent de justice environnementale; les États-Unis sont plus délinquants encore avec une aide officielle au développement représentant 0,2 % de leur RNB (OCDE 2010, cité dans Shah 2011).

Comme on l'a noté plus haut, la raison immédiate de ce défaut général de conscience morale est une distribution injuste des coûts et des bénéfices. Les gagnants, ceux qui sont les plus susceptibles de forcer des réformes sérieuses (et qui en ont les moyens) n'ont pas de motivations directes — c'est-à-dire économiques — pour agir; quant aux perdants, ceux qui auraient le plus grand besoin de ces réformes, ils n'ont aucun pouvoir, tant économique que politique. Il est peu probable que cette situation change pacifiquement dans un avenir proche — l'écart de revenu entre les riches et les pauvres augmente à l'intérieur des pays et entre eux avec la généralisation et l'enracinement des valeurs néoconservatrices¹. Du coup, il est à peu près certain que l'éco-apartheid va empirer avec la menace des changements climatiques et le début des pénuries de ressources. Il est particulièrement inquiétant de savoir qu'on prévoit une explosion démographique des populations urbaines, surtout dans les pays

1. Le glissement vers la droite du pouvoir politique s'est accompagné d'une réduction de la cohésion sociale — affaiblissement des communautés, diminution du sens de la responsabilité mutuelle et augmentation de l'injustice écologique.

pauvres en voie de développement, avec une augmentation de 2,9 milliards dans les quarante prochaines années (ONU 2009)². Cela signifie que, d'ici quarante ans, on prévoit que les villes du monde vont voir arriver plus d'habitants, avec armes et bagages, que tous ceux qui se sont accumulés sur Terre dans toute l'histoire de l'*homo sapiens* jusqu'en 1957 !

La réalité biophysique : l'entreprise humaine en tant que structure dissipative

On peut dire, si on veut, que toute « réalité » est une construction sociale, mais on ne peut pas nier que certaines constructions sont plus « vraies » que d'autres. Elles ne sont pas plus « vraies » parce qu'on les privilégie, on finit par les privilégier parce qu'elles sont plus « vraies »
(Postman 1999, 76)

Toute tentative de formuler une construction « plus vraie » des rapports entre le genre humain et l'environnement suppose une compréhension profonde des lois biophysiques qui fondent ce rapport. En fait, sauf illusion créée par la technique, les humains sont soumis aux lois de la nature. L'une des manières les plus fécondes de remettre en contact sur le plan conceptuel les êtres humains et l'écosphère, c'est de se servir des interprétations que l'on fait aujourd'hui de la thermodynamique « très loin de l'équilibre ». À la base de cette démarche se trouve le deuxième principe de la thermodynamique, le principe de l'entropie.

Sous sa forme la plus simple, ce deuxième principe établit que tout changement spontané dans un système isolé — un système qui ne peut échanger ni énergie ni matière avec son environnement — augmente son « entropie ». C'est une façon de dire en termes techniques que les choses tendent naturellement à s'épuiser et à diminuer. Au fil des changements successifs, un système isolé perd de son potentiel, sa structure devient de plus en plus aléatoire, l'énergie

2. La majorité des immigrants urbains vont s'installer dans les barrios, les favellas et les bidonvilles en pleine expansion des villes pauvres.

se disperse, les concentrations se décomposent, les gradients disparaissent. Finalement, le système atteint un stade d'équilibre thermodynamique, un état d'entropie maximale dans lequel on ne peut distinguer un point d'un autre et où il ne peut plus rien arriver.

Bien entendu, de nombreux systèmes complexes du monde réel, des nouveau-nés à l'ensemble de l'écosphère en passant par les villes, ne sont ni isolés ni dans la condition de glisser vers l'équilibre. L'écosphère, par exemple, est un système auto-organisé extrêmement ordonné, d'une complexité époustouflante, structuré sur plusieurs niveaux et avec des variations énormes que représentent les millions d'espèces différentes, les systèmes de fonctionnement complexes et le processus d'accumulation de biomasse. Au cours du temps géologique, sa diversité interne, sa complexité structuro-fonctionnelle et les flots d'énergie et de matière ont augmenté de manière générale, ce qui revient à dire que l'écosphère a évolué *au-delà* même de l'état d'équilibre. En fait, ce phénomène pourrait bien constituer la mesure de la vie. Comme l'affirme Prigogine (1996) : « En bref, la distance à l'équilibre est un paramètre essentiel pour décrire le comportement de la matière comme l'est la température pour des systèmes à l'équilibre. »

Puisqu'avec le temps les systèmes vivants *gagnent* en masse structurelle et en complexité fonctionnelle, les scientifiques et les philosophes ont pensé pendant longtemps qu'ils échappaient au deuxième principe. Or, c'est faux, tous les systèmes sont soumis aux mêmes processus de dégradation entropique (il n'existe pas de violation connue du deuxième principe). Le paradoxe ne se résout que lorsqu'on admet que tous les systèmes vivants, des organites cellulaires aux écosystèmes entiers et à l'écosphère, sont des systèmes ouverts qui échangent librement de l'énergie et de la matière avec les « environnements » qui les accueillent.

Plus important encore, les spécialistes de la biologie des systèmes ont commencé à souligner que les systèmes vivants existent en des hiérarchies emboîtées et se recouvrant partiellement et dans

lesquelles chaque sous-système (« holon ») est contenu dans le niveau supérieur et contient à son tour un complexe de sous-systèmes reliés aux niveaux inférieurs (pensez aux poupées gigognes russes). Cette forme d'organisation est la base de la théorie des systèmes « SOHO » (*self-organizing holarchic open*), des systèmes holarchiques ouverts auto-organisés (Kay et Regier 2002). À l'intérieur de cette hiérarchie, tout sous-système (ou holon) grandit et se développe en se servant d'énergie et de matière (néguentropie) qu'il tire de son « environnement » — du système qui l'accueille — au niveau supérieur. Il transforme une partie de cette énergie/matière pour produire et maintenir sa structure et ses fonctions, puis exporte dans son environnement l'énergie dégradée et les déchets matériels qui résultent de ces opérations (entropie). Pour résumer, en tant que systèmes opérant loin de l'équilibre, tous les organismes vivants produisent et maintiennent leur structure *locale* au prix d'une entropie *globale* accrue, et en particulier de celle des systèmes voisins qui les accueillent (Schneider et Kay 1994, 1995). Parce que tous les systèmes auto-organisés survivent en dénaturant et en gaspillant en permanence l'énergie et la matière disponibles, on les qualifie de « structures dissipatives » (Prigogine 1996). Le tableau 1 compare les écosystèmes vierges avec ceux qui comprennent des humains³.

3. L'économiste rebelle Nicholas Georgescu-Roegen (1971a, 1971b) est parmi les premiers à avoir compris les conséquences du deuxième principe pour l'économie humaine. Étant donné que toute activité économique doit extraire des ressources à entropie faible de la nature et ensuite y déverser des déchets inutiles à entropie forte, il pense d'abord que « [...] dans un espace fini, il ne peut exister qu'une quantité finie d'entropie faible et ensuite que l'entropie faible disparaît continuellement et irrévocablement ». Par la suite, il suppose qu'étant donné que les êtres humains modernes ne limiteront vraisemblablement jamais leur usage des ressources, la nature et la nature humaine s'allieront peut-être pour s'assurer que « le destin de l'espèce humaine soit d'avoir une vie courte, certes, mais fougueuse, excitante et fastueuse » (Georgescu-Roegan 1975). Cette opinion reste bien sûr tout à fait discutable pour ceux qui font confiance aux ressources de remplacement et à l'ingéniosité de la technologie humaine pour mettre en déroute ce pessimisme du deuxième principe de la thermodynamique.

La thermodynamique des systèmes holarchiques ouverts auto-organisés (SOHO) a des conséquences considérables pour notre compréhension de ce que sont les «êtres humains dans la nature». Comme l'écosphère, l'économie humaine — et en fait toute l'activité des êtres humains — est une structure auto-organisée, dissipative et qui opère loin de l'équilibre. Cependant, l'entreprise humaine est également un *sous*-système ouvert, en plein

LES ÉCOSYSTÈMES SANS HUMAINS	LES ÉCOSYSTÈMES OCCUPÉS PAR L'HOMME
Grandissent et évoluent en assimilant, en dégradant et en dissipant une énergie solaire de haute qualité par le biais de la photosynthèse et de l'évapotranspiration.	Ils sont consacrés à des processus économiques impliquant l'extraction, le traitement et la dégradation par la consommation des énergies fossiles et autres ressources matérielles accumulées dans l'écosphère, y compris la biomasse et les espèces non humaines.
Les processus anaboliques (bio-production) l'emportent sur les processus cataboliques (respiration et dissipation).	Le catabolisme (dissipation destructrice) l'emporte sur l'anabolisme (production de biens, de services et de capital).
L'énergie et la matière disponibles s'accumulent (biomasse et autres taux de variation des ressources). Les espèces prolifèrent ; les écosystèmes se différencient, la complexité augmente.	Les populations et les objets s'accumulent, mais les réserves de ressources diminuent et sont gaspillées : la biodiversité s'appauvrit ; les écosystèmes se décomposent et se simplifient.
La chaleur d'échappement se dissipe en dehors de la terre ; les ressources matérielles sont complètement recyclées ; l'entropie du système solaire et de l'univers augmente.	La chaleur d'échappement se dissipe en dehors de la terre ; les déchets matériels (souvent toxiques) s'accumulent dans l'écosphère ; l'activité humaine augmente et se complexifie aux dépens de l'intégrité structurelle et fonctionnelle des écosystèmes ; l'entropie de l'écosphère (et en définitive de l'univers entier) augmente.

Tableau 1. Une comparaison fondée sur le deuxième principe de la thermodynamique entre des écosystèmes avec ou sans humains.

développement et dépendant d'une écosphère finie, matériellement fermée et qui ne s'agrandit pas. Par conséquent, bien que l'écosphère évolue et qu'elle se maintienne en «se nourrissant» à partir d'une source d'énergie extraterrestre et en recyclant la matière en permanence, le sous-système humain grandit et se maintient en «se nourrissant» à partir des écosystèmes qui le soutiennent et en leur renvoyant ses déchets. En réalité, l'activité humaine de plus en plus fondée sur la consommation est en position, du point de vue thermodynamique, de consommer et de détruire l'écosphère de l'intérieur (Rees 1999). (Il n'est pas exagéré de reconnaître que l'humanité vit en ce moment comme un parasite sur la Terre — un parasite étant un organisme qui gagne en vitalité aux dépens de celle de son hôte.) La figure 3 montre ce rapport de l'économie intégrée à l'écosphère par les tenants de l'économie écologique. Ces derniers prétendent que les flots les plus importants de l'économie ne sont pas les flots circulaires de l'argent, mais plutôt les flots à sens unique et sans retour possible d'énergie et de matière.

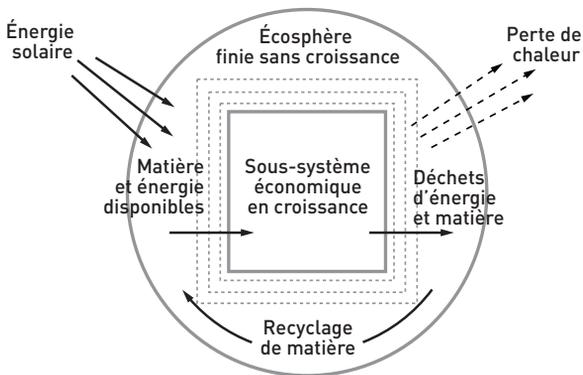


Figure 3. L'économie stationnaire, ou économie dite «écologique», considère l'activité humaine comme un sous-système complètement intégré et dépendant d'une écosphère qui vit, mais qui ne se développe pas. Ce rapport hiérarchique impose des limites strictes à la croissance et à l'échelle de l'entreprise humaine.

Arrêtons-nous un moment pour réfléchir sur les conséquences socio-économiques de ce rapport. La théorie SOHO et la thermodynamique hors équilibre veulent que le sous-système humain puisse se développer et conserver son organisation interne (néguentropie) *seulement* en dégradant l'écosphère et en augmentant l'entropie générale. *Toute* production — celle d'un courriel, d'un corps humain ou d'un paquebot — exige que l'on extraie de la nature beaucoup plus d'énergie et de matière utiles que celles qui donnent forme au produit et que l'on rejette dans la nature une quantité de déchets inutiles (et souvent toxiques) équivalente à la quantité totale des ressources extraites au départ.

Il s'agit de processus irréversibles. L'énergie consommée est presque immédiatement irradiée hors de la planète de façon définitive et, bien que la matière puisse rester dans le système, elle est souvent chimiquement transformée et en grande partie dispersée dans l'air, le sol et l'eau. D'un point de vue économique, récupérer les substances ainsi répandues est impossible. Même réutiliser ou recycler des déchets solides (comme les boîtes de conserves en aluminium et les bouteilles de verre) exige invariablement une consommation/dissipation d'énergie supplémentaire. Résultat : *toute* activité dite « productive », qui entraîne le système humain toujours plus loin de l'équilibre, est à coup sûr essentiellement un processus de consommation qui en même temps dégrade l'écosphère.

Tout ceci signifie que, contrairement à la croyance populaire et aux fantasmes des politiques, il existe un conflit fatal et inévitable entre une croissance économique et matérielle constante et le maintien de l'intégrité des écosystèmes. En fait, tout ce que l'on appelle « problème environnemental », allant de l'effondrement des stocks de poissons et la déforestation (surexploitation) aux zones mortes des fonds marins et l'accumulation des gaz à effet de serre (pollution par les déchets en quantité excessive) peut s'expliquer en faisant appel au deuxième principe. Plus important encore, on ne peut

échapper à l'emprise du deuxième principe. En bon physicien, Sir Arthur Eddington fit ce commentaire célèbre :

[La thermodynamique][...] occupe la première place dans l'ordre des lois de la nature [...] Si l'on constate que votre théorie va à l'encontre du deuxième principe de la thermodynamique, il m'est impossible de vous laisser le moindre espoir ; elle est vouée à l'échec le plus humiliant (Eddington 1929).

L'homme est une charge de plus en plus lourde pour la Terre

Nous avons défendu l'idée que la société techno-industrielle contemporaine orientée sur la croissance est devenue dangereusement parasitaire par rapport aux écosystèmes qui la font vivre. Les humains sont en train d'alimenter leur consommation et leur croissance actuelles en épuisant en quelques décennies les réserves de ce que l'on qualifie de « capital naturel » — les stocks de poisson, les sols, les forêts, la nappe phréatique, les carburants fossiles, etc. — qui s'est accumulé sur des centaines ou des millions d'années dans l'écosphère.

Puisque les gens vivent dans le moment présent et avec leur temps en guise de norme, bien peu sont conscients du fait que les humains dominant ainsi la planète depuis peu et qu'ils l'ont fait en un temps record. La population humaine a commencé à augmenter à partir d'environ un demi-milliard en 1600, mais il lui a fallu plus de deux siècles pour atteindre son premier milliard dans la première moitié du XIX^e siècle. Cependant, c'est au cours de ce siècle, quand les carburants fossiles ont commencé à servir d'énergie à l'activité humaine, que l'explosion démographique moderne a démarré. La population s'est ensuite multipliée par six en moins de deux siècles jusqu'à l'an 2000 (et elle atteindra 6,9 milliards en 2011). Cette accélération a été si spectaculaire « qu'environ 90 % de l'augmentation de la population humaine depuis le début des temps s'est produite depuis 1650, en un peu moins de 350 ans » (Cohen 1995).

L'augmentation de la consommation des ressources et de la pollution est encore plus frappante. Au cours du xx^e siècle seulement, l'utilisation de l'énergie a été multipliée par 16, ce qui a permis une multiplication par 40 de la production industrielle, par 35 de la pêche et par 9 de l'utilisation de l'eau (principalement dans l'agriculture pour faire vivre la population humaine en plein essor). Bien entendu, le fardeau entropique sur les écosystèmes a augmenté au même rythme — les émissions de CO₂ ont été multipliées par 17; celles d'anhydride sulfureux par 10 et une foule d'autres polluants ont contaminé l'air, les sols et l'eau sur la planète. Vers la fin du xx^e siècle, l'échelle des activités humaines s'est approchée de celle des processus naturels — les activités industrielles fixaient plus d'azote atmosphérique et l'injectaient dans les écosystèmes terrestres que ne le faisait l'ensemble des autres processus naturels sur Terre; les êtres humains avaient transformé directement la moitié de la terre ferme de la planète; la population utilisait plus de la moitié de l'eau douce disponible (données provenant de Vitousek *et al.* 1997; Lubchenco 1998; McNeill 2000). De façon peut-être plus significative, l'*homo sapiens* était en train de s'approprier directement ou indirectement au moins 40 % des produits de la photosynthèse terrestre pour son usage propre (Haberl 1997; Vitousek *et al.* 1986), ce qui a eu pour effet un déplacement compétitif accéléré des autres espèces de leurs niches écologiques (la biomasse qu'on s'est appropriée pour accroître les activités humaines est irréversiblement non disponible pour les organismes consommateurs).

***Homo sapiens*, serait-il le prédateur suprême ?**

Prenons son effet sur les réserves de poisson, l'une des principales bio-ressources de l'humanité. À la fin du xx^e siècle, il a suffi de 50 ans de pêche industrielle à la fine pointe de la technique pour réduire la biomasse des grands poissons prédateurs des océans du monde à 10 % des niveaux précédant l'industrialisation (Christensen *et al.* 2003; Myers et Worm 2003). Dans certains cas, les réserves ont été

réduites à moins de 1% des normes historiques. La pression exercée sur les réserves augmente au cours de cette période malgré la diminution régulière de la rentabilité des activités de pêche, malgré l'effondrement des entreprises de ce secteur et les avertissements des scientifiques sur le fait que ce genre de pêche ne pouvait plus durer. Dès 1993, Ludwig, Walters et Hilborn (1993) concluaient une analyse de la gestion moderne des bio-ressources en observant qu'il y avait : « dans le détail une grande variation, et dans l'histoire de l'exploitation des ressources une remarquable cohérence : les ressources sont inévitablement surexploitées, souvent jusqu'à un point de non-retour ou à la disparition ».

De telles données alarmantes poussèrent Fowler et Hobbs (2003) à se demander si l'*homo sapiens* était « normal du point de vue écologique », c'est-à-dire si les êtres humains se trouvaient sur l'échelle normale des variations naturelles observées sur des espèces écologiquement similaires pour certaines mesures pertinentes. Ils découvrirent que les êtres humains montraient rarement des tendances normales concernant les variables testées. Par exemple, en ce qui concernait la taille de la population, l'utilisation de l'énergie, les émissions de gaz carbonique, la consommation de biomasse et l'échelle géographique, les êtres humains étaient différents de 95 espèces comparables du point de vue écologique et cela de quelques ordres de grandeur. Il semble que l'espèce humaine soit « atypique » dans plusieurs de ses façons d'exploiter les produits et les services de la nature. Le fait que la consommation humaine de biomasse fût de deux ordres de grandeur (cent fois) plus importante que les 95 % supérieurs des intervalles de confiance pour les différentes espèces considérées est en soi un élément qui en dit long pour expliquer l'effondrement du secteur de la pêche et les pertes de biodiversité qui y sont reliées (Fig. 4).

L'analyse de Fowler et Hobbs confirme que l'*homo sapiens* pourrait être « le plus vorace des vertébrés prédateurs et herbivores (et vainqueurs du point de vue de l'évolution) qui ait jamais foulé

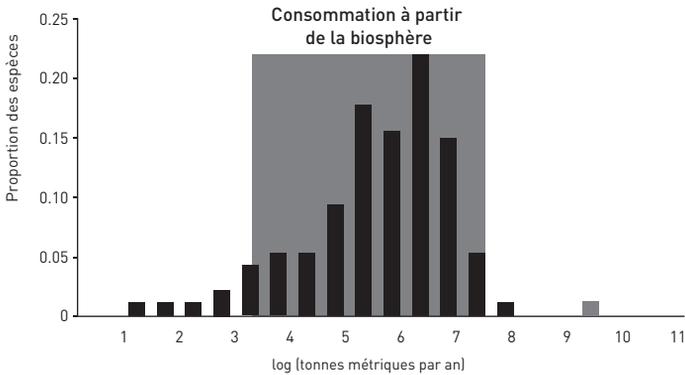


Figure 4. Ingestion de biomasse des êtres humains à partir des écosystèmes (barre noire) comparée à celle de 95 autres mammifères comparables du point de vue écologique. Les 95 % de l'intervalle de confiance parmi les non-humains sont indiqués à côté des marges de gauche et de droite du grand rectangle légèrement ombré (tiré de Fowler et Hobbs 2003).

le sol de la planète» (Rees 2008). Les êtres humains dépendent d'écosystèmes plus nombreux que jamais (parce qu'il faut nourrir et approvisionner notre population toujours plus nombreuse et l'insatiable « métabolisme industriel »). Contrairement à ce que prétendent les analyses économiques, l'économie ne se dématérialise pas de façon significative ; l'humanité ne s'éloigne pas de la nature. Au contraire, dans l'ensemble, les activités économiques des humains sont devenues les forces biologiques et géologiques les plus importantes pour ce qui est du changement de physionomie de la Terre.

Prélude réussi à un échec

Il y a là une ironie certaine : ce rapport de plus en plus dysfonctionnel des êtres humains avec la nature témoigne en fait du succès remarquable de leur évolution. Les facteurs qui contribuent à l'expliquer sont à la fois biologiques et culturels. Il faut tenir compte du fait que l'*homo sapiens* a certaines prédispositions comportementales innées importantes en commun avec toutes les autres espèces.

En particulier, à moins de recevoir certaines réactions négatives (par exemple la maladie, la famine ou autre pénurie importante de ressources), les humains vont envahir tout l'habitat possible et avoir tendance à utiliser toutes les ressources disponibles (dans le cas des humains, le « disponible » se définit à partir de leur capacité technique toujours en pleine évolution)⁴. Ces tendances sont vraiment d'une importance fondamentale pour les individus et donc pour la survie de l'espèce dans la lutte darwinienne pour l'existence.

Mais les humains ont prouvé qu'ils étaient supérieurs aux autres espèces développées dans le jeu de l'évolution. Notre capacité de langage — en particulier le langage écrit — et nos prouesses techniques sans égales nous ont donné un sérieux coup de pouce dans la compétition. La connaissance fixée sur un support est cumulative, du coup les gens n'ont cessé de progresser à la fois dans l'art d'éliminer les « réactions négatives » et dans celui d'exploiter leurs écosystèmes pendant des milliers d'années. (Le rythme de l'évolution culturelle est de loin supérieur à celui de l'évolution biologique.) Par conséquent, nous occupons l'espace géographique le plus important de toutes les espèces supérieures de vertébrés et possédons une tradition de pillage systématique des réserves de ressources partout où nous nous trouvons sur Terre (Ponting 1991).

Cependant, le problème est le suivant : nous n'avons pas respecté les limites biophysiques raisonnables de la croissance et ce sont encore les instincts expansionnistes de l'homme de Cro-Magnon qui continuent à faire agir les êtres humains. Ce qui ne facilite pas les choses, c'est qu'actuellement notre éthique socialement construite de

4. Si cela semble difficile à accepter, il faut prendre l'histoire récente de l'exploitation pétrolière dans quelques-uns des lieux les plus reculés et les plus dangereux de notre planète (entre autres les eaux profondes du golfe du Mexique et les sables bitumineux du Canada). Ou à un niveau plus individuel, l'on pourrait penser aux cartes de crédit. Il s'agit là d'une invention qui permet aux gens de consommer des ressources qu'ils n'ont pas après avoir épuisé le salaire dont ils disposent. L'endettement des ménages au Canada correspond aujourd'hui à 160 % du revenu familial annuel.

la croissance *renforce* l'expansionnisme inné de l'humanité. L'acquis renforce l'inné. Les sociétés industrielles font donc preuve de bien peu de retenue quand il s'agit d'exploiter l'« environnement ». En fait, les comportements environnementaux, qui un temps conféraient un avantage à certains individus du point de vue de la sélection, sont désormais dangereux pour les espèces, dans le monde en évolution rapide créé par l'expression persistante de ces mêmes traits.

Fowler et Hobbs (2003) en viennent à se demander « si l'humanité est durable ». Warren Hern prétend qu'à ce jour elle ne l'est pas. Il compare notre espèce à une sorte de maladie planétaire — l'ensemble des activités humaines au fil du temps « présente toutes les quatre grandes caractéristiques d'un processus malin : croissance rapide et incontrôlable; invasion et destruction des tissus voisins (dans ce cas précis, les écosystèmes); métastases (colonisation et urbanisation en l'occurrence); et dédifférenciation (perte des caractères distinctifs dans les composantes individuelles) » (Hern 1997). Il semble que la réussite de l'humanité dans l'évolution soit littéralement en train de nous tuer.

Il y a cependant une bonne nouvelle, malgré cette pathologie apparente : il n'y a rien de non durable *en soi* en ce qui concerne la vie dans la hiérarchie des systèmes holarchiques ouverts auto-organisés (SOHO). En fait, jusqu'à tout récemment, la production primaire nette des espèces productrices (essentiellement les plantes vertes) était plus que suffisante pour faire vivre le nombre existant d'organismes consommateurs sur la terre entière, y compris les humains. De ce point de vue, la théorie de la thermodynamique hors équilibre fournit un simple critère à deux volets pour définir la durabilité : l'activité humaine ne doit pas consommer obstinément plus de bio-ressources que la nature ne peut en produire ni générer plus de déchets que la nature ne peut en absorber (en tenant compte sans mesquinerie des besoins des milliers d'autres espèces consommatrices avec qui nous partageons la planète).

L'empreinte écologique des êtres humains

Pour aller dans le sens de ce qui précède, les premières questions d'une écologie humaine devraient être les suivantes : « Quelle part de la bio-capacité de la Terre est nécessaire pour faire vivre toute population humaine donnée ? » et « Qu'est-ce que cela donne en regard des réserves disponibles ? ». Nous pouvons donner quelques réponses approximatives à ces questions en nous servant de l'analyse de l'empreinte écologique (AEE). L'AEE est un outil quantitatif que j'ai mis au point avec mes étudiants surtout avec Mathis Wackernagel, précisément pour reprendre le débat sur la capacité de la race humaine de poursuivre sa route et évaluer la durabilité de ses activités (Rees et Wackernagel 1994; Wackernagel et Rees 1996; WWF 2008, 2010, 2012; Rees 2006, 2013).

L'AEE commence avec une série de prémisses indiscutables :

- Qu'il en soit conscient ou non, l'*homo sapiens* fait partie intégrante de l'écosphère et des écosystèmes dont il dépend;
- La plupart des impacts humains sur les écosystèmes sont reliés à l'extraction d'énergie et de matériaux, ainsi qu'à l'élimination des déchets (c'est-à-dire à des activités économiques);
- Nous pouvons faire correspondre la plupart de ces flux d'énergie et de matériaux avec des zones d'écosystèmes de production ou d'assimilation;
- Sur la planète, l'étendue des écosystèmes aquatiques et des terres productives est limitée.

Comme on l'a déjà vu en détail, toutes les populations humaines retirent continuellement des ressources matérielles à partir des écosystèmes qui les font vivre et leur font absorber leurs déchets pour arriver à se maintenir et à se développer. Par conséquent, nous définirons l'empreinte écologique d'une population donnée de la manière suivante : « La surface totale de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaire à la production des bioressources et à l'assimilation (de quelques-uns) des déchets produits, quel que soit le

lieu où cette terre ou ce milieu aquatique puisse se trouver sur la planète» (Rees 2006).

L'étendue de l'empreinte écologique d'une population donnée dépend de quatre paramètres : sa taille, son niveau de vie matériel moyen, la productivité moyenne de la terre ou des écosystèmes aquatiques, et l'efficacité de l'extraction des ressources, de leur transformation et de leur utilisation. Sans faire intervenir l'importance relative de ces facteurs et la nature de leurs rapports, toute population a une empreinte écologique, et la terre productive et l'eau dont il est question dans l'AEE correspondent à l'essentiel du « capital naturel » (la base productive des ressources naturelles) nécessaire pour répondre aux demandes de consommation de la population⁵.

Les éco-empreintes sont fondées sur la demande ultime de biens et de services. La première étape de l'AEE est l'estimation de la consommation annuelle totale de toutes les catégories importantes de produits et de biens de consommation d'une population. Nous obtenons des données sur la production et le commerce du pays dans les bureaux nationaux de la statistique ainsi qu'auprès d'autres sources comme les organisations pour l'alimentation et l'agriculture et les publications statistiques de l'ONU. Quand c'est possible, toutes les estimations de la consommation sont corrigées à partir de données sur le commerce extérieur. La consommation de blé d'une population, par exemple, est donc estimée comme suit :

$$\text{consommation nationale}_{\text{blé}} = \text{production nationale}_{\text{blé}} + \text{importations}_{\text{blé}} - \text{exportations}_{\text{blé}}$$

5. L'AEE n'est pas conçue pour représenter tous les effets produits par les humains, mais seulement les demandes matérielles qui peuvent se traduire en surface correspondante d'un écosystème. Les déchets toxiques, pour lesquels il n'existe aucune possibilité d'assimilation, ne sont pas pris en compte; de la même façon, des effets comme la diminution de l'ozone stratosphérique n'entrent pas en ligne de compte parce que l'on ne peut pas les traduire en une surface d'écosystème correspondante. Nous péchons également par excès de prudence chaque fois que les données sont peu nombreuses ou contradictoires. Pour toutes ces raisons, l'AEE tend à sous-évaluer la charge totale que représentent les êtres humains pour l'environnement.

L'AEE comprend aussi une analyse des flux de matière en ajoutant une étape supplémentaire : elle convertit les entrées et sorties de matériaux en surface correspondante dans les écosystèmes de production et d'assimilation. L'empreinte écologique totale d'un pays est la somme des contributions de tous les produits plus les surfaces consacrées aux puits de carbone. Nous évaluons l'empreinte écologique *per capita* en divisant simplement l'empreinte totale du pays par le nombre de ses habitants⁶. Pour faciliter la comparaison entre les pays, toutes les estimations nationales de l'empreinte écologique sont converties en hectares de productivité mondiale moyenne (*hectares of global average productivity* [gha]). Il est important de reconnaître que l'éco-empreinte d'une population est constituée d'appropriations *mutuellement exclusives* de capacité de production. La bio-capacité dont se sert une population ne peut pas servir à une autre. Toutes les populations humaines sont donc en compétition pour la bio-capacité disponible sur la planète Terre.

Il faut également noter que l'empreinte écologique peut être interprétée dans les termes de la théorie de la thermodynamique. Nous avons décrit l'entreprise humaine comme une « structure dissipative » dont les activités métaboliques gaspillent irrémédiablement une énergie utile et de la matière (néguentropie) et accroît l'entropie globale. Il s'ensuit que, puisque l'énergie solaire est le moteur de la production de ressources renouvelables, l'empreinte écologique d'une population est la surface de l'écosphère nécessaire, sur une base constante, pour régénérer par photosynthèse l'énergie et la biomasse équivalentes à la néguentropie consommée par cette population. Ce taux de consommation est théoriquement durable tant qu'il existe une surface correspondante adéquate et exclusive d'écosystème productif (bio-capacité) disponible pour satisfaire la demande.

6. Le grand avantage de l'AEE est de relier les gens et leur style de vie avec leurs effets sur la nature en utilisant deux indicateurs que tout le monde peut comprendre aisément — la consommation (chacun d'entre nous est un consommateur) et la terre productive.

La comparaison entre les empreintes écologiques des différents pays

Puisque la consommation dépend du revenu, les empreintes écologiques *per capita* ont une forte corrélation avec le PIB *per capita*. La figure 5 montre les empreintes écologiques moyennes *per capita* pour une section transversale de pays. Les citoyens de certains pays riches comme les États-Unis et le Canada ont besoin en moyenne de 4 à 10 hectares de productivité mondiale moyenne (gha) (entre 10 et 25 acres) pour entretenir le style de vie de leurs consommateurs. (L'empreinte écologique *per capita* au Canada est supérieure à 7 gha.) Tandis que les pays chroniquement pauvres arrivent à s'en sortir avec moins d'un demi-hectare (un acre) (WWF 2008).

Contrairement aux mesures monétaires abstraites (comme le PIB *per capita*) qui n'ont pas de limites théoriques, les empreintes écologiques évaluent les surfaces terrestres et aquatiques que l'on peut comparer à des réserves disponibles finies. L'analyse de l'empreinte écologique, il faut le noter, montre que de nombreux pays (surtout les pays riches) ont des empreintes écologiques

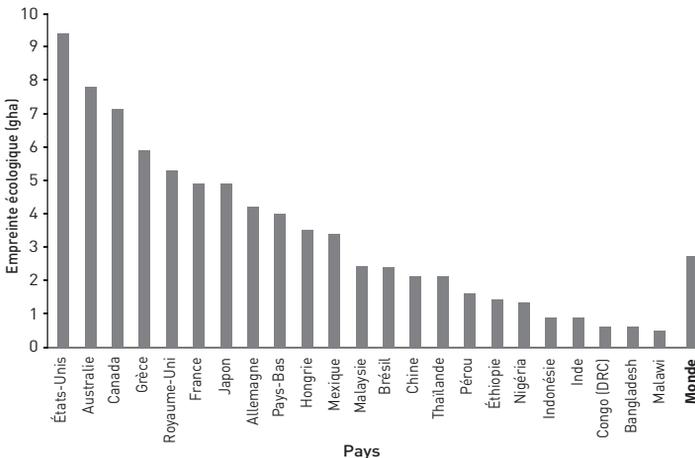


Figure 5. Empreintes écologiques *per capita* d'une sélection de quelques pays (données de 2005 provenant de WWF 2008).

plusieurs fois plus étendues que leurs surfaces productives terrestres et aquatiques. Les Pays-Bas, par exemple, utilisent 4 fois plus de surface d'écosystème productif que n'en contiennent ses frontières; l'empreinte écologique du Japon est 8 fois plus importante que la bio-capacité du pays lui-même.

Même quand ils connaissent des surplus fiscaux, tous les pays de ce genre ont des déficits écologiques par rapport au reste du monde. Cela signifie que leurs populations survivent essentiellement sur la bio-capacité (la capacité à la fois productive et assimilative) qu'ils s'approprient aux dépens de pays plus pauvres, de quelques grands pays à faible densité comme le Canada et du patrimoine commun. La mondialisation et le commerce ont permis, en toute impunité ou presque, aux régions et aux pays déficitaires de dégrader leur propre capital naturel et d'aller bien au-delà de leurs capacités de s'en sortir au niveau national⁷. Le problème est qu'une exploitation à distance de ce genre accélère la dégradation et la pollution des écosystèmes étrangers dont dépendent désormais les populations qui les importent et que cela met en péril la durabilité à long terme des deux partenaires commerciaux. Dans le monde actuel fondé sur le commerce, nos empreintes écologiques se baladent de plus en plus un peu partout sur la planète, mais, en séparant la consommation de la production, la mondialisation rend les consommateurs aveugles sur le fait que leur survie pourrait dépendre de la gestion durable de terres et de zones aquatiques qui se trouvent à l'autre bout du monde. La mondialisation a permis tout un réseau de relations compliquées et de moins en moins durables entre les pays. Ces relations ont permis aux élites riches du monde de gagner un accès au marché des poches restantes de capital naturel productif, le tout aux dépens des pauvres (Kissinger et Rees 2009).

7. Le commerce de bio-capacité n'est qu'une des manières employées par les humains modernes pour atténuer les rétroactions négatives — la pénurie de nourriture et d'autres ressources dans ce cas — qui autrement auraient maintenu sous contrôle à la fois les populations locales et la croissance économique.

Éco-empreintes, équité et justice sociale dans le monde

Tout ceci nous ramène à la justice environnementale, ou plutôt à l'injustice, et à l'apartheid écologique. L'AEE souligne clairement l'inégalité économique grossière qui existe entre les habitants du monde. En 2007, les Nord-Américains jouissaient d'une empreinte écologique moyenne de 8 gha. Celle d'un citoyen moyen de la terre est de 2,7 gha et il n'existe que 1,8 hectares d'étendue bio-productive de terre et d'eau par personne sur la planète (WWF 2010, 2012). Ces données mettent en évidence le fait que le monde est bel et bien en situation de «dépassement» inégal — même si la moitié de la population du monde reste pauvre, l'entreprise humaine utilise annuellement environ 50 % de plus de bio-production et de capacité d'assimilation des déchets que ce que l'écosphère est capable de régénérer. La communauté mondiale vit, en partie, en épuisant le capital naturel et en dégradant les écosystèmes essentiels à la survie — ce qui est la définition même de la non-durabilité⁸.

Les données biophysiques décrivent aussi une réalité socio-économique qui fait réfléchir. Étendre aux plus pauvres le style de vie prospère des Nord-Américains ou de l'Europe relève de la pensée magique de la part des économistes de la croissance. Ne serait-ce que faire accéder la population actuelle du monde au niveau de vie matérielle des Canadiens en se servant des techniques actuelles demanderait une bio-capacité d'environ 4,1 planètes comparables à la Terre. Puisque les techniques-miracles dont il faudrait disposer n'existent pas encore et qu'il est peu vraisemblable que nous puissions profiter des services ne serait-ce que d'une autre Terre, il nous faudra sans doute nous débrouiller avec celle que nous avons. Il faudrait peut-être se faire à cette idée !

Que signifie «se faire à cette idée» en termes moraux et pratiques? Nous devons d'abord reconnaître qu'il faut intégrer la justice

8. On n'a pas besoin de l'AEE pour confirmer ce fait. L'accumulation des gaz à effet de serre, les changements climatiques, l'effondrement de la pêche, etc., sont des symptômes d'un dépassement généralisé.

environnementale comme un des buts de toute stratégie durable. L'analyse de l'empreinte écologique montre que, *per capita*, les Canadiens sont des acteurs de premier plan sur la scène écologique mondiale. En fait, *per capita*, la demande de bio-capacité mondiale au Canada est 2,5 fois celle du citoyen moyen de la terre et presque 4 fois plus importante que la part qui devrait équitablement nous revenir. Pendant ce temps-là, les plus pauvres d'entre les pauvres ne consomment que le quart de ce qui devrait leur revenir en toute justice.

Ces données démontrent que, *per capita*, l'appauvrissement et la pollution attribuable à la consommation de la population canadienne a généré plus de dégâts écologiques que celle de presque toutes les autres populations. Par conséquent, les Canadiens sont sans doute dans une proportion anormale responsables des changements planétaires et de toute l'éco-violence provoquée par les humains qui est infligée actuellement aux défavorisés (par les famines, les inondations et la hausse des prix des denrées alimentaires due à des changements climatiques anthropogéniques).

Cela ne signifie pas que l'on doive condamner les Canadiens ou les accabler de honte pour avoir nui à d'autres en cherchant simplement à mener une « bonne vie ». On peut certainement arguer que jusqu'ici nos erreurs ne relèvent que d'une innocente ignorance des conséquences de gestes posés dans le passé. Cependant une fois établie et portée à la conscience générale l'existence de changements anthropogéniques planétaires et leurs effets violents sur certaines populations, le Canada ne sera-t-il pas coupable au moins de négligence morale pour ne pas avoir agi à partir de ce que désormais il sait? J'ai avancé ailleurs (Rees et Westra 2003) que, si nous vivons vraiment dans le village global, la communauté internationale devrait travailler avec ardeur, au nom de la justice environnementale, à établir les preuves juridiques en vue d'un procès pour négligence au niveau transnational.

Le droit canadien constitue un guide précieux sur les principes qui sont en jeu. Un procès pour négligence peut être lancé au Canada

dans l'éventualité de dégâts environnementaux provoqués par l'une des parties aux dépens d'une autre. Le plaignant doit fournir des preuves sur cinq éléments essentiels du préjudice subi — l'obligation juridique, la cause factuelle, la cause directe, l'infraction à la norme de diligence et le préjudice causé au plaignant. Les procès pour négligence environnementale sont orientés sur le dédommagement pour pertes provoquées par une conduite déraisonnable ayant porté atteinte à des intérêts juridiquement reconnus. Avoir une conduite déraisonnable signifie poser un geste qu'une personne prudente et raisonnable ne poserait pas, ou ne pas agir comme le ferait une personne raisonnable. Il faut noter que l'on peut conclure à une faute même dans le cas d'un dommage *involontaire*, si cette faute découle d'une conduite *déraisonnable*.

Le Code criminel (article 219) établit même plus clairement encore qu'évoquer l'absence d'intention de nuire ne constitue pas une défense si le préjudice est le résultat d'actes conscients, posés en faisant preuve d'indifférence négligente envers les autres : « Est coupable de négligence criminelle quiconque : a) soit en faisant quelque chose ; b) soit en omettant de faire quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir, montre une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui » (« devoir » signifie ici devoir imposé par la loi). Il est significatif de constater que l'article 222 (5) (b) stipule quant à lui qu'« une personne commet un homicide coupable lorsqu'elle cause la mort d'un être humain : a) soit au moyen d'un acte illégal ; b) soit par négligence criminelle.

De toute évidence, le droit canadien ne s'applique pas au plan international et, parce que le droit international ne reconnaît même pas le délit, il ne peut guère créer ou appliquer le devoir légal d'agir. Cependant, ce qui est important ici, c'est qu'il n'existe *prima facie* aucune raison pour laquelle les normes de comportement imposées par le droit international ne pourraient pas être aussi sévères que celles du droit national.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a établi avec plus de 90 % de probabilité de certitude que les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités humaines sont la cause principale de la hausse des températures moyennes mondiales observées depuis la moitié du xx^e siècle et que les changements climatiques sont susceptibles de provoquer des dégâts catastrophiques. Dans ces conditions, l'échec des principaux responsables de l'émission d'oxyde de carbone ou leur refus de la réduire constitue une infraction à une norme raisonnable de diligence. Donc, si les changements climatiques provoqués par les êtres humains entraînent d'ores et déjà des dommages à la propriété et même la mort, le Canada, les États-Unis et d'autres pays qui sont parmi les plus grands émetteurs de CO₂ *per capita* sur la planète ne sont-ils pas coupables, au moins sur le plan moral si ce n'est sur le plan juridique, d'« une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui » ?

À un niveau plus général, si l'humanité est vraiment condamnée à vivre sur une seule Terre et que nous sommes en situation de dépassement, la justice sociale et éthique oblige la communauté internationale à se réunir pour négocier des moyens qui permettront d'effectuer une redistribution plus équitable de la bio-capacité mondiale (à laquelle on fait parfois référence en la qualifiant d'espace écologique ou environnemental). Au nom de quoi permettrait-on aux Canadiens de continuer à s'accaparer une part quatre fois plus grande que ce qui serait juste ? Pourquoi les populations pauvres des pays les plus défavorisés devraient-elles voir leur part réduite à un quart de ce qui devrait leur revenir ? Tout accord international en faveur de la durabilité et visant l'équité exigerait certainement que les Canadiens et d'autres peuples riches réduisent considérablement ce qu'ils s'approprient à partir de l'écosphère, afin de créer l'espace écologique nécessaire à une croissance justifiable dans les pays en développement.

En fait, cette « vérité [vraiment] gênante » est connue depuis déjà un certain temps. Dès 1993, un rapport du *World Business Council on Sustainable Development* concluait : « Il faudra d'ici 2040 que les pays industrialisés réduisent de plus de 90 % les flux de matières traitées, la consommation d'énergie et la dégradation de l'environnement pour satisfaire les besoins d'une population mondiale grandissante, avec les moyens écologiques dont dispose la planète » (BCSD 1993). Même les résultats plus conservateurs de nos analyses sur l'empreinte écologique montrent que, pour parvenir à une durabilité équitable, les Canadiens devront réduire leur empreinte écologique d'au moins 75 % (c'est-à-dire passer de 7 gha à 1,8 gha, notre « juste part de la Terre »). D'autres pays riches auront à réduire la leur en proportion.

Ces chiffres correspondent aux réductions de 80 % et plus d'émissions de gaz à effet de serre que les pays riches doivent effectuer d'ici la moitié de ce siècle, si le monde tient à éviter des changements climatiques catastrophiques. De ce point de vue, les conférences sur le climat de Copenhague en 2009 et de Cancun en 2010 ne peuvent être considérées que comme des échecs lamentables. Ni la communauté internationale en général ni aucun pays en particulier n'a, ne serait-ce que, fait allusion au fait d'être prêt à mettre en œuvre une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, politique qui pourrait atteindre les objectifs de stabilisation réclamés par les spécialistes du climat.

Au contraire, la Conférence des Nations-Unies sur le développement durable (Rio+20) (la conférence de l'ONU la plus importante jamais tenue sur l'économie et l'« environnement ») s'est achevée en juin 2012 sur un document insipide, *L'avenir que nous voulons*, qui représente à peine plus que la timide reconduction d'un engagement envers le « développement durable » et l'assurance éternellement réaffirmée que la communauté internationale s'emploie à faire aboutir des projets ayant jusqu'ici échoué. *L'avenir que nous voulons* n'engage aucun gouvernement national à quoi que ce soit et résume essentiellement le développement durable à une croissance

économique durable (voir United Nations 2012). L'inimitable George Monbiot, journaliste spécialiste de l'environnement, accuse les gouvernements de concentrer leurs efforts « non pas pour défendre la vie de la Terre contre la mort mais pour défendre la machine qui est en train de la détruire ». À son avis, Rio+20 est « peut-être le plus grand échec d'une autorité collective depuis la Première Guerre mondiale » (Monbiot 2012).

C'est bien là une preuve de plus de la dépendance malade par rapport à la croissance : même les meilleures analyses scientifiques, même les menaces que représentent le dépassement écologique, une catastrophe climatique, la pénurie de ressources et le chaos géopolitique ne suffisent pas à inciter les pays du monde à envisager sérieusement de restructurer leurs économies pour se mettre au service de la durabilité (c'est-à-dire de la survie à long terme)⁹.

9. Examinons les politiques de développement économique et énergétique du Canada à la lumière des arguments qui précèdent. Le gouvernement conservateur actuel ignore les mises en garde des meilleures recherches scientifiques du monde, place l'efficacité (présumée) du marché et la croissance matérielle au-dessus de toutes les autres valeurs et conçoit les relations internationales essentiellement en termes de liens économiques. En fait, on suppose que l'intérêt national coïncide avec des idéaux économiques néolibéraux qui sont des faillites sur le plan écologique : le capital international et les marchés concurrentiels mondiaux devraient décider comment on alloue les ressources nationales. Par conséquent, même quand des catastrophes climatiques dévastent le monde — les changements climatiques sont peut-être l'exemple le plus universel de l'échec du marché —, le gouvernement déclare que ce sont les marchés qui dirigeront le développement des sables bitumineux du Canada, les marchés qui choisiront quels oléoducs construire, qui obtiendra le pétrole et ces marchés sont apparemment décidés à passer par-dessus les problèmes écologiques et sociaux que l'on commence à percevoir. (On a simplifié les procédures concernant les effets sur l'environnement, édulcoré la Loi sur les pêches, abandonné certaines autres réglementations, sans doute pour faciliter le développement des sables bitumineux et des oléoducs.) Il faut ajouter que l'on n'a sûrement pas tenu compte des conséquences éthiques pour notre pays de devenir un exportateur important de changements climatiques étant donné la violence écologique que ces derniers font subir (surtout) aux citoyens les plus pauvres de la planète.

Réécrire notre culture

Si nous parvenons à triompher de cette dépendance, il nous faudra encourager certaines qualités humaines qui, si elles ne sont pas uniques, sont au moins beaucoup plus manifestes en nous que chez toutes les autres espèces de la Terre. Cinq d'entre elles sont particulièrement précieuses quand il s'agit de durabilité :

1. Une grande intelligence et une capacité de pensée logique ;
2. La faculté de planifier les choses à long terme de façon à avoir une influence sur l'avenir ;
3. La faculté de porter un jugement moral, de distinguer ce qui est bien de ce qui est mal ;
4. La faculté d'éprouver de la compassion à la fois pour ses semblables et pour les autres espèces ;
5. Une certaine prédisposition pour la coopération.

Si l'on se sert efficacement de ces qualités essentielles, elles devraient permettre à la société mondiale de dépasser à la fois les instincts expansionnistes et les modèles économiques inconsidérés qui les nourrissent. Dans le meilleur des mondes possibles, la communauté internationale pourrait par conséquent instaurer des modes d'organisation qui mettraient en scène ces qualités dans tout leur éclat.

On pourrait supposer par exemple que les pays du monde puissent se mettre d'accord et employer leur intelligence collective à revoir en toute conscience leur discours commun sur le développement de la planète. Le monde a besoin d'un instrument sans précédent : un « protocole international sur la durabilité pour tous ». La raison en est simple : si la civilisation doit survivre sans guerre pour les ressources et sans dévastation écologique, la communauté humaine doit apprendre à vivre plus équitablement dans les limites des moyens dont dispose la nature. Ce qui du coup exige que l'on reconnaisse ce qui suit :

- a) seul, aucun pays ne peut parvenir à un développement durable — la durabilité est un problème collectif qui appelle des solutions collectives¹⁰;
- b) pour la première fois peut-être dans l'histoire, intérêts nationaux et individuels vont dans le même sens que les intérêts collectifs de l'humanité — tout un chacun et toutes les nations sont à bord du même esquif fragile;
- c) nous ne pouvons plus mettre en œuvre une politique économique, sans l'assortir d'une politique écologique et sociale.

Pour résumer, nous devons en même temps nous préparer à assister à la fin de la croissance économique, à la redistribution de la richesse économique et naturelle et à l'élaboration d'une économie « stationnaire », fondée en partie sur les principes de l'économie écologique. Cette dernière reconnaît que l'économie est un sous-système dépendant et complètement contenu dans l'écosphère, rigoureusement contraint par les lois de la thermodynamique hors équilibre et par les lois de la biophysique connexes (Fig. 3).

On pourrait commencer par élaborer différents scénarios de rechange stimulants par rapport à l'avenir peu engageant qui se profile si on s'en tient au *statu quo*. (Pour un exemple d'exercice cherchant à élaborer des scénarios planétaires, voir Raskin *et al.* 2002). Enfin, il nous faut également imaginer de nouveaux fora mondiaux pour rendre publics les avantages relatifs des différentes solutions de rechange praticables et en débattre le plus largement possible. Les populations assumeront la responsabilité des scénarios qui assureront des changements positifs à leur sécurité et leur bien-être, même s'ils impliquent que leur vie change considérablement elle aussi.

Examinons l'avantage d'un seul de ces changements radicaux. Tout scénario progressiste visant la durabilité doit aborder l'injustice

10. Même si le Canada (ou tout autre pays) avait un comportement écologique exemplaire, il serait affecté par les effets planétaires néfastes des autres pays qui auraient continué à agir comme aujourd'hui.

fondamentale reliée aux disparités économiques entre les différentes régions du monde. Heureusement, il s'agit en fait d'une proposition où tout le monde est gagnant. Wilkinson et Pickett (2009) montrent que des écarts de revenus croissants (plus encore que la pauvreté elle-même) correspondent à la dégradation de la santé des populations, aux désordres sociaux et même qu'ils font augmenter la compétition dans la consommation. La stabilité et la durabilité sont associées à une plus grande équité. La logique ordonne par conséquent que même les grandes puissances devraient accepter la nécessité d'une plus grande équité — elle va dans le sens de leur intérêt à long terme (et la compassion à l'égard des autres devrait permettre aux populations d'accepter plus facilement quelques désagréments à court terme).

Bien entendu, un moment de réflexion suffit à révéler que rien de vaguement comparable au scénario que l'on vient d'évoquer ne se joue actuellement sur la scène mondiale (et certainement pas au Canada — voir note 9). La menace qui pèse sur la civilisation du monde est bien réelle et grandissante, cependant on ignore pour l'essentiel toutes les preuves lourdes de sens qui s'accumulent dans les publications scientifiques. Et quand parfois les informations « sortent », l'étincelle d'espoir de l'attention publique finit toujours par s'éteindre rapidement. Sur la scène publique, un mélange de croyances et de valeurs, d'espoirs et de craintes (sans parler des intérêts importants qui sont en jeu dans le *statu quo*) l'emporte en général sur la raison. Ironiquement, quand surgissent instincts primitifs et émotions primaires, la société semble ne pas pouvoir se servir des qualités intellectuelles particulières qui font que les humains sont vraiment humains (Rees 2010)¹¹. Il y a quelque chose

11. Le rôle des comportements fondés sur les instincts et les émotions est aussi évident en économie que dans le domaine de l'écologie humaine. À partir de l'idée de Keynes voulant que les gens n'agissent pas toujours rationnellement dans leurs activités économiques, mais sont souvent en quelque sorte

de profondément démoralisant là-dedans. Diamond (2005) montre que seules les sociétés en pleine détresse, capables d'abandonner des valeurs profondément enracinées mais en définitive destructrices et de s'engager dans l'organisation à long terme, sont en mesure de s'arrêter devant la catastrophe imminente.

Un rôle pour le Canada

Ce dilemme offre au Canada une occasion inédite d'assumer un rôle de premier plan pour faire adopter au monde la voie de la durabilité. Le passé de ce pays l'a vu en première ligne dans le domaine de l'environnement. En octobre 1988, par exemple, le Canada a accueilli la « Conférence de Toronto sur l'atmosphère en évolution », la première rencontre internationale importante réunissant gouvernements et scientifiques pour discuter des changements climatiques¹². Depuis, le pays s'est transformé en une sorte de paria de l'environnement : certaines entreprises minières et pétrolières canadiennes ont été impliquées dans différentes catastrophes locales dans plusieurs pays du monde ; les gouvernements, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, n'ont jamais adopté les mesures économiques difficiles qui étaient nécessaires pour respecter les obligations du Canada aux termes du protocole de Kyoto sur le climat ; on a accusé le Canada d'être le principal artisan de l'échec des conférences de Copenhague et de Cancun sur les changements climatiques en 2009 et 2010 et à Rio+20 — on a qualifié le pays de « vieux cochon du climat mon-

ensorcelés par des « esprits animaux » (comme l'espoir, la méfiance, l'appât du gain, la peur, la jalousie), Akerlof et Shiller (2009) ont attribué un rôle central à ces « esprits animaux » dans leur théorie récente sur le fonctionnement réel de l'économie mondiale.

12. Cette conférence a fixé ce que l'on a appelé l'objectif de Toronto en ce qui concerne la réduction des émissions (les pays industrialisés s'engagèrent à réduire de 20 % leurs émissions de CO₂ avant 2005, et cela sur une base volontaire), le premier objectif de ce genre à défier les priorités économiques et les impératifs de la croissance.

dial » pendant des rencontres de Copenhague (Adam et Randerson 2009). Plus récemment, en déclarant que le pétrole de synthèse produit à partir des sables bitumineux de l'Alberta était un pétrole éthique, le premier ministre et le ministre de l'Environnement du Canada vantaient les mérites, au nom de la croissance économique, des gisements d'hydrocarbures les moins efficaces et les plus polluants du monde — il faut l'équivalent d'un baril de pétrole pour produire entre trois ou quatre barils de brut provenant des sables bitumineux¹³.

C'est le moment ou jamais pour le Canada de se refaire une réputation morale et une crédibilité écologique. Des millions de personnes dans le monde attendent tranquillement que dans la crise écologique actuelle se dessine une véritable direction politique. Il est peu vraisemblable que la société civile s'organise d'elle-même pour imposer une éco-révolution avant que cette crise ne devienne irréversible, mais cela pourrait avoir un effet mobilisateur si un dirigeant d'un pays ou d'un acteur économique important reconnaissait officiellement et publiquement que le monde se trouve sur une voie menant à la catastrophe et proposait une stratégie pour inverser le cours des choses. Nous sommes peut-être même, sur le plan psychologique, à la veille d'atteindre un moment clé, un moment où un appel dramatique de ce genre pourrait tout déchaîner, frapper l'imagination de la communauté internationale.

Il n'y a aucune raison pour que le premier ministre du Canada ne puisse pas être l'homme de la situation. (Pierre Elliott Trudeau aurait peut-être relevé ce défi.) Invitons le monde à une conférence spéciale sur l'avenir de l'espèce humaine sur la Terre, une rencontre qui lancerait le processus nécessaire à la formulation du « Protocole international sur la durabilité pour tous » dont il a été question plus

13. Ironiquement, la politique énergétique actuelle oblige l'Est du pays à vivre sur un « pétrole non éthique » importé des pays de l'OPEP.

haut. Encore une fois, le but de cette initiative serait rien de moins qu'une réécriture de notre discours culturel de plus en plus planétaire, en tenant compte des lois biophysiques et de la justice sociale.

À bien des égards, ceci ne devrait pas être une tâche si ardue. Des citoyens intelligents et bien informés devraient pouvoir estimer que, dans les pays déjà prospères, augmenter davantage les revenus n'améliore ni la santé de la population ni son sentiment subjectif de bien-être¹⁴. En fait, l'économiste écologiste Herman Daly prétend que le monde est peut-être entré dans une nouvelle ère de croissance littéralement non économique — c'est-à-dire une croissance qui génère plus de coûts que de bénéfices à la marge. Il s'agit là d'une croissance qui nous rend plus pauvres et non plus riches (Daly 1999, 2012). Bien sûr, les revenus dans les pays riches sont souvent trois ou quatre fois supérieurs à ce qui est nécessaire pour des bénéfices optimaux — une croissance économique supérieure ne fait que dégrader l'« environnement » et s'approprie un espace écologique nécessaire à la croissance justifiable du monde en développement¹⁵.

En attendant, la logique et les principes directeurs de l'économie stationnaire (écologique) sont depuis longtemps dans le domaine public (par ex. Daly 1991) et un manuel complètement adéquat pour redéfinir le rapport entre l'espèce humaine et la nature a été publié sous la forme d'un texte : *La Charte de la Terre*. Ce qui est nouveau,

14. Par exemple, l'économie canadienne a connu une croissance de 130 % depuis 1976 et le PIB per capita a augmenté de 70 %. Néanmoins, le pourcentage de pauvres et de chômeurs n'a pas changé et, en chiffres absolus, ceux-ci sont plus nombreux (Victor 2008). Pendant la période, le sentiment subjectif de bien-être reste le même ou est à la baisse.

15. Certains économistes et d'autres encore qui prétendent que la fin de la croissance économique serait désastreuse sont obligés de refuser ces arguments. Mais qu'est-ce qui est plus désastreux (et insensé) : apprendre à vivre plus équitablement dans une économie stationnaire avec ce que permet la nature ou risquer une implosion écologique et climatique en s'accrochant à un modèle de croissance qui ne produit aucun bénéfice net.

c'est l'idée d'un dirigeant d'une puissance moyenne qui aurait le courage de rompre avec le déni, d'admettre que le monde est en pleine crise écologique et d'affirmer qu'on ne peut répondre aux espoirs toujours déçus de trouver des solutions que par une collaboration internationale sans précédent pour le bien commun.

L'ère des relations internationales concurrentielles, fondées sur la croissance, l'épuisement des ressources et la destruction de l'écosystème prendra fin que ce soit par la volonté des être humains ou parce que les changements mondiaux et le chaos géopolitique provoqueront l'effondrement de tout le système. Jusqu'ici, toutefois, le monde s'est contenté de marcher en somnambule vers l'avenir. Le philosophe John Ralston Saul l'évoque en ces termes : « En agissant ou en n'agissant pas — en particulier au cours des vingt-cinq dernières années — nous avons tous nié la réalité, d'un commun accord. [...] En d'autres termes, si nous sommes incapables d'identifier la réalité et donc d'agir sur ce que nous voyons, non seulement nous sommes puérils, mais nous nous abaissons à une condition de guignols, de victimes ridicules de notre inconscient » (Saul 1997).

Dans ce contexte, le Canada n'a rien à perdre et un avenir à gagner en sortant du lot pour répondre au danger clair qui menace aujourd'hui. Au minimum, agir pour permettre la négociation d'un nouveau rapport entre l'espèce humaine et l'« environnement » servira, auprès de ceux qui s'en soucient, à redorer la réputation ternie de notre pays en tant que force servant l'intégrité écologique de la planète, la stabilité économique et la justice sociale. Au mieux, cela pourrait catalyser le triomphe de la raison collective sur l'instinct tribal et donc rendre possible un autre chapitre de l'histoire de l'évolution de l'humanité.

Bibliographie

- Adam, D. et J. Randerson (2009), «Copenhagen Conference : The Countries to Watch», *The Guardian*, 30 novembre.
- Agyeman, J., P. Cole, R. Haluza-DeLay et P. O'Riley (dir.) (2009), *Speaking for Ourselves : Environmental Justice in Canada* (Vancouver : UBC Press).
- Akerlof, G.A. et R.J. Shiller (2009), *Animal Spirits : How Human Psychology Drives the Economy, and Why It Matters for Global Capitalism* (Princeton, NJ : Princeton University Press).
- Anderson, Kevin et Alice Bows (2008), « Reframing the Climate Change Challenge in Light of Post-2000 Emission Trends », *Phil. Trans. R. Soc. A*, doi :10.1098/rsta.2008.0138.
- Business Council for Sustainable Development (BCSD) (1993), *Getting Eco-Efficient*. Report of the BCSD First Antwerp Eco-Efficiency Workshop, novembre 1993 (Genève : Business Council for Sustainable Development).
- Berger P.L. et T. Luckmann (1966), *The Social Construction of Reality* (Garden City, NY : Doubleday).
- Buzzelli, M. (2008), *Environmental Justice in Canada – It Matters Where You Live*. CPRN Research Report (Ottawa : Canadian Policy Research Networks).
- Centre for Strategic and International Studies (CSIS) (2007), *The Age of Consequences : The Foreign Policy and National Security Implications of Climate Change* (Washington, DC : Center for Strategic and International Studies CSIS). À consulter à l'adresse suivante : http://www.csis.org/media/csis/pubs/071105_ageofconsequences.pdf
- Charte de la Terre*. À consulter à l'adresse suivante : http://www.earthcharterinaction.org/invent/images/uploads/echarter_french.pdf
- Christensen V., S. Guénette, J. Heymans, C. Walters, R. Watson, D. Zeller et D. Pauly (2003), « Hundred-year decline of North Atlantic predatory fishes », *Fish and Fisheries*, vol. 4, 1-24.
- Cohen, J.E. (1995), *How Many People Can the Earth Support?* (New York, NY : W.W. Norton).
- Daly, H. (2012), « Uneconomic Growth Deepens Depression », *The Daly News* (Centre for the Advancement of the Steady State Economy – CASSE). À consulter à l'adresse suivante : <http://steadystate.org/uneconomic-growth-deepens-depression/>

- Daly, H. (1999), *Uneconomic Growth in Theory and in Fact*. (The First Annual Feasta Lecture) Feasta Review #1. À consulter à l'adresse suivante : <http://www.feasta.org/documents/feastareview/daly.htm>
- Daly, H. (1991), *Steady-State Economics* (2^e édition) (Washington : Island Press).
- Diamond, J. (2005), *Collapse : How Societies Chose to Fail or Succeed* (New York : Viking).
- Eddington, A.S. (1929), *The Nature of the Physical World* (New York : Macmillan Company; publié de nouveau par Kessinger Publishing, 2005).
- Fowler, C.W. et L. Hobbs (2003), « Is humanity sustainable? », *Proceedings of the Royal Society of London, Series B : Biological Sciences*, vol. 270, 2579-2583.
- Fukuoka, Masanobu (2005), *La révolution d'un seul brin de paille* (Paris : Guy Trédaniel éditeur).
- Georgescu-Roegen, N. (1975), « Energy and Economic Myths », *Southern Economic Journal*, vol. 41, no. 3
- Georgescu-Roegan, N. (1971a), *The Entropy Law and the Economic Problem*. Distinguished Lecture Series n. 1 (University of Alabama, Department of Economics).
- Georgescu-Roegan, N. (1971b), *The Entropy Law and the Economic Process* (Cambridge : Harvard University Press).
- Haberl, H. (1997), « Human Appropriation of Net Primary Production as An Environmental Indicator : Implications for Sustainable Development », *Ambio*, vol. 26, 143-146.
- Heilbroner, R. et L. Thurow (1981), *The Economic Problem* (New York : Prentice Hall).
- Hern, W.M. (1997), « Is human culture oncogenic for uncontrolled population growth and ecological destruction? », *Human Evolution*, vol. 1-2, 97-105.
- Kay J. et H. Regier (2001), « Uncertainty, complexity, and ecological integrity », dans P. Crabbé, A. Holland, L. Ryszkowski et L. Westra (dir.), *Implementing Ecological Integrity : Restoring Regional and Global Environment and Human Health* (NATO Science Series IV : Earth and Environmental Sciences, vol. 1, 121-156) (Dordrecht : Kluwer Academic Publishers).
- Kissinger, M. et W.E. Rees (2009), « Footprints on the Prairies : Degradation and Sustainability of Canadian Agricultural Land in a Globalizing world », *Ecological Economics*, vol. 68, 2309-2315.

- Law Reform Commission of Canada (LRCC) (1985), *Crimes against the Environment*; Law Reform Commission of Canada, Working Paper 44.
- Lubchenco, J. (1998), « Entering the century of the environment : A new social contract for science », *Science*, vol. 297, 491-497.
- Ludwig, D., C. Walters et R. Hilborn (1993), « Uncertainty, Resource Exploitation, and Conservation : Lessons from History », *Science*, vol. 260, 17.
- McNeill, J. R. (2000), *Something New Under the Sun : An Environmental History of the Twentieth-Century World* (New York : W.W. Norton).
- Monbiot, G. (2012), « After Rio, we know. Governments have given up on the planet », *The Guardian*, 25 juin. À consulter à l'adresse suivante : <http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2012/jun/25/rio-governments-will-not-save-planet#start-of-comments>
- Myers R.A. et B. Worm (2003), « Rapid worldwide depletion of predatory fish communities », *Nature*, vol. 423, 280-283.
- Nikiforuk, A. (2006), « At war with our planet », compte-rendu de Tim Flannery, *The Weather Makers : How We Are Changing the Climate and What It Means for Life on Earth* (Harper Collins, 2006), *The Globe and Mail* (Section D), Toronto, 4 mars.
- Pauly, D. et Christensen V. (1995), « Primary production required to sustain global fisheries », *Nature*, vol. 374, 255-257.
- Ponting, C. (1991), *A Green History of the World* (London : Sinclair-Stevenson).
- Postman, Neil (1999), *Building a Bridge to the 18th Century* (New York : Alfred Knopf).
- Prigogine, I. (1996), *La Fin des certitudes* (Paris : Odile Jacob).
- Randall, A. (1988), « What Mainstream Economists Have to Say about the Value of Biodiversity », dans E.O. Wilson (dir.), *Biodiversity* (Washington, D.C. : National Academy Press), chapitre 25, 217-223.
- Raskin, P., T. Banuri, G. Gallopin, P. Gutman, A. Hammond, R. Kates et R. Swart (2002), *Great Transition – The Promise and Lure of the Times Ahead*. A report of the Global Scenario Group Stockholm Environment Institute, Tellus Institute (Boston : Tellus Institute). À consulter à l'adresse suivante : http://www.tellus.org/documents/Great_Transition.pdf
- Rees, W.E. (2013), « Ecological Footprint, Concept of », dans Simon Levin (dir.), *Encyclopedia of Biodiversity* (2^e édition) (Academic Press/Elsevier; sous presse).

- Rees, W.E. (2010), «What's Blocking Sustainability : Human Nature, Cognition and Denial», *Sustainability : Science, Practice, & Policy*, vol. 6, numéro 2, 13-25. Publié en ligne le 14 octobre 2014, 2010. Disponible à l'adresse suivante : <http://sspp.proquest.com/archives/vol6iss2/1001-012.rees.html>
- Rees, W.E. (2008), «Human nature, eco-footprints and environmental injustice», *Local Environment*, vol. 13, no. 8, 685-701.
- Rees, W.E. (2006), «Ecological footprints and bio-capacity : essential elements in sustainability assessment», dans J. Dewulf et H. Van Langenhove (dir.), *Renewables-based Technology : Sustainability Assessment* (Chichester, UK : Wiley), chapitre 9.
- Rees, W.E. (1999), «Consuming the Earth : The Biophysics of Sustainability», *Ecological Economics*, vol. 29, 23-27.
- Rees, W.E. et M. Wackernagel (1994), «Ecological Footprints and Appropriated Carrying Capacity : Measuring the Natural Capital Requirements of the Human Economy», dans A.-M. Jansson, M. Hammer, C. Folke et R. Costanza (dir.), *Investing in Natural Capital : The Ecological Economics Approach to Sustainability* (Washington : Island Press), chapitre 20.
- Rees, W.E. et L. Westra (1993), «When Consumption Does Violence : Can there be Sustainability and Environmental Justice in a Resource-Limited World?», dans J. Aygeman *et al.* (dir.), *Just Sustainabilities : Development in an Unequal World* (Cambridge, MS : MIT Press / Londres : Earthsan).
- Rowe, S. (1989), «Crimes Against the Ecosphere», dans R. Bradley et S. Duguid, *Environmental Ethics*, vol. 2 (Burnaby, BC : Simon Fraser University).
- Saul, J.R. (1997), *La civilisation inconsciente* (Paris : Éditions Payot).
- Schneider E.D et J.J. Kay (1995), «Order from Disorder : The Thermodynamics of Complexity in Biology», dans M.P. Murphy et L.A. J. O'Neill (dir.), *What is Life : The Next Fifty Years* (Cambridge, UK : Cambridge University Press).
- Schneider E.D. et J.J. Kay (1994), «Complexity and Thermodynamics : Toward a New Ecology», *Futures*, vol. 26, 626-647.
- Shah, A. (2011), «Global Issues – Causes of Poverty (mis à jour le 1^{er} janvier 2011)». À consulter à l'adresse suivante : <http://www.globalissues.org/issue/2/causes-of-poverty>

- Shan, A. (2010), « Global Issues – Poverty facts and Stats (mis à jour le 20 sept. 2010) ». À consulter à l'adresse suivante : <http://www.globalissues.org/article/26/poverty-facts-and-stats>
- Solow, Robert (1974), « The Economics of Resources or the Resources of Economics », *American Economics Review*, vol. 64, no. 2, 1-14.
- United Nations (UN) (2012), *The Future We Want* (Document accepté lors de Rio +20). New York : Nations Unies. Disponible à l'adresse : <http://www.uncsd2012.org/content/documents/727The%20Future%20We%20Want%2019%20June%20123opm.pdf>
- United Nations (UN) (2009), *World Urbanization Prospects : The 2009 Revision*. United Nations Department of Economic and Social Affairs/Population Division (New York : Nations Unies).
- United Nations Centre for Human Settlements (UNCHS) (2001), *Cities in a Globalizing World : Global Report on Human Settlements 2001* (London : Earthscan Publications).
- Victor, P. (2008), *Managing Without Growth* (Cheltenham : Edward Elgar).
- Vitousek, P., P.R. Ehrlich, A.H. Ehrlich et P. Matson (1986), « Human appropriation of the products of photosynthesis », *BioScience*, vol. 36, 368-374.
- Vitousek, P., H. A. Mooney, J. Lubchenco et J. M. Melillo (1997), « Human domination of Earth's ecosystems », *Science*, vol. 277, 494-499.
- Wackernagel, M. et W. Rees (1999), *Notre empreinte écologique* (Montréal : Les Éditions Écosociété).
- Wexler, B. (2006), *Brain and Culture—Neurobiology, Ideology and Social Change* (Cambridge : MIT Press).
- Wilkinson, R. et K. Pickett (2009), *The Spirit Level : Why Equality is Better for Everyone* (London : Penguin Books).
- World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) (1993), *Getting Eco-Efficient*. Report of the WBCSD First Antwerp Eco-Efficiency Workshop, novembre (Genève : World Business Council for Sustainable Development).
- World Wide Fund for Nature (WWF) (2012), *Living Planet Report 2012* (Gland, Switzerland : World Wide Fund for Nature).
- World Wide Fund for Nature (WWF) (2010). *Living Planet Report 2010* (Gland, Switzerland : World Wide Fund for Nature).
- World Wide Fund for Nature (WWF) (2008), *Living Planet Report 2008* (Gland, Switzerland : World Wide Fund for Nature).

WILL KYMLICKA

Lauréat Trudeau 2005, Université Queen's

BIOGRAPHIE

Will Kymlicka est professeur titulaire de la chaire de recherche du Canada en philosophie politique de l'Université Queen's. Il est reconnu comme un des philosophes politiques les plus influents au monde, dont les travaux sur les liens entre justice et diversité ont profondément marqué le débat sur les droits et le statut de groupes ethnoculturels au sein des démocraties libérales. Actuellement, il travaille sur le rôle de la communauté internationale dans la promotion du multiculturalisme et des droits minoritaires, s'intéressant, entre autres, à la perception du Canada comme un modèle par le reste du monde.

Élu membre de la Société royale du Canada en 2003, il a aussi été professeur invité dans des universités à travers le monde. Il participe régulièrement au programme d'études sur le nationalisme de l'Université d'Europe centrale à Budapest. Il a été président de la American Society for Political and Legal Philosophy entre 2004 et 2006. Il a gagné de nombreux prix, comme le prix Killam en 2004 ou encore le prix Trudeau en 2005.

Will Kymlicka a écrit et publié de nombreux livres et articles. Ses ouvrages ont été traduits en 34 langues. Ses livres les plus connus comprennent, notamment, *Contemporary Political Philosophy* (1990; 2002); *Finding our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada* (1998); *Politics in the Vernacular: Nationalism, Multiculturalism and Citizenship* (2001), *La citoyenneté multiculturelle* (2001), gagnant du prix C.B. Macpherson de l'Association canadienne de science politique et du prix Ralph J. Bunche de l'Association américaine de science politique, et *Multicultural Odysseys: Navigating the New International Politics of Diversity* (2007), gagnant du prix littéraire de

la Société nord-américaine de philosophie sociale. Son plus récent livre, écrit en collaboration avec Sue Donaldson, s'intitule *Zoopolis : A Political Theory of Animal Rights* (2011). Will Kymlicka a obtenu un baccalauréat en philosophie et politique de l'Université Queen's en 1984 et un doctorat en philosophie de l'Université d'Oxford en 1987.

RÉSUMÉ

Le débat sur la citoyenneté responsable est aussi vieux que la démocratie. Toutes les générations se sont demandé, non sans inquiétude, si les citoyens sont en mesure de vivre leur citoyenneté de manière responsable et s'ils sont disposés à le faire. Certains sont préoccupés par le déclin apparent du civisme chez les citoyens; d'autres craignent que même les citoyens imbus d'esprit civique n'aient de réelles possibilités d'exercer leur citoyenneté. La solution consiste généralement à proposer des réformes (pédagogiques, sociales, économiques, politiques) susceptibles d'inculquer un sens plus élevé des vertus civiques aux citoyens ou de leur procurer de plus grandes possibilités d'être actifs et responsables.

Dans ce document de discussion, je propose une orientation différente. Au lieu d'adopter comme point de départ une liste statique des vertus souhaitées ou des sites de citoyenneté responsable, je suggère plutôt une réflexion sur le processus dynamique et relationnel de citoyennisation. L'établissement de rapports de citoyenneté démocratique est un projet historique et social. Il présuppose l'existence dans la société d'une volonté de réaménager les rapports sociaux en fonction des valeurs politiques fondamentales de liberté et de démocratie. Pour promouvoir la citoyenneté responsable d'une manière significative et durable, il nous faut mieux comprendre la nature de ce projet social de citoyennisation et pourquoi il est si souvent fragile et inachevé.

Dans la section 1, on trouvera une analyse du débat traditionnel sur la citoyenneté responsable ; puis, dans la section 2, je propose un autre cadre analytique de la citoyennisation ; enfin, je conclus en faisant des suggestions concernant le type de programme de recherche qui découlerait de cet autre cadre (section 3) et le rôle éventuel que la Fondation pourrait y jouer (section 4).

La citoyenneté responsable

1. Le débat traditionnel sur la citoyenneté responsable

Les discussions sur la citoyenneté responsable prennent généralement comme point de départ l'hypothèse que le statut juridique/ officiel de citoyenneté soulève relativement peu de problèmes : nous savons tous qui possède la citoyenneté, de sorte que le principal problème consiste à faire en sorte que chacun puisse et veuille vivre sa citoyenneté de manière responsable. En ce sens, il y a un débat permanent sur la citoyenneté responsable, qui prend la forme suivante :

- élaborer une liste de dispositions et de traits permanents de citoyens actifs et responsables (les vertus comme la maîtrise de soi, le souci des autres, la tolérance des différences, l'ouverture d'esprit, la prudence, l'intérêt pour le bien public, etc.) et leurs vices correspondants (l'égoïsme, l'indifférence, l'apathie, l'intolérance, le dogmatisme, l'étroitesse d'esprit)¹;

1. Une liste représentative, adaptée des travaux de William Galston, comporte les éléments suivants : i) vertus générales : courage; respect de la loi; loyauté; ii) vertus sociales : indépendance; ouverture d'esprit; iii) vertus économiques : éthique du travail; capacité de reporter la satisfaction personnelle à plus tard; adaptabilité au changement économique et technologique; et iv) vertus politiques : capacité de discerner et de respecter les droits des autres; consentement à n'exiger que ce qui peut être payé; capacité d'évaluer le rendement de ceux qui occupent des postes de direction; consentement à participer au débat public (Galston 1991).

- déterminer les « fondements » de la citoyenneté responsable ainsi définie, ce qui revient à se demander quel rôle les diverses pratiques ou institutions comme les écoles, les médias, les églises, les familles, les milieux de travail, les ONG, etc., jouent en vue de favoriser ces dispositions ;
- déterminer les « sites » de responsabilité citoyenne, c'est-à-dire s'interroger sur le rôle que les diverses institutions jouent dans l'établissement d'espaces ou de forums publics pour l'exercice de la citoyenneté responsable (partis politiques, médias, ONG, associations communautaires locales, syndicats) ;
- réfléchir en vue de déterminer si les fondements et les sites de citoyenneté responsable continuent de fonctionner efficacement. Certains critiques craignent que les fondements de la citoyenneté responsable ne soient exposés à l'érosion et à la corruption (par exemple, le déclin des églises, le déclin de la famille biparentale traditionnelle, l'abâtissement des médias, la commercialisation de l'éducation, l'affaiblissement des collectivités locales par suite de l'accroissement de la mobilité ou de la diversité, etc.) et, à terme, à un déclin de la solidarité, de la participation, du caractère raisonnable de l'opinion publique, etc. D'autres estiment que les sites de citoyenneté responsable deviennent de plus en plus exposés à l'érosion et à la corruption (par exemple, la prise de contrôle des médias par les grandes entreprises, la centralisation excessive du processus législatif ; le rôle accru de l'argent dans le processus politique) ou, à tout le moins, qu'ils cultivent systématiquement des préjugés contre des groupes particuliers, définis conformément aux intérêts et aux perspectives des groupes dominants, ce qui donne lieu à diverses formes d'exclusion et de marginalisation. La citoyenneté peut être compromise à cause du déclin de l'esprit public et/ou à cause d'obstacles à l'exercice de la citoyenneté responsable.

Ce cadre conceptuel de dispositions, de sites et de fondements sous-tend une bonne part des travaux de recherche effectués par des universitaires, des initiatives en matière de politique publique et des activités des ONG concernant la formation en matière de citoyenneté et la promotion de la citoyenneté.

De fait, il en est ainsi depuis plusieurs années, bien que les sujets qui préoccupent le plus les esprits évoluent au fil des ans. Nous avons été témoins de vagues d'inquiétude concernant la promotion de la citoyenneté par suite des lacunes ou des insuffisances observées en matière de dispositions, de sites et de fondements. Dans le passé, par exemple, on s'est montré préoccupé par le fait que, en tant que groupe, les jeunes se montraient apathiques ou mal disposés et on a conclu à la nécessité d'efforts visant à promouvoir la citoyenneté responsable auprès des jeunes générations. À d'autres moments, on s'est dit préoccupé par le fait qu'un certain type de matérialisme ou d'« individualisme possessif » était en train d'envahir la société en se substituant aux valeurs antérieures, mieux accordées au civisme et à l'esprit public, et en encourageant les gens à se percevoir d'abord et avant tout comme des consommateurs plutôt que comme des citoyens².

Aujourd'hui, toutefois, les discussions sur la citoyenneté portent presque uniquement sur les questions de diversité ethnique et religieuse en général, et sur l'immigration en particulier. L'immigration a provoqué une très forte augmentation de la diversité ethnique et raciale dans les démocraties occidentales, ce qui, selon plusieurs observateurs, soumet les appuis traditionnels de la citoyenneté responsable à des tensions. On tient souvent pour acquis que les groupes d'immigrants sont dépourvus des dispositions requises pour être des citoyens responsables, notamment lorsqu'ils proviennent de pays non démocratiques. En outre, l'augmentation de la diversité raciale et religieuse au sein de la population est souvent perçue comme un facteur qui atténue la solidarité et la confiance au

2. Certains commentateurs interprètent cette mutation du citoyen en consommateur comme un sous-produit de l'idéologie néolibérale, qui a fini par acquérir une position dominante au cours des années 1980 et 1990. Toutefois, on peut trouver des variantes plus précoces de cette crainte, certaines remontant même aux années 1950. Je reviendrai sur la relation entre néolibéralisme et citoyenneté un peu plus loin.

sein de la société, même chez les citoyens qui sont nés au pays. Telle est la conclusion désarmante des études très influentes de Robert Putnam, qui semblent révéler l'existence d'une corrélation négative constante entre niveaux de diversité ethnique et niveaux de capital social partout aux États-Unis (Putnam 2007).

Partout dans les démocraties occidentales, nous avons donc été témoins ces dix dernières années d'un nouveau « programme de citoyenneté », les gouvernements essayant de renouveler ou de réaménager les sites et les fondements de la citoyenneté responsable dans l'espoir d'enrayer la montée de la diversité. La citoyenneté doit être promue notamment par l'ajout ou le renforcement de l'éducation civique dans les écoles, l'offre de cours de citoyenneté aux immigrants, l'imposition de nouveaux examens de citoyenneté en vue de la naturalisation et la tenue de cérémonies de citoyenneté. Comme l'indique clairement cette énumération, une bonne part de cette inquiétude est centrée sur les immigrants et sur ce que l'on estime être leur manque d'intégration, ainsi que sur l'incidence de leur « altérité » sur les attitudes à l'égard de la citoyenneté responsable.

On a beaucoup écrit sur ce nouveau programme de citoyenneté, et notamment sur la façon dont l'immigration (et le multiculturalisme), agit implicitement ou explicitement comme principale cause du déclin de la citoyenneté active³. Les critiques de ce nouveau programme de citoyenneté soutiennent qu'il flatte les sentiments xénophobes (Wright 2008) et perpétue les postulats idéologiques sur l'homogénéité nationale essentielle des citoyens existants et l'altérité

3. Dans le cas du Royaume-Uni, il est très clair que l'on se préoccupe de plus en plus de l'immigration, que l'on associe au déclin de la citoyenneté. Le sentiment d'une apathie de plus en plus généralisée chez les jeunes a incité le gouvernement à commander le rapport Crick de 1998 sur l'éducation civique. Pourtant, le débat public qui a suivi sa parution et la politique à laquelle il a donné lieu ont été presque entièrement dictés par des considérations liées à l'immigration (Kiwan, 2008a, 62). Voir aussi McGhee (2009) pour une explication de la façon dont les préoccupations relatives à la « cohésion communautaire » en Grande-Bretagne se sont focalisées sur les immigrants.

étrangère des nouveaux arrivants (Blackledge 2004; Stevenson 2006; Milani 2008). Les défenseurs du programme soutiennent qu'il est nécessaire pour éviter la « tragédie multiculturelle » d'une ségrégation et d'une polarisation ethnique croissante et qu'il repose sur un engagement de bonne foi visant à permettre la participation intégrale de divers groupes en encourageant (ou même en exigeant) la formation des dispositions, sites et fondements de citoyenneté appropriés. Selon ce point de vue, il convient parfois de proposer une insistance renouvelée sur la citoyenneté comme solution de rechange à de vieilles notions de multiculturalisme qui auraient échoué. C'est ainsi que, au Royaume-Uni, David Blunkett a toujours mis en opposition une vision fondée sur la citoyenneté et une vision fondée sur le multiculturalisme (McGhee 2009, 48).

J'ai soutenu ailleurs que ce débat sur le nouveau programme de citoyenneté repose sur un ensemble d'hypothèses empiriques sur le lien entre immigration, diversité et citoyenneté qui sont fausses, du moins dans le cas du Canada (Kymlicka 2010). Il n'est tout simplement pas vrai que les immigrants soient dépourvus des dispositions requises pour se comporter comme des citoyens responsables, ou que la plus grande diversité résultant de l'immigration sape la solidarité et le sens civique au Canada (Soroka, Johnston et Banting 2007; Bloemraad 2006; Kazemipur 2009; Kesler et Bloemraad 2010). Il n'y a pas de « tragédie multiculturelle » canadienne à laquelle un nouveau programme de citoyenneté devrait remédier.

Dans le présent document de discussion, toutefois, je veux mettre de côté les discussions de nature empirique sur l'immigration, le multiculturalisme et la citoyenneté et me pencher sur la conceptualisation sous-jacente de la citoyenneté responsable proprement dite. Plutôt que demander comment ce cadre traditionnel de dispositions, de fondements et de sites a été appliqué (ou mal appliqué) aux immigrants au Canada, je souhaite soulever une question plus profonde en vue de déterminer si ce cadre convient pour réfléchir sur la citoyenneté responsable.

À mon avis, s'interroger sur la question de la citoyenneté responsable en s'appuyant sur une liste de dispositions, de fondements et de sites, c'est s'enfermer dans un cadre trop étroit et trop statique. En réduisant la citoyenneté à un ensemble de traits et de sites, on ignore la qualité dynamique et relationnelle de la citoyenneté démocratique. Dans la prochaine section, je propose donc un cadre différent de conceptualisation de la citoyenneté responsable. Dans la section finale, je traiterai à nouveau du rôle de la diversité et de l'immigration.

2. La citoyennisation : un cadre conceptuel différent

Je propose de restructurer le débat en abandonnant les listes statiques de caractéristiques et de traits désirables et en pensant plutôt en termes de citoyennisation, celle-ci se concevant à la fois comme un processus historique et un projet social⁴. La citoyennisation est un engagement pris par la société en vue de réaménager les relations sociales en fonction des valeurs politiques fondamentales de liberté et de démocratie.

Sans doute convient-il d'illustrer cette idée par un exemple. Envisageons le cas de la diversité ethnique. Historiquement, les relations entre groupes ethniques ont souvent été définies de manière étroite et non démocratique — y compris les relations de conquérant et de conquis; de colonisateur et de colonisé; de colon et d'autochtone; de groupe racial et de groupe non marqué; de normalisé et de déviant; d'orthodoxe et d'hérétique; de civilisé et d'arriéré; d'allié et d'ennemi; de maître et d'esclave. La tâche de toutes les démocraties libérales a été de transformer cet ensemble de relations inciviles en relations de citoyenneté démocratique-libérale, aussi bien du point de vue des relations verticales entre membres

4. J'emprunte le mot à James Tully, qui a traité brièvement, mais éloquemment, de l'idée de citoyennisation comme processus historique central et objectif normatif (Tully 2001, 25). Toutefois, je l'adapte à mes propres fins et il se peut qu'il ne soit pas d'accord avec l'interprétation que j'en donne.

de minorités et l'État que de celui des relations horizontales entre membres de divers groupes. D'où l'origine des modèles de « citoyenneté multiculturelle » et de droits autochtones que nous observons dans les démocraties occidentales.

On peut constater une dynamique historique semblable dans d'autres sphères, que ce soit par rapport au genre, à l'orientation sexuelle ou au traitement des malades mentaux ou des personnes souffrant d'invalidité. Dans tous ces cas, nous sommes témoins d'efforts visant à remplacer les anciennes relations inciviles de domination, de coercition, de paternalisme et d'intolérance par de nouveaux rapports de citoyenneté démocratique.

La citoyennisation ainsi comprise est un processus historique profond que l'on tient généralement pour acquis dans l'éternel débat concernant la citoyenneté responsable. Mais ce processus est fragile et inachevé et comporte des conditions préalables politiques et sociales complexes qui doivent être sans cesse créées ou soutenues. La citoyennisation ne saurait se limiter simplement à l'octroi d'une citoyenneté officielle à des groupes désavantagés ou exclus puisque cela peut se faire d'une manière unilatérale et paternaliste. C'est précisément ainsi que l'on a procédé lorsqu'on a accordé la citoyenneté canadienne aux peuples autochtones dans les années 1960. En revanche, la citoyennisation présuppose une volonté de négocier d'égal à égal les modalités d'appartenance, l'objectif étant d'arriver à un consentement. Dans le cas des peuples autochtones, on peut soutenir que ce processus a été réellement amorcé au cours des années 1970, lorsque le gouvernement canadien a abandonné son approche coercitive, paternaliste et assimilationniste et décidé d'entamer des négociations de bonne foi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Il convient de signaler que, dans ce contexte, la notion de citoyennisation ne se limite pas seulement à la citoyenneté formelle et qu'elle admet la nécessité de considérer la mise en question de la légitimité et des compétences de l'État sur lesquelles repose cette citoyenneté formelle. Dans la mesure

où l'autorité de l'État a été initialement imposée par la force aux peuples autochtones, l'engagement de remplacer la force et le paternalisme par le consentement démocratique et l'autonomie exige que l'on renégocie d'égal à égal les modalités d'appartenance. En ce sens, lorsque des chefs autochtones insistent sur le fait qu'ils n'ont jamais consentis à être des citoyens canadiens, on peut y voir néanmoins une partie du processus de citoyennisation. Tant que l'objectif est de remplacer la force par le consentement démocratique et la hiérarchie par l'absence de domination, nous sommes en présence d'un processus de citoyennisation.

De même, les homosexuels et les personnes souffrant d'invalidité ont toujours détenu le statut de citoyen, mais ce n'est qu'après l'émergence des mouvements relatifs aux droits des handicapés et des gais que nous avons pu observer les étapes initiales d'une véritable citoyennisation⁵.

Mais si la citoyennisation ne se limite pas uniquement à la citoyenneté officielle, quels sont les éléments autres ou supplémentaires qu'elle comporte? Tully affirme qu'elle comporte un engagement à permettre à tous ceux qui sont influencés par des règles communes à contribuer à la détermination de ces règles (*quod omnes tangit* — lorsque tous sont concernés, tous doivent consentir). Mais ce principe repose à son tour sur un ensemble de valeurs plus profondes. La citoyennisation, à mon avis, repose sur des valeurs

5. Dans son document de discussion de 2007 sur «Les droits de la personne et la justice sociale» préparé pour la Fondation Trudeau, Roderick A. Macdonald soutient que les droits de la personne sont trop formels et individualistes pour assurer la dignité humaine et l'insertion sociale, lesquelles exigent que l'on se concentre plutôt sur les rapports organiques. D'une certaine manière, l'idée de citoyennisation a pour objet d'insister sur le fait que la tâche historique ne consiste pas uniquement à conférer aux personnes un certain droit de citoyenneté, mais aussi à établir de nouvelles relations sociales fondées sur les valeurs de confiance, d'autonomie, de participation, etc. Mais j'insisterais plus que Macdonald sur le fait que les droits de la personne (et les droits des minorités) sont une condition préalable absolue à la citoyennisation.

comme l'autonomie, la représentation, le consentement, la confiance, la participation, l'authenticité et l'autodétermination. On traite les gens comme des citoyens démocratiques uniquement si on les traite d'une manière qui affirme et respecte ces valeurs. La citoyennisation tient pour acquis que les citoyens ont un bien subjectif qu'ils sont en mesure d'exprimer, que nos règles communes doivent être sensibles à leur expression et que nous nous faisons confiance pour négocier ces règles communes selon des modalités respectueuses de l'autonomie et de l'identité des uns et des autres, et aussi pour coopérer de bonne foi.

Comme je l'ai dit, la citoyennisation ainsi comprise est à la fois fragile et incomplète. La « protection » des musulmans dans les pays occidentaux après les événements du 11 septembre est un exemple de recul de la citoyennisation : une perte de confiance, un recours à la force, à la coercition, à la *raison d'État* plutôt qu'au dialogue. Le traitement des pauvres est également vulnérable à un recul de la citoyennisation et à un retour à la force et au paternalisme (Geuzkow 2010). Et le traitement des personnes souffrant d'incapacité mentale est un exemple de la nature inachevée de la citoyennisation (Prince 2009 ; Carey 2009). Trop souvent, ces personnes demeurent assujetties à des formes de paternalisme et de coercition et ne bénéficient donc pas de nos meilleurs efforts en vue de répondre à leur bien subjectif propre. Nous éprouvons encore de la difficulté à conceptualiser nos relations avec les personnes souffrant d'incapacité mentale en relations fondées sur des valeurs de citoyenneté.

J'espère que l'on comprendra clairement que ce cadre comporte une vision de la citoyenneté responsable qui diffère de l'approche traditionnelle. Selon le modèle de la citoyennisation, la promotion de la citoyenneté responsable exige d'abord et avant tout que l'on détermine les structures de relations sociales héritées du passé et, plus précisément, les relations sociales qui ont été historiquement définies en fonction de valeurs autres que le consentement démocratique et l'autonomie, et que l'on s'interroge ensuite sur les types de mesures susceptibles de remédier à ces erreurs historiques.

Bien entendu, tout cela est lié au vieux débat sur la citoyenneté responsable. On pourrait reformuler une bonne part de ce que j'ai dit dans un langage familier concernant les fondements et les sites de la citoyenneté responsable. Si le statut des musulmans, des personnes souffrant d'incapacité mentale ou des pauvres n'est pas satisfaisant d'un point de vue démocratique, nous pouvons nous interroger sur les fondements potentiels d'une plus grande tolérance, et sur les sites potentiels où la participation démocratique de groupes sous-représentés peut être renforcée. Mais ce langage familier ignore les aspects historiques et relationnels du problème. Ce qui est problématique, ce n'est pas (du moins, pas uniquement) qu'un groupe particulier de citoyens ne soit pas en mesure d'exercer cette citoyenneté ou ne veuille pas l'exercer — on peut remédier à une telle situation en renforçant l'un ou l'autre des fondements ou des sites de la citoyenneté. Le problème, c'est plutôt que nous avons hérité d'une société où certaines relations n'ont pas été définies comme des relations devant être régies par les valeurs de citoyenneté — ces relations n'ont pas été intégralement ou adéquatement assujetties au processus de citoyennisation. Pour être en mesure de répondre aux questions concernant les caractéristiques et les sites appropriés de citoyenneté, il nous faut tout d'abord déterminer comment les relations dont il est question ont été historiquement définies de manière incivile, considérer ensuite jusqu'à quel point la société s'est véritablement engagée à réaménager ces relations en fonction de la citoyenneté, et préciser les obstacles qui s'opposent à ce processus.

3. Vers un nouveau programme de recherche

À mon avis, restructurer de vieux débats sur la citoyenneté responsable selon les critères de la citoyennisation aboutirait à un ensemble plus productif de questions de recherche et, à terme, à un débat public plus constructif. Dans cette dernière section, j'aimerais analyser quelques-unes de ces conséquences.

Premièrement, si nous concevons la citoyennisation comme un processus plutôt que comme une liste de traits et de sites statiques, nous devons nous demander dans quels contextes les rapports de citoyenneté peuvent être établis? Bref, entre quels citoyens ou groupes peuvent-ils exister? L'idée de citoyennisation nous encourage à élargir notre conception de ce qui est possible. À l'heure actuelle, on présume que certains groupes au sein de notre société sont dépourvus des capacités requises pour établir des rapports de citoyenneté : les enfants, les personnes souffrant de déficience mentale ou les animaux. Comme ils ne peuvent participer à une discussion fondée en raison ou à des délibérations politiques, nous avons de la difficulté à concevoir comment nos rapports avec ces groupes peuvent être des rapports de citoyenneté plutôt que des rapports fondés (prétendument) sur un paternalisme bienfaisant. Plutôt que de les faire participer à un quelconque processus de règle commune, nous les gouvernons.

À mon avis, il s'agit là d'une erreur qui se produit lorsque l'on conçoit la citoyenneté comme un ensemble de caractéristiques plutôt que comme une relation structurée selon des valeurs civiques de base. Ce qui se produit en réalité, c'est que ces relations peuvent être assujetties à un processus de citoyennisation si nous apprenons à mieux comprendre la représentation des personnes, à déterminer la façon dont elles expriment leur bien subjectif et à créer des mécanismes qui sont mieux adaptés à leur bien. Bien entendu, il y aura toujours une part de paternalisme qui subsistera (mais cela est vrai même dans le cas d'adultes « normaux »). Pourtant, la citoyennisation est un engagement à fonder les relations sur des valeurs comme l'autonomie, la représentation, le consentement, la confiance, la participation, l'authenticité et l'autodétermination. Ces valeurs s'accordent parfaitement aux relations avec les enfants, avec les personnes souffrant de déficience mentale et au moins avec certaines catégories d'animaux (notamment les animaux domestiques).

Beaucoup de commentateurs affirmeront qu'il en résultera un élargissement excessif de la notion de citoyenneté, mais je soutiens que nous ne pouvons évaluer les limites extérieures de la citoyennisation qu'en essayant de les éprouver, et il y a beaucoup d'expériences encourageantes concernant la citoyennisation de ces groupes. La présomption historique que ces groupes ne peuvent être régis que par la force et le paternalisme a paralysé la recherche universitaire et le débat public sur les possibilités de réaménager ces relations fondées sur la représentation et la participation. Toutefois, ces dernières années, nous avons été témoins de l'émergence d'un changement qui pourrait avoir un effet révolutionnaire sur nos réflexions et nos pratiques⁶.

Dans la même veine, nous pouvons également nous interroger sur la citoyennisation au-delà des frontières de l'État-nation. Le débat traditionnel sur la citoyenneté responsable présuppose l'existence de certains « liens naturels » entre citoyens. Ceux-ci sont définis comme des membres à long terme d'une communauté politique caractérisée par une solidarité interne; ce sont les relations entre ces membres qui, jusqu'à maintenant, ont été assujetties au processus (inachevé, fragile) de citoyennisation. Mais il est clair que nous avons des relations politiquement pertinentes avec des gens au-delà de nos frontières, ainsi qu'avec des résidents temporaires au sein de nos frontières (les touristes, les gens d'affaires en visite, les demandeurs d'asile temporaire, les travailleurs migrants) qui ne sont pas (ou pas encore) des citoyens officiels. À l'heure actuelle, nous tenons généralement pour acquis que nous avons le devoir de respecter les droits universels de ces personnes, mais que nous n'avons pas l'obligation

6. D'excellents travaux ont été effectués récemment sur de nouveaux modèles de citoyenneté pour les personnes souffrant d'incapacité mentale (par exemple, Arneil 2009; Francis et Silvers 2007) et pour les enfants (par exemple, Rehfeld 2010; Macleod et Archard 2002). J'applique un modèle de citoyennisation aux droits des animaux domestiques (voir Donaldson et Kymlicka 2011).

de réaménager nos rapports en fonction des valeurs de citoyenneté. Nos rapports avec ces gens sont ceux, disons, d'invités envers qui nous avons un devoir d'hospitalité, mais aucune obligation de leur accorder la possibilité démocratique de réaménager les règles de la maison dont ils sont les invités.

Ce refus de réaménager ces relations à la lumière des valeurs de consentement démocratique et d'autonomie s'explique, au moins en partie, par l'idée qu'il n'est pas plausible d'accorder à ces personnes une citoyenneté officielle. L'octroi de la citoyenneté officielle à des étrangers vivant au-delà de nos frontières, ou à des visiteurs vivant temporairement à l'intérieur de nos frontières, contredirait le principe de la souveraineté populaire sur laquelle repose la légitimité de l'État moderne (Saward 2000; Yack 2001). Mais, comme nous l'avons constaté, la citoyennisation est une idée plus large et profonde que la citoyenneté officielle. Concevoir la citoyennisation comme un processus plutôt que comme une liste de caractéristiques ou de sites ouvre la voie à une réflexion sur de nouvelles possibilités politiques. Étant donné que plusieurs de nos décisions influent sur le bien-être de gens hors de nos frontières et que des résidents apparemment temporaires finissent par demeurer longtemps à l'intérieur de nos frontières (par exemple, les travailleurs agricoles saisonniers qui, année après année, viennent du Mexique), nous pourrions être tenus de « citoyenniser » également certaines de ces relations. Cela ne signifie pas qu'il faille accorder une citoyenneté canadienne officielle à ces personnes (par exemple, les travailleurs agricoles). Peut-être pourrait-on imaginer un nouveau statut politique, comme le « droit de cité », qui tient mieux compte de la nature réelle des intérêts et des interdépendances en jeu⁷. Ce qui importe du point de vue de la

7. Pour une analyse intéressante des droits des travailleurs migrants fondée sur les valeurs de citoyennisation (par exemple, les valeurs de consentement et d'autonomie), mais qui aboutissent à l'octroi d'un statut juridique ou politique autre que la citoyenneté officielle, voir Ottonelli et Torresi 2011.

citoyennisation, ce n'est pas une liste statique de droits ou un statut officiel, mais plutôt la volonté d'établir de nouveaux rapports fondés sur les valeurs de consentement, d'autonomie, d'autodétermination, de reconnaissance, etc. Ici encore, il y a des expériences pertinentes en matière de relations «citoyennisantes» qui vont au-delà des limites de la souveraineté populaire et de l'État-nation et qui méritent d'être étudiées⁸.

Nous sommes donc aux prises avec des questions irrésolues sur les frontières de la citoyennisation. Ces questions sont obscurcies dans le débat traditionnel sur la citoyenneté responsable puisque celui-ci présuppose généralement que le statut de citoyen est une affaire déjà réglée. Dans le débat traditionnel, on tient pour acquis que tous savent qui possèdent la citoyenneté et quels sont les contextes au sein desquels celle-ci s'exerce. Mais dès lors que l'on conçoit la citoyennisation comme un processus historique dynamique, on ne sait plus guère jusqu'où s'étend (ou devrait s'étendre) la citoyenneté⁹.

8. Dans le document de discussion sur la citoyenneté responsable qu'il a préparé pour l'Institut d'été 2007 de la Fondation Trudeau, Daniel Weinstock suggère quelque chose de semblable, mais en sens inverse, à savoir que les personnes ayant hérité de, ou acquis, la citoyenneté canadienne, mais ayant vécu longtemps à l'étranger, pourraient voir leur citoyenneté réduite. Le résultat serait un nouveau statut politique (disons, celui de citoyen non résident) qui tiendrait mieux compte de la nature des intérêts et des interdépendances en jeu. Je n'appuie pas nécessairement cette proposition, mais elle confirme l'idée que l'on devrait concevoir la citoyennisation comme un processus de structuration des relations selon les valeurs démocratiques de base, plutôt que comme un statut officiel particulier. Le processus de citoyennisation peut aboutir à plusieurs statuts juridiques témoignant de l'autonomie et du consentement des parties à la relation.

9. Une autre question liée aux frontières de la citoyennisation concerne les sphères sociales concernées par cet idéal. Nous pensons généralement que les gens ne sont pas tenus de réaménager leurs relations strictement «privées» en fonction des idéaux de citoyennisation. Par exemple, il est acceptable que l'Église catholique se gouverne selon des principes non démocratiques, à tout le

L'idée de citoyennisation ouvre donc de nouvelles possibilités en ce qui concerne la gamme des intervenants et des relations que nous considérons comme étant assujettis aux valeurs de citoyenneté, et ce, aussi bien au sein qu'au-delà de l'État-nation. Mais même si nous nous concentrons sur l'ensemble plus traditionnel de relations entre citoyens déjà reconnus d'un État-nation, l'idée de citoyennisation ouvre de nouvelles perspectives qui sont ignorées dans le débat traditionnel sur les caractéristiques et les sites de la citoyenneté responsable. Voici quelques exemples à cet égard.

L'immigration et le nouveau programme de citoyenneté : Comme je l'ai mentionné plus tôt, les démocraties occidentales ont récemment adopté un nouveau « programme de citoyenneté » afin de s'attaquer aux (présumés) problèmes que l'immigration soulève concernant la pratique de la citoyenneté responsable. Ce programme de citoyenneté repose sur l'hypothèse que : a) les immigrants sont susceptibles de faire preuve de certaines lacunes concernant leurs aptitudes et leurs dispositions en matière de citoyenneté ; et/ou b) l'accroissement de la diversité ethnique et religieuse résultant de l'immigration mine la solidarité et la confiance au sein de la population. J'ai mentionné plus tôt que ces deux hypothèses sont empiriquement contestables, notamment dans le cas du Canada. Mais il devrait être clair — du moins je l'espère — qu'un cadre de citoyennisation soulèverait des questions d'un tout autre ordre.

Selon la perspective de la citoyennisation, il s'agit de déterminer si la relation sociale entre citoyens nés au pays et nouveaux arrivants est presque toujours régie par des valeurs démocratiques de délibération, de consentement et d'autonomie, ou si elle est susceptible

moins dans le cadre de certaines limites. La citoyennisation ne s'applique pas à tous les types de relation : ce ne sont pas toutes les associations ou relations qui doivent se concevoir comme des fondements ou des sites de citoyenneté. Mais le degré de précision avec lequel nous devons définir les sphères « privées » au sein desquelles la citoyennisation ne s'impose pas est une question complexe. Pour une étude réfléchie de cette question, voir Rosenblum 2000.

d'être régie par des pratiques inciviles de force et de paternalisme. Dans la mesure où c'est la deuxième hypothèse qui correspond à la réalité — ce qui est sûrement le cas —, nous devons faire en sorte que les programmes et projets de promotion de la citoyenneté ne renforcent pas les hypothèses et stéréotypes qui soutiennent le recours à la force et au paternalisme. Si les nouveaux projets et politiques de citoyenneté sont fondés sur des principes de paternalisme et de méfiance — comme cela semble être le cas avec les politiques d'« intégration coercitive » visant les immigrants musulmans en Europe occidentale —, on est en droit de conclure qu'ils contredisent l'objectif de la citoyennisation, même s'ils cherchent à établir de nouveaux fondements et sites de citoyenneté responsable¹⁰. Il est contre-productif de promouvoir la citoyenneté responsable au moyen de politiques qui stigmatisent un groupe en le présentant comme incompetent et indigne de confiance.

Il ne s'ensuit pas que tous les aspects de ces nouveaux programmes de citoyenneté axés sur les immigrants soient mauvais. Je ne crois pas que les examens de citoyenneté et les cérémonies de citoyenneté soient en eux-mêmes bons ou mauvais. La question est plutôt de savoir s'ils respectent les valeurs et les hypothèses de base de la citoyennisation, ce qui signifie, comme mentionné précédemment, que les citoyens ont un bien subjectif qu'ils sont aptes à exprimer, que nos règles communes doivent être sensibles à l'expression de ce bien, et que nous nous faisons suffisamment confiance pour

10. Ces politiques obligent les nouveaux arrivants à participer à des cours d'intégration et à se soumettre à diverses évaluations de leurs connaissances en matière de langue et de civisme afin de conserver leur droit de résidence et leurs prestations d'aide sociale. Même les défenseurs de ces nouvelles politiques d'intégration civique, comme Christian Joppke, admettent qu'elles reposent sur des méthodes non libérales pour parvenir à une citoyenneté démocratique de type libéral (Joppke 2007). Phil Triadafilopoulos (2011) décrit ces politiques comme une manifestation de « libéralisme schmittien » .

négozier ces règles communes selon des modalités qui respectent l'autonomie et l'identité de chacun et pour coopérer de bonne foi. Il semble clair que, ainsi conçues, les politiques de citoyenneté peuvent varier énormément d'un pays à l'autre et d'une période à une autre du point de vue de leur capacité de faire avancer ou de bloquer les objectifs de la citoyennisation¹¹.

Diversité profonde

Bien qu'une bonne part des inquiétudes concernant l'effet corrosif de la diversité des immigrants sur les valeurs civiques de confiance et de solidarité me paraisse exagérée, il y a une question distincte relative à la relation entre diversité et citoyennisation qui mérite une plus grande attention. J'ai mentionné plus tôt que la citoyennisation présuppose une certaine idée d'enfermement (« boundedness ») et que celle-ci a été traditionnellement associée à celle d'État-nation, c'est-à-dire à l'idée que l'on ne peut appartenir qu'à un seul peuple ou à une seule nation. Ce modèle n'a jamais convenu pour le Canada en raison de la persistance d'une identité nationale distincte chez les Canadiens-français/Québécois et chez les peuples autochtones, sans parler de l'extraordinaire diversité résultant des récentes vagues d'immigration. Dans le débat traditionnel sur la citoyenneté responsable, le défi que soulève cette « diversité profonde » est défini en termes de caractéristiques (par exemple, le besoin de tolérance, de communication interculturelle) et de sites (par exemple, comment

11. Pour une comparaison intéressante des tests de citoyenneté au Canada et au Danemark, où sont mises en évidence les hypothèses très différentes qui régissent la relation entre habitants nés au pays et nouveaux arrivants dans les deux pays, voir Adamo (2008). On trouvera aussi dans Paquet (2012) une comparaison semblable des tests de citoyenneté au Canada et en Grande-Bretagne. L'Institut pour la citoyenneté canadienne (fondé conjointement par Adrienne Clarkson et John Ralston Saul) constitue aussi un exemple de programme de citoyenneté axé sur les immigrants qui est manifestement informé par un modèle de citoyennisation (<http://www.icc-icc.ca/en/about/>).

aménager des espaces publics ouverts admettant des différences)¹². Mais si nous pensons plutôt en termes de citoyennisation, le défi devient plus complexe et comporte plusieurs niveaux. Dans la mesure où la citoyennisation est un projet social visant à réaménager de vieilles relations de hiérarchie et d'exclusion, elle s'exerce au Canada à plusieurs niveaux, aussi bien dans le contexte des vieilles divisions nationales (par exemple, essayer de citoyenniser l'anglais et le français, ou entre autochtones et non-autochtones), que dans celui de chaque projet national (par exemple, essayer de citoyenniser les rapports à l'intérieur du Québec entre les Québécois de souche et les communautés d'immigrants). Nous avons un palimpseste de projets de citoyennisation inachevés ou permanents : nous nous retrouvons avec des questions irrésolues portant sur les origines du Canada en tant qu'État colonisateur sur des terres autochtones, des questions irrésolues portant sur l'anglais et le français et des questions irrésolues portant sur les groupes ethniques raciaux d'origine étrangère ; et toutes ces questions irrésolues interagissent selon des modalités complexes et parfois pathologiques.

Par exemple, certains estiment que les politiques fédérales de multiculturalisme adoptées pour aider à citoyenniser les relations avec les minorités ethno-raciales compromettent les politiques requises pour citoyenniser les relations avec le Québec ou avec les peuples autochtones. Je crois qu'il s'agit là d'une conception erronée, mais la question ne peut être résolue qu'en la percevant comme

12. J'emprunte la notion de diversité profonde à Taylor (1992), qui soutient que la « politique de reconnaissance » revêt des formes très différentes dans le cas des autochtones du Québec et des groupes ethniques constitués d'immigrants. Je crois que cette diversité dans les plaidoyers en faveur d'une « reconnaissance » est elle-même enracinée dans la diversité de leurs projets respectifs de citoyennisation. Bien que les écrits de Taylor témoignent souvent d'une grande sensibilité au lien entre plaidoyers en faveur d'une reconnaissance et projets de citoyennisation, sa formulation théorique de « la politique de reconnaissance » n'insiste pas suffisamment sur le lien en question.

le point où se recoupe de multiples projets de citoyennisation. Le problème de la diversité profonde ne se réduit pas à une question de nouvelles caractéristiques ou de nouveaux sites de citoyenneté; il exige plutôt une multitude de projets de citoyennisation dont l'interaction est imprévisible et instable.

Citoyenneté intérieure et mondiale

Nous pouvons poser une question semblable au sujet de la relation entre citoyennisation à l'échelon national et citoyennisation à l'échelon mondial. La citoyennisation a été traditionnellement conçue par rapport à l'État-nation et cela demeure vrai même dans le cas de la conception plus « multiculturelle » et « multinationale » de la citoyennisation que nous avons élaborée au Canada pour aborder les questions de diversité profonde. Mais les Canadiens cherchent de plus en plus à exercer leur citoyenneté à l'échelon transnational ou mondial dans le cadre de leur participation à des campagnes ou à des projets internationaux portant sur le changement climatique, les accords de libre-échange, etc. Mais comment cette citoyenneté mondiale est-elle liée à la citoyenneté nationale? Comment devrions-nous intégrer nos responsabilités en tant que citoyens nationaux et mondiaux?

Nous observons ici des tendances contradictoires. D'une part, on dit souvent qu'être un bon Canadien consiste entre autres à être un bon citoyen du monde. Et, de fait, une étude récente d'Alison Brysk mentionne que la façon dont nous intégrons l'internationalisme à notre identité nationale fait de notre pays un « bon Samaritain mondial » (Brysk 2009). D'autre part, le Canada est souvent (et peut-être à juste titre) décrit comme un « État voyou » (Broadhead 2001) à cause de son opposition déterminée et égocentrique à diverses initiatives internationales (qu'il s'agisse de changement climatique, de la Déclaration de l'ONU sur les peuples autochtones ou des règles internationales concernant l'amiante). Ce qui étonne, c'est le peu de cohérence dans ces divers débats : nous passons d'un égoïsme

national plus ou moins démesuré à d'authentiques sentiments cosmopolites. Tout cela semble indiquer que nous n'avons pas une idée claire de la façon dont nous pouvons concilier les responsabilités que nous avons envers nos concitoyens et nos responsabilités à l'égard du reste du monde. Il y a un débat intellectuel de plus en plus important sur le « cosmopolitisme enraciné » — l'idée qu'un bon citoyen du monde n'a pas à transcender son identité ou sa loyauté locales, mais qu'il s'enracine plutôt dans une éthique et des pratiques de patriotisme local. Pour les cosmopolites enracinés, la détermination à être un bon Canadien, loin d'être un obstacle à devenir un bon citoyen cosmopolite du monde, y conduit. Cette idée est sûrement valable, mais elle comporte aussi une part de mythologie et il faut distinguer entre la réalité et le mythique. Ici encore, je crois que ce défi ne doit pas être interprété uniquement comme une aspiration à créer de nouvelles caractéristiques et de nouveaux sites de citoyenneté mondiale : il doit nous inciter à découvrir l'interaction dynamique entre les projets historiques de citoyennisation nationale et des projets sociaux plus nouveaux de citoyennisation transnationale¹³.

Néolibéralisme

Enfin, envisageons l'incidence du néolibéralisme sur les perspectives de citoyennisation. À partir des années 1980, nous avons vécu des changements spectaculaires à l'échelle de l'économie politique mondiale, notamment à la suite de l'expansion du commerce international et des accords de libre-échange, de la déréglementation des marchés financiers, de l'affaiblissement des syndicats et de l'assouplissement des marchés du travail, et de la privatisation des industries et des régimes de retraite. Ces changements — souvent dénommés néolibéralisme (ses critiques préfèrent parler de « fondamentalisme de marché ») — ont mis en question plusieurs des

13. Pour de plus amples renseignements sur les efforts préliminaires visant à étudier cette interaction, voir les essais dans Kymlicka et Walker (2011).

principaux intervenants et institutions qui ont contribué à justifier les luttes de l'après-guerre en faveur de la citoyennisation. Comme je l'ai mentionné précédemment, plusieurs des combats les plus visibles en faveur de la citoyennisation — femmes, gais, personnes souffrant d'incapacité, minorités ethniques et peuples autochtones — ont subi une même trajectoire — une trajectoire intimement liée à l'État-providence national traditionnel. Ces mouvements sont apparus au cours des années 1960 et les succès qu'ils ont obtenus l'ont été en partie grâce à un enchâssement dans les institutions de l'État-providence, à une représentation sur les conseils consultatifs des gouvernements, à un financement public de la promotion de leurs droits et à une reconnaissance de ces droits dans les politiques contre la discrimination et en faveur de l'action positive. Toute cette infrastructure « d'intermédiation des intérêts » visant à lier les mouvements de citoyennisation à l'État a été fragilisée, voire complètement dissoute, à l'ère du néolibéralisme. À vrai dire, un des premiers buts des réformateurs néolibéraux a justement été de s'attaquer à ce qu'ils estimaient être les liens inappropriés rattachant l'État à ces groupes de revendication et aux mouvements sociaux.

Le néolibéralisme n'a pas seulement compromis l'infrastructure institutionnelle des mouvements de citoyennisation, il a aussi tenté de compromettre leur fondement idéologique. Le néolibéralisme a valorisé les contribuables laborieux au détriment des « intérêts spéciaux ». Comme l'a noté Matt James, les néolibéraux ont eu recours aux discours qui « valorisent le soi-disant *Canadien ordinaire*, associé au contribuable et au consommateur, pour délégitimer les expériences et les identités de groupe comme facteurs positifs dans les délibérations civiques » (James 2013).

Certains observateurs estiment que ces changements ont essentiellement pour objet de supprimer tout espace de citoyenneté significative. Envisagé dans le cadre traditionnel de la citoyenneté responsable, le néolibéralisme se conçoit comme un facteur d'érosion des caractéristiques de la bonne citoyenneté (par exemple, en

valorisant les « consommateurs » au détriment des « citoyens », ou en valorisant l'avidité au détriment de la promotion de l'intérêt public) et les espaces de citoyenneté (par exemple, en commercialisant les médias, en privatisant les biens publics et les espaces publics, etc.). Dans une perspective de citoyennisation, le néolibéralisme a été perçu comme étant fondamentalement en contradiction avec tout engagement en faveur d'une éthique ou d'un exercice de la citoyennisation. Selon Margaret Somers, par exemple, le néolibéralisme cherche à élargir la portée des marchés dans la vie des gens, et donc à transformer les relations sociales en relations de marché plutôt qu'en relations de citoyenneté (Somers 2008). Le néolibéralisme cherche à permettre aux gens de devenir des intervenants efficaces dans les marchés mondiaux, et non à leur permettre d'être des citoyens efficaces dans un contexte de démocratie et d'autonomie politique. Même lorsque les néolibéraux semblent adopter certains discours d'anciens mouvements de citoyennisation — comme leur adoption du multiculturalisme —, la similitude des discours cache des engagements concrets très différents. Selon le point de vue néolibéral, le multiculturalisme n'a de valeur que dans la mesure où la diversité culturelle et les liens transnationaux sont considérés comme des actifs commercialisables susceptibles de promouvoir l'innovation ou les rapports économiques mondiaux. Le multiculturalisme néolibéral reconnaît et privilégie même l'esprit d'entreprise des immigrants ethniques et les liens commerciaux transnationaux, mais il ignore les questions relatives à l'aménagement de nouvelles relations de citoyenneté démocratique, se faisant ainsi complice de tout un passé fondé sur la hiérarchisation ethnique et raciale¹⁴.

14. Pour de plus amples renseignements sur les discussions concernant le passage d'un multiculturalisme fondé sur un mouvement social (gauche-libéral) à un multiculturalisme néolibéral de nature corporative au Canada, voir Abu-Laban et Gabriel 2002; Abu-Laban 2009 et 2013; Mitchell 2003; James 2013, analysé de manière plus approfondie dans Kymlicka 2013.

Je crois qu'il y a une part de vérité dans cette interprétation pessimiste des effets du néolibéralisme sur les perspectives de citoyennisation. Les mouvements de citoyennisation en Occident ont sans doute atteint leur apogée au cours des années 1970 et 1980 et plusieurs de ces mouvements sont depuis sur la défensive. Comme je l'ai mentionné plus tôt, dans le cas des groupes d'immigrants, ce recul de la citoyennisation a été accéléré par d'autres changements mondiaux, notamment les événements du 11 septembre 2001, l'apparent « conflit des civilisations » entre l'Ouest et l'Islam et la « mise en sécurité » de l'immigration. L'alliance entre un État néolibéral et un État-sécurité n'est certes pas propice aux combats en faveur de la citoyennisation.

Toutefois, nous ne devons pas surestimer l'hégémonie du néolibéralisme en tant que politique ou qu'idéologie. Les idées néolibérales n'ont jamais réussi à supprimer les engagements publics profonds en faveur de principes et de pratiques de citoyenneté démocratique et certains mouvements de citoyennisation (comme les mouvements gais) ont obtenu des succès importants même à l'époque du néolibéralisme. En outre, bien que le principe fondamental du néolibéralisme soit de permettre aux gens d'être des acteurs de marché plutôt que des citoyens démocratiques, nous ne devons pas ignorer la mesure dans laquelle le néolibéralisme propose sa propre conception de la citoyenneté — une conception qu'il nous faut étudier de près. Paradoxalement, au cœur de cette conception de la citoyenneté se trouve justement l'idée de responsabilité. Jacob Hacker conçoit le néolibéralisme comme une « croisade de responsabilité personnelle » où les risques que nous avons l'habitude d'envisager comme une responsabilité collective (par exemple, le chômage, la santé ou les pensions de retraite) sont présentés comme une responsabilité personnelle (Hacker 2006). Selon ce point de vue, lorsque les gens comptent sur la société pour acquitter les frais de leurs choix imprudents ou irresponsables, ce sont eux qui agissent de manière égoïste et qui se trouvent à externaliser sur les autres les

coûts de leurs choix. Pour les néolibéraux, le vieil État-providence ferme les yeux sur l'irresponsabilité tandis que les réformes néolibérales garantissent que nous agissons en citoyens responsables.

Comme le démontre Hacker (2006), les résultats de cette croisade en faveur de la responsabilité personnelle aux États-Unis ont été pathologiques et destructifs, mais la conception néolibérale de la responsabilité individuelle continue de bénéficier d'un appui important au sein de l'opinion publique. Dans ce contexte, il ne suffit pas de déplorer les effets du néolibéralisme sur les vertus et les sites de la citoyenneté. Le grand défi consiste à traiter des présuppositions qui sous-tendent le rôle de la responsabilité personnelle dans notre conception de la citoyenneté. Il nous faut proposer une explication plus fine des modalités selon lesquelles la logique de responsabilité partagée inhérente à la citoyennisation s'intègre à la logique de la responsabilité individuelle. Je crois que les réformes visant à redresser les relations historiques fondées sur le principe hiérarchique peuvent souvent être perçues comme des moyens de permettre aux gens d'assumer une plus grande part de responsabilité pour leur vie et pour les choix qu'ils effectuent, et non comme une initiative de l'État-providence qui usurpe cette responsabilité. Mais la teneur du débat public donne à penser que, pour beaucoup de gens, ce lien n'est pas clair. S'il en est ainsi, c'est peut-être en raison de la manière dont le néolibéralisme a diabolisé le versement de « prébendes » aux « intérêts spéciaux ». L'époque du « fondamentalisme de marché » néolibéral est peut-être maintenant terminée, mais elle continue d'avoir des effets durables sur la façon dont nous concevons la responsabilité et nos obligations réciproques et, par conséquent, sur les formes de citoyennisation qui conviennent à divers types de relations sociales.

Bref, définir les enjeux de la citoyenneté responsable comme un processus historique et un projet social de citoyennisation plutôt que comme une liste statique de caractéristiques et de sites permet d'approfondir notre analyse et fait apparaître des aspects nouveaux.

Cela nous aide à voir au-delà des débats traditionnels sur les fondements et les sites de la citoyenneté responsable et à centrer notre attention sur la restructuration des relations sociales fondées sur des valeurs de consentement démocratique et d'autonomie.

4. Le rôle de la Fondation

Tout cela représente un programme de recherche passionnant et je crois que la Fondation a un intérêt particulier à le poursuivre. Le cadre traditionnel établi pour débattre de la citoyenneté responsable a été en grande partie monopolisé par trois disciplines : science politique, droit et éducation. Cette sorte d'« appropriation » disciplinaire de la citoyenneté s'accorde parfaitement avec le cadre traditionnel : l'évaluation du statut officiel et formel de la citoyenneté relève de la discipline du droit ; l'analyse des dispositions politiques et des sites politiques que les personnes doivent avoir pour exercer leur citoyenneté officielle relève de la science politique ; et comme les écoles se voient confier un rôle spécial et une responsabilité particulière en vue de préparer les gens à exercer leur citoyenneté, l'éducation a également un rôle à jouer. Cette sorte de recherche disciplinaire spécialisée sur la citoyenneté officielle, les dispositions et le comportement politiques des citoyens et l'éducation à la citoyenneté ont été raisonnablement bien appuyés au Canada par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et d'autres organismes de financement¹⁵.

Si, toutefois, nous abordons la question du point de vue de la citoyennisation, nous faisons aussitôt intervenir une gamme beaucoup plus large de disciplines, dont l'histoire, la science économique, la sociologie, la psychologie, la géographie, l'analyse des médias et d'autres encore. Bien que le droit et la politique soient encore les sites les plus visibles des luttes de citoyennisation, le projet social de

15. Les ministères fédéraux, comme Citoyenneté et Immigration Canada, et des ministères provinciaux de l'éducation ont également financé des travaux de recherche dans ce domaine.

citoyennisation est également intimement lié aux processus de représentation culturelle (par exemple, dans les médias ou les musées), l'utilisation de l'espace public, la formation des identités sociales et les récits historiques, ainsi que les structures d'interdépendance sociale et économique.

Penchons-nous sur l'actuelle Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVRC) établie pour étudier le problème des pensionnats indiens. Il s'agit là à plusieurs égards d'un exemple paradigmatique de citoyennisation visant à reconnaître le mal occasionné par des relations inciviles fondées sur la force et le paternalisme (« une indication et une reconnaissance honnêtes des injustices et des torts subis par les peuples autochtones ») et à restructurer ces relations en fonction de l'égalité et du consentement (« une ferme détermination à établir de nouvelles relations enchâssées dans la reconnaissance et le respect mutuels »)¹⁶. Mais, selon la Commission, les moyens de réaliser cet objectif exigent une démarche « holistique » de « ressourcement » comportant des éléments comme les commémorations, les témoignages et les représentations artistiques. D'où la nécessité de faire appel aux connaissances et aux expériences de chercheurs en histoire (écrite et orale), en études culturelles, en littérature, en arts visuels, en psychologie et en anthropologie. Certes, on peut proposer une analyse politique ou juridique étroite de cette démarche — la Commission était, après tout, le produit de négociations politiques et d'un règlement juridique. Mais une telle analyse omettrait presque assurément les traits les plus distinctifs de cette démarche, ainsi que plusieurs des facteurs qui détermineront son succès ou son échec¹⁷.

16. Pour un aperçu du mandat de la CVRC, voir : http://www.trc-cvr.ca/overview_f.html

17. À cet égard, il est intéressant de signaler que les analyses les plus approfondies de la CVRC au Canada ont été effectuées par des chercheurs en lettres et en sciences humaines plutôt que par des chercheurs en droit ou en science politique. Voir le recueil de textes dans Henderson et Wakeham (2013).

Ou considérons le problème de la citoyennisation par rapport à ceux qui ne possèdent pas des aptitudes cognitives complexes, comme les enfants ou les animaux. Si, comme je l'ai soutenu précédemment, il est souhaitable que les valeurs de citoyennisation nourrissent néanmoins nos relations avec eux, il est clair que nous devons faire sérieusement appel à des domaines comme la psychologie du développement (dans le cas des enfants) ou l'ethnologie (dans le cas des animaux).

Bref, la citoyennisation est un projet social, culturel, juridique et politique complexe et son analyse doit tenir compte de cette complexité. À mon avis, la Fondation est seule à pouvoir faire progresser ce type de projet parce qu'elle est en mesure de travailler en dehors des cadres disciplinaires traditionnels et peut établir des ponts entre les sciences humaines et la littérature, d'une part, et les sciences sociales, d'autre part. Je me dois de signaler aussi que la poursuite de ce projet pourrait procurer des avantages à la Fondation puisqu'elle serait à même de rattacher plus fermement la « citoyenneté responsable » à ses autres thèmes de recherche.

Prenons comme exemple la question « des droits de la personne et de la dignité ». J'ai mentionné précédemment que, selon la conception traditionnelle, la citoyenneté est liée à l'appartenance à une communauté circonscrite ou encadrée, tandis que les droits de la personne s'appliquent à tous indistinctement en vertu du fait que tous sont des personnes. Ainsi donc, la citoyenneté est affaire de droit d'appartenance alors que les droits de la personne sont indépendants de toute appartenance. Conçues de cette manière, les notions de droits de la personne et de citoyenneté relèvent de catégories analytiques séparées. Mais si, au lieu de nous concentrer sur le statut officiel de citoyen, nous tournons notre attention vers le processus de citoyennisation, alors les liens importants avec les droits de la personne deviennent plus visibles. De fait, je soutiendrais que la révolution des droits de la personne et les luttes en faveur de la citoyennisation sont les deux facettes d'une même médaille,

les deux étant enracinées dans une même volonté de répudier les vieilles idéologies à caractère hiérarchique qui ont historiquement légitimé le mauvais traitement ou la négligence d'individus ou de groupes particuliers. L'analyse des rapports entre luttes en faveur de la citoyennisation et luttes en faveur des droits de la personne éclairerait les unes et les autres et nous aiderait à éviter des descriptions trop formelles ou légalistes des premières et des conceptions trop abstraites ou atomistes des secondes. Dans les deux cas, il s'agit de luttes contre des pratiques et des idéologies particulières qui ont historiquement abouti à soumettre des individus ou des groupes particuliers à l'oppression ou à l'invisibilité.

Un cadre de citoyennisation aiderait aussi à renforcer les liens au thème du « Canada dans le monde ». Ici encore, la conception traditionnelle de la citoyenneté responsable est liée à l'appartenance à une communauté limitée et circonscrite et peine donc à concevoir nos obligations internationales comme des obligations de citoyenneté. Mais si nous adoptons l'idée de citoyennisation, alors, comme je l'ai mentionné plus tôt, il n'y a pas de raison d'arrêter le processus de citoyennisation aux frontières nationales ou de le limiter à ceux qui détiennent le statut officiel de citoyen. Un cadre de citoyennisation peut nous aider non seulement à voir les liens entre la citoyenneté intérieure et les responsabilités internationales, mais aussi à comprendre que nos responsabilités internationales (comme nos responsabilités intérieures) sont susceptibles d'être différenciées. Tout comme nos obligations envers des groupes particuliers de concitoyens intérieurs sont façonnées par les antécédents propres à ces relations, de même nos obligations envers des pays particuliers sont susceptibles d'être façonnées par nos relations historiques avec eux. Par exemple, il se peut que, dans la mesure où nous recrutons des travailleurs agricoles au Mexique ou des praticiens de la santé en Afrique sub-saharienne, nous ayons des obligations particulières envers ces pays. Ces obligations particulières, enracinées dans des interactions historiques, sont souvent ignorées dans les comptes

rendus à saveur « cosmopolite » de nos obligations internationales, qui n'offrent qu'une vision anhistorique de ce qu'exige la justice mondiale. Une perspective de citoyennisation nous obligerait à envisager les modalités complexes selon lesquelles le Canada a poursuivi des relations historiques (souvent injustes) avec d'autres peuples et d'autres cultures et à préciser quel type d'activisme international permettrait de remédier à ces relations historiques. Dans les affaires étrangères, comme dans les affaires intérieures, la citoyennisation offre une perspective plus dynamique et plus relationnelle.

Et, enfin, bien que plus spéculativement, si nous envisageons sérieusement l'idée qu'une perspective de citoyennisation peut s'appliquer au moins à certains animaux, cela aurait des effets profonds sur le thème ultime de la Fondation, à savoir « Les gens et leur environnement naturel ». Les défenseurs des droits des animaux ont longtemps soutenu que les animaux ne peuvent être réduits à, ou subsumés dans, la catégorie plus générale de « nature » sans perdre de vue les obligations morales propres que nous avons envers eux en tant qu'êtres sensibles dotés d'un bien subjectif. Mais j'irais plus loin et je ferais valoir que ces obligations peuvent être à leur tour mises en lumière si on se demande quand, ou dans quelles conditions, nos relations avec les animaux devraient être réaménagées à la lumière des valeurs sous-jacentes à la citoyennisation. Par exemple, nous devons nous demander si les animaux ont des droits souverains (ou des droits de propriété) sur des territoires particuliers, ou des droits de circulation sur des corridors aériens ou terrestres particuliers, ou des droits de représentation dans les décisions concernant la mise en valeur des ressources. Si nous acceptons cette idée plutôt spéculative, que je défends de manière approfondie ailleurs (Donaldson et Kymlicka 2011), alors notre conception des liens entre citoyenneté responsable et environnement deviennent beaucoup plus complexes. Dans le domaine de l'éthique environnementale, nous avons déjà fait nôtre l'idée que nos responsabilités comme citoyens comportent des responsabilités à l'égard du monde — être bon citoyen,

c'est être environnementalement conscient — et il en est issu une documentation vivante sur la « citoyenneté environnementale » ou la « citoyenneté écologique (voir, par exemple, Eckersley 2004). Nous pourrions envisager la possibilité non seulement que les problèmes environnementaux devraient étayer notre théorie de la citoyenneté responsable, mais aussi celle que les valeurs de citoyennisation devraient nous faire réfléchir à nos relations avec les animaux, ce qui équivaldrait à reconnaître que les êtres humains ne sont pas les seuls êtres dotés de droits et de responsabilités en matière de citoyenneté par rapport à l'environnement naturel¹⁸.

Selon ces modalités et selon plusieurs autres, l'idée de citoyennisation peut aider le travail de la Fondation en contribuant à établir des liens entre les diverses disciplines et les divers thèmes mentionnés dans son mandat.

18. Il y a d'autres manières de relier la citoyenneté au thème de l'environnement. Il est généralement reconnu que, dans le cas des peuples autochtones, tout processus sérieux de citoyennisation exigera que l'on s'attaque aux diverses conceptions de la terre et du territoire qui prévalent au sein des sociétés autochtones et non autochtones au Canada. Ces diverses conceptions sous-tendent plusieurs litiges au sujet de la nature des revendications territoriales et des droits de propriété des autochtones. Ces litiges occupent une place centrale dans le processus de citoyennisation, mais ils pourraient également se révéler importants pour l'élaboration de nouvelles perspectives sur « les peuples et leur environnement naturel ».

Bibliographie

- Abu-Laban, Yasmeen (2013), «Reform by Stealth : The Harper Conservatives and Canadian Multiculturalism», dans Jack Jedwab (dir.), *Debating Multiculturalism in Canada* (Montréal : McGill-Queen's University Press, sous presse).
- Abu-Laban, Yasmeen (2009), «The Welfare State Under Siege? Neoliberalism, Immigration and Multiculturalism», dans Alexandra Dobrowolsky (dir.), *Women and Public Policy in Canada : Neo-Liberalism and After?* (Don Mills : Oxford University Press), 146-165.
- Abu-Laban, Yasmeen et Christina Gabriel (2002), *Selling Diversity : Immigration, Multiculturalism, Employment Equity and Globalization* (Peterborough : Broadview).
- Adamo, Silvia (2008), «Northern Exposure : The New Danish Model of Citizenship Test», *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 10, numéro 1, 10-28.
- Archard, David et Colin Macleod (dir.) (2002), *The Moral and Political Status of Children : New Essays* (Oxford : Oxford University Press).
- Arneil, Barbara (2009), «Disability, Self Image, and Modern Political Theory», *Political Theory*, vol. 37, numéro 2, 218-242.
- Blackledge, A. (2004), «Constructions of identity in political discourse in multilingual Britain», dans A. Pavlenko et A. Blackledge (dir.), *Negotiation of Identity in Multilingual Contexts* (Clevedon : Multilingual Matters).
- Bloemraad, Irene (2006), *Becoming a Citizen : Incorporating Immigrants and Refugees in the United States and Canada* (Berkeley : University of California Press).
- Broadhead, Lee Ann (2001), «Canada as a Rogue State : Its Shameful Performance on Climate Change», *International Journal*, vol. 56, numéro 3, 461-480.
- Brown, Katherine (2010), «Contesting the Securitization of British Muslims : Citizenship and Resistance», *Interventions : International Journal of Postcolonial Studies*, vol. 12, numéro 2, 171-182.
- Brysk, Alison (2009), *Global Good Samaritans : Human Rights as Foreign Policy* (New York : Oxford University Press).
- Carey, Allison (2009), *On the Margins of Citizenship : Intellectual Disability and Civil Rights in Twentieth-Century America* (Philadelphia : Temple University Press).

- Cesari, Jocelyne (2009), *The Securitisation of Islam in Europe* (CEPS Challenge Paper #15, Centre for European Policy Studies, Bruxelles).
- Donaldson, Sue et Will Kymlicka (2011), *Zoopolis : A Political Theory of Animal Rights* (Oxford : Oxford University Press).
- Eckersely, Robyn (2004), *The Green State : Rethinking Democracy and Sovereignty* (Cambridge, MA : MIT Press).
- Francis, Leslie et Anita Silvers (2007), «Liberalism and Individually Scripted ideas of the Good : Meeting the Challenge of Dependent Agency», *Social Theory and Practice*, vol. 33, numéro 2, 311-334.
- Galston, William (1991), *Liberal Purposes : Goods, Virtues, and Duties in the Liberal State* (Cambridge : Cambridge University Press).
- Guetzkow, Joshua (2010), «Beyond Deservingness : Congressional Discourse on Poverty, 1964-1996», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 629, 173-197.
- Hacker, Jacob (2006), *The Great Risk Shift : The New Economic Insecurity and the Decline of the American Dream* (New York : Oxford University Press).
- Henderson, Jennifer et Pauline Wakeham (dir.) (2013), *Reconciling Canada : Critical Perspectives on the Culture of Redress* (Toronto : University of Toronto Press, sous presse).
- Ibrahim, Maggie (2005), «The Securitization of Migration : A Racial Discourse» *International Migration*, vol. 43, 163-187.
- James, Matt (2013), «Neoliberal Heritage Redress», dans Jennifer Henderson et Pauline Wakeham (dir.), *Reconciling Canada : Critical Perspectives on the Culture of Redress* (Toronto : University of Toronto Press, sous presse).
- Joppke, Christian (2007), «Immigrants and Civic Integration in Western Europe», dans Keith Banting, Thomas Courchene et Leslie Seidle (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada* (Montréal : Institut de recherche en politiques publiques).
- Kazempur, Abdolmohammad (2009), *Social Capital and Diversity : Some Lessons from Canada* (Bern : Peter Lang).
- Kesler, Christel et Irene Bloemraad (2010), «Does Immigration Erode Social Capital? The Conditional Effects of Immigration-Generated Diversity on Trust, Membership, and Participation across 19 Countries, 1981-2000», *Canadian Journal of Political Science*, vol. 43, numéro 2, 319-347.

- Kiwan, Dina (2008), «A Journey to Citizenship in the United Kingdom», *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 10, numéro 1, 60-75.
- Kymlicka, Will (2013), «Neoliberal Multiculturalism?», dans Peter A. Hall et Michèle Lamont (dir.) *Social Resilience in the Neo-Liberal Era* (Cambridge : Cambridge University Press, sous presse).
- Kymlicka, Will (2010), «Testing the Liberal Multiculturalist Hypothesis : Normative Theories and Social Science Evidence», *Canadian Journal of Political Science*, vol. 43, numéro 2, 257-271.
- Kymlicka, Will et Kathy Walker (dir.) (2012), *Rooted Cosmopolitanism : Canada and the World* (Vancouver : UBC Press).
- McGhee, D. (2009), «The Paths to Citizenship : A critical examination of immigration policy in Britain since 2001», *Patterns of Prejudice*, vol. 43, numéro 1, 41-64.
- Milani, T. (2008), «Language testing and citizenship : A language ideological debate in Sweden», *Language in Society*, vol. 37, 27-59.
- Mitchell, Katharyne (2003), «Educating the National Citizen in Neoliberal Times : From the Multicultural Self to the Strategic Cosmopolitan», *Transactions of the Institute of British Geographers, New Series*, vol. 28, numéro 4, 387-403.
- Ottonelli, Valeria et Tiziana Torresi (2012), «Inclusivist Egalitarian Liberalism and Temporary Migration : A Dilemma», *Journal of Political Philosophy*, vol. 20, numéro 2, 202-224.
- Paquet, Mireille (2012), «Beyond Appearances : Citizenship Tests in Canada and the UK», *Journal of International Migration and Integration*, vol. 13, numéro 2, 243-260.
- Prince, Michael (2009), *Absent Citizens : Disability Politics and Policy in Canada* (Toronto : University of Toronto Press).
- Putnam, Robert (2007), «E Pluribus Unum : Diversity and Community in the Twenty-first Century», *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, numéro 2, 137-174.
- Rehfeld, Andrew (2010), «The Child as Democratic Citizen», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 633, 141-166.
- Rosenblum, Nancy (2000), *Membership and Morals : The Personal Uses of Pluralism in America* (Princeton, NJ : Princeton University Press).
- Saward, Michael (2000), «A Critique of Held», dans B. Holden (dir.), *Global Democracy : Key Debates* (London : Routledge).

- Somers, Margaret (2008), *Genealogies of Citizenship : Markets, Statelessness, and the Right to have Rights* (Cambridge : Cambridge University Press).
- Soroka, Stuart, Richard Johnston et Keith Banting (2007), «Ties that Bind : Social Cohesion and Diversity in Canada», dans Keith Banting, Thomas J. Courchene et F. Leslie Seidle (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada* (Montréal : Institut de recherche en politiques publiques), 561-600.
- Stevenson, Patrick (2006), «“National” Languages in Transnational Contexts : Language, Migration and Citizenship in Europe», dans C. Mar-Molinero et P. Stevenson (dir.), *Language Ideologies, Policies and Practices* (London : Palgrave), 147-161.
- Taylor, Charles (1992), «The Politics of Recognition», dans Amy Gutman (dir.), *Multiculturalism and the «Politics of Recognition»* (Princeton : Princeton University Press).
- Triadafilopoulos, Triadafilos (2011), «Illiberal Means to Liberal Ends? Understanding Recent Immigrant Integration Policies in Europe», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 37, numéro 6, 861-880.
- Tully, James (2001), «Introduction», dans Alain Gagnon et James Tully (dir.), *Multinational Democracies* (Cambridge : Cambridge University Press).
- Vorhaus, John (2005), «Citizenship, Competence and Profound Disability» *Journal of Philosophy of Education*, vol. 39, numéro 3, 461-475.
- Wright, S. (2008), «Citizenship Tests in Europe – Editorial Introduction», *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 10, numéro 1, 1-9.
- Yack, Bernard (2001), «Popular Sovereignty and Nationalism», *Political Theory*, vol. 29, 517-536.

TAYLOR OWEN

Boursier Trudeau 2008,

École de journalisme Columbia

BIOGRAPHIE

Taylor Owen est directeur de recherche au Centre de journalisme numérique Tow à l'École de journalisme Columbia. Il est rédacteur en chef fondateur de la plateforme d'affaires internationales OpenCanada.org (Conseil international du Canada), directeur du Projet sur les relations internationales et la technologie numérique — un projet de recherche international qui se penche sur l'intersection entre les technologies de l'information et les affaires internationales — et directeur de recherche du forum Munk Debates. Il a été boursier Trudeau et a obtenu son doctorat à l'Université d'Oxford.

Auparavant, il a été chercheur postdoctoral Banting à l'Université de la Colombie-Britannique, chercheur pour le Programme d'études sur les génocides à l'Université Yale, chercheur boursier au Centre de gouvernance mondiale de l'École d'économie de Londres et chercheur à l'Institut de recherche pour la paix dans le monde, à Oslo. Sa recherche et ses écrits portent sur l'intersection entre les technologies de l'information et les affaires internationales. Les publications de Taylor Owen sont accessibles à www.taylorowen.com et on peut suivre ses activités sur [@taylor_owen](https://twitter.com/taylor_owen).

RÉSUMÉ

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la politique étrangère du Canada a principalement porté sur la promotion des droits et libertés de l'individu. Ce programme a commencé avec l'insistance de Lester B. Pearson pour l'« article canadien » de l'OTAN, il s'est poursuivi avec la promotion de la sécurité humaine, et trouve maintenant sa place dans le discours du gouvernement au sujet du Printemps arabe, avec la promotion internationale des droits des femmes et des gais.

Jusqu'à récemment, le Canada a accompli son mandat par le biais des organisations internationales d'État, telles que l'OTAN et les Nations Unies. Cependant, les États sont de plus en plus mis au défi par l'autonomie des individus et des groupes. En conséquence, les institutions intergouvernementales ne disposent plus de l'influence nécessaire pour assurer les droits et libertés de l'individu.

Comment donc le Canada, en tant qu'État, peut-il continuer à promouvoir l'individu dans un monde où le pouvoir des États se trouve amenuisé? Cela remet en question les programmes de politique étrangère, mais ouvre également la porte à une nouvelle ère de possibilités, dans laquelle l'État œuvre à la protection des réseaux qui habilite l'individu.

Rupture : La politique étrangère dans un monde en réseau

Le Département d'études anglaises de l'Université du Danemark n'est pas le premier endroit qui vient à l'esprit pour la recherche d'avant-garde sur l'ère numérique¹. Pourtant, c'est là qu'un groupe d'historiens médiévistes, de folkloristes et de littéraires, dirigé par Thomas Pettitt, a mis au point un cadre théorique qui explique en grande partie le virage culturel engendré par la technologie actuelle.

L'idée de la « parenthèse Gutenberg » veut que nous soyons actuellement au point culminant d'une révolution qui s'achèvera quand toute la production et les connaissances culturelles seront numérisées — quand tous les livres écrits seront numérisés, toute œuvre d'art reproduite et toutes les nouvelles diffusées en ligne. À ce moment — alors que notre principal mode d'interaction, de communication et de production *se fera* sous forme numérique — la période de l'histoire attribuée à l'invention de l'imprimerie par Gutenberg prendra fin.

L'invention de la presse à imprimer a eu de profondes répercussions. En plus de permettre la vaste diffusion de l'information, elle en a modifié le format. La presse a donné lieu à la transition entre une tradition orale chaotique et une tradition écrite linéaire. Pour

1. L'auteur tient à remercier Anouk Dey pour ses contributions à ce document.

diffuser l'information, il fallait dorénavant se conformer à un format précis, linéaire et relié, avec un début, un milieu et une fin. Les idées devaient être construites autour de cette forme et la connaissance a évolué en fonction des contraintes imposées. La société est passée d'une tradition de partage des connaissances orale et décentralisée à une information centralisée, contrôlée et produite massivement.

Ces changements ont grandement influé sur l'ère moderne. Pendant près de 350 ans, la gouvernance, la conception des institutions, l'évolution politique, les médias et la culture ont été dictés par le rapport humain avec la technologie de l'information. Nous entrons maintenant dans un nouveau mode de production : l'information numérique, dont les répercussions sont tout aussi déstabilisantes.

La parenthèse Gutenberg peut servir de prisme pour étudier la nature des menaces actuelles et la réaction des gouvernements. Pettitt dirait que l'avenir de la sécurité immédiate sera marquée par des rencontres, des confrontations et des conflits entre les individus pré-parenthèse peu alphabétisés, les individus alphabétisés de la parenthèse et les individus post-parenthèse nouvellement alphabétisés. Dans ce schéma, l'insurgé pré-parenthèse et le néo-alphabétisé post-parenthèse ont plus en commun que les institutions de sécurité westphaliennes. Si cela est vrai, il faut donc pousser le discours actuel de la politique étrangère au-delà du pouvoir, du contrôle et du comportement de l'État et s'ouvrir au monde en réseau nébuleux dans lequel nous sommes revenus.

L'individu au cœur de la politique étrangère canadienne

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'individu a été placé au centre de la politique étrangère canadienne. Autant sinon plus que tout autre pays, le Canada justifie sa présence internationale en fonction de la protection de la sécurité et des droits de l'individu ainsi que de l'émancipation des libertés individuelles.

Alors que cette position était explicite dans la plateforme de la sécurité humaine du ministre des Affaires étrangères Lloyd

Axworthy, elle a fait partie de la plupart des initiatives internationales de toutes les idéologies politiques du pays. Et bien qu'il soit vrai que récemment tous les gouvernements se sont un peu éloignés de ce programme, le rôle international du Canada au cours des 50 dernières années est enraciné dans la soi-disant promotion des droits et libertés de l'individu. La reconstitution de cette histoire est riche d'enseignements.

Le deuxième des quatorze articles du Traité de l'Atlantique Nord de 1949 est connu comme l'« article canadien » parce qu'il a été introduit par Lester B. Pearson, alors sous-secrétaire des Affaires internationales, qui insistait pour que les parties de l'accord « soient liées entre elles non seulement par leur opposition commune à l'agression du totalitarisme communiste, mais aussi par une conviction commune quant aux valeurs et aux vertus de la démocratie [...] et par un attachement envers la démocratie et les gens qui la partagent » (*Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, 492). L'« article canadien » met l'accent sur l'individu et la nature sociale de la coopération.

Peu après la création des Nations Unies (ONU), le Canadien John Humphrey était nommé directeur de la Division des droits de l'homme au Secrétariat de l'ONU, où il a participé à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, soit la première fois où l'individu était reconnu par le droit international.

Entre-temps, le concept et la pratique du maintien de la paix — démarches qu'on peut observer dans des opérations à travers le monde — naissaient dans la foulée de la crise du canal de Suez (1956), alors que Pearson développait l'idée d'une force de police sous le contrôle de l'ONU afin de séparer les parties belligérantes. Sur ce concept qui est essentiellement axé sur les États, Pearson a pourtant dit que « la souveraineté de la personne transcende la souveraineté nationale » (Pearson 1970, 14).

La plateforme de la sécurité humaine est, elle aussi, une manifestation directe de la promotion de l'individu dans la politique

étrangère canadienne. En fait, l'ancien ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy se référait à cette plateforme comme la « plateforme de la sécurité individuelle » (Copeland 2001). Comme l'a expliqué Axworthy aux Nations Unies, « la quête d'une paix mondiale porte de plus en plus sur les enjeux de sécurité personnelle [...] dans le monde actuel, la protection des gens doit être au cœur du travail du Conseil » (Axworthy 1999a, s.p.).

La plateforme de la sécurité humaine a connu un grand succès politique. Le processus de Kimberley et la doctrine de la responsabilité de protéger sont nés du concept de la sécurité humaine. Pareillement, la politique canadienne envers le Kosovo s'est articulée autour de la plateforme de la sécurité humaine. Comme l'a dit Axworthy, « ce sont des impératifs humanitaires qui ont poussé l'alliance à agir [...] L'activité de l'OTAN est principalement guidée par des préoccupations sur la question des droits de la personne et du bien-être des citoyens du Kosovo » (Axworthy 1999b, s.p.).

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, dans laquelle le Canada a joué un rôle fondamental et durable, est aussi considérée comme un texte qui vise la protection de l'individu. À la signature du traité, Axworthy disait qu'« une cour pénale internationale indépendante et efficace aidera à prévenir les plus grandes violations du droit international humanitaire. Elle donnera un nouveau sens et une portée mondiale à la protection des vulnérables et des innocents » (Axworthy 1998, s.p.).

On trouve un autre exemple dans l'annonce faite par Axworthy sur la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, créée à la suite de l'appel du secrétaire général Kofi Annan pour trouver de nouvelles façons d'aborder les enjeux internationaux complexes tels le génocide du Rwanda ou de Srebrenica. Selon Axworthy, « la plateforme de la sécurité humaine du Canada concerne *d'abord et avant tout les gens* [c'est l'auteur qui souligne]. Nous avons créé cette Commission pour répondre à l'appel du

secrétaire général afin de s'assurer que l'indifférence et l'inaction de la communauté internationale [...] ne soient plus une option» (Axworthy 2000, s.p.).

Tous les gouvernements ont dit que la mission en Afghanistan, qui au départ était clairement un appui visant un changement de régime dirigé par les Américains, comportait un élément humanitaire. Tout au long de la mission — et pendant la transition du 3D (diplomatie, défense et développement) vers une approche pan-gouvernementale puis vers une intégration de la consolidation de la paix —, la protection et la promotion de la sécurité afghane, au sens élargi, était à tort ou à raison au centre du discours public des gouvernements².

L'omniprésence de l'individu a connu une transition dans la politique étrangère du gouvernement Harper. Quand les autorités libyennes ont commencé à attaquer les citoyens, le premier ministre Stephen Harper a déclaré : « Le Canada exhorte les forces libyennes à respecter les droits de l'homme des manifestants, notamment la liberté d'expression et de réunion » (Harper 2011a). Un mois plus tard, il poursuivait : « Nous devons aider le peuple libyen, les aider maintenant, sinon la menace contre la population et contre la stabilité de toute la région va seulement s'accroître » (Harper 2011b, s.p.). Plus récemment, le ministre des Affaires étrangères John Baird faisait, sous pression, des déclarations au sujet des droits des femmes et des gais. « La criminalisation de l'homosexualité, disait-il récemment, est incompatible avec les valeurs fondamentales du Commonwealth sur les droits de la personne » (Davis 2012).

2. Le sigle 3D représente la diplomatie, la défense et le développement. Ces termes ont été employés pendant la mission en Afghanistan, en référence aux ministères responsables de la coordination tant à l'administration centrale, à Ottawa, qu'au niveau opérationnel sur le terrain. Leur emploi implique que des outils militaires, diplomatiques et de développement sont nécessaires pour une mission de consolidation de la paix.

Ce qu'il est important de noter dans cette évolution est que, pendant 50 ans, le Canada a fait la promotion des droits et libertés de l'individu par le biais des organisations multinationales. Au cours de la dernière décennie, cependant, ces institutions se sont révélées inefficaces pour mener à bien les mandats qu'elles s'étaient donnés. La liste des échecs récents de la politique multilatérale est impressionnante : l'Afghanistan, l'Irak, Kyoto, la non-prolifération et bon nombre d'initiatives de développement macroéconomique.

Si la plateforme de la sécurité humaine nous a enseigné que la souveraineté de l'État est insuffisante pour protéger la sécurité individuelle, une évaluation du système international actuel devrait certainement tenir compte du fait que les individus organisés en réseau sont maintenant en mesure de se protéger aussi bien que de se nuire. L'État est de plus en plus laissé pour compte dans les deux termes de cette équation.

Comment le Canada, en tant qu'État, peut-il continuer à promouvoir l'individu dans un monde où le pouvoir des États se trouve amenuisé? Cela remet en question les programmes de politique étrangère, mais ouvre également une nouvelle ère de possibilités, dans laquelle l'État œuvre à la protection des réseaux qui habilite l'individu.

Le groupe Anonymous

Dans tous les secteurs des affaires internationales, les acteurs qui connaissent le plus de succès actuellement sont ceux qui mettent à profit les réseaux en ligne pour rompre avec les institutions traditionnelles. Sans doute personne n'illustre mieux cela que le collectif d'activistes Anonymous.

Pendant l'été 2010, sous la pression du Département d'État américain et en réaction à la divulgation par Wikileaks de centaines de milliers de mémos diplomatiques, MasterCard, VISA et PayPal ont suspendu toute transaction de dons en faveur de Wikileaks. Peu après, les sites Web des trois firmes ont été bloqués par une attaque

en ligne, appelée Operation Payback, organisée par le groupe d'activistes Anonymous.

Anonymous a été en mesure de paralyser trois des principaux sites Internet financiers grâce à une attaque par déni de service distribué (DDoS). Une attaque DDoS bloque un site en saturant le serveur par un grand nombre d'activités simultanées. Cela se fait généralement au moyen de l'application LOIC (*low orbit ion cannon*) qui, avec une seule connexion au réseau, envoie une kyrielle de requêtes bidon. L'application LOIC permet aux gens de participer à une initiative collective de piratage informatique sans avoir besoin de connaître la programmation.

Le groupe Anonymous se définit comme « un réseau décentralisé d'individus qui prônent l'accès à l'information, la liberté de parole et la transparence ». Le collectif s'est formé en 2008 en représailles aux campagnes contre le piratage numérique de l'industrie du film et du disque. Depuis, des centaines d'attaques ont eu lieu sous la bannière d'Anonymous. En 2011, Anonymous a attaqué les sites Web des gouvernements de la Syrie, de l'Égypte et de la Libye en appui au Printemps arabe. En janvier 2012, le groupe a piraté, enregistré et rendu public des téléconférences entre des agents du FBI et du MI5 qui se réunissaient pour trouver des façons d'arrêter le cyber-activisme. Anonymous a dévoilé des renseignements personnels, d'une part, sur l'agent de police qui a vaporisé du poivre de Cayenne sur des manifestants de l'Université de la Californie à San Diego et, d'autre part, sur les législateurs d'Arizona qui ont proposé les lois anti-immigration. En avril 2012, Anonymous a accédé aux réseaux informatiques du Vatican.

Il n'existe pas de leadership centralisé ou de pays d'origine pour le groupe Anonymous. Les individus se coordonnent librement et apposent l'étiquette Anonymous à leurs actions. Comme l'a indiqué un individu qui s'identifie au groupe, « nous convenons tous d'un programme et nous nous coordonnons pour agir, mais chacun agit de façon indépendante sans chercher la reconnaissance.

Nous voulons simplement réaliser une chose que nous considérons importante».

Dans un article récent de *Foreign Affairs*, Yochai Benkler, professeur au Centre Berkman d'Harvard, affirme qu'«Anonymous fait voir un des nouveaux aspects centraux du pouvoir dans une société démocratique organisée en réseau : les individus sont désormais beaucoup plus efficaces et moins sujets à la manipulation, au contrôle et à la répression des tenants traditionnels du pouvoir» (Benkler 2012).

Les membres d'Anonymous ne sont ni des escrocs ni des terroristes, poursuit Benkler. Ils jouent plutôt le « rôle d'audacieux provocateurs qui chevauchent les frontières entre la destruction, la rupture et l'instruction » (Benkler 2012). Comme plusieurs individus et organisations en ligne, ils confondent les institutions, les frontières, les catégories et les protagonistes qui ont détenu le pouvoir au cours du xx^e siècle.

Mettre à profit l'architecture des réseaux

Si dans la nouvelle architecture internationale les menaces concernent les individus plutôt que les États, et si le pouvoir de causer ou d'atténuer les dommages est décentralisé au profit des individus, la compréhension des réseaux où ils agissent devient donc l'apanage de la politique étrangère. Les acteurs en réseau ne sont pas plus liés moralement que les protagonistes qui agissent au sein du système traditionnel étatique. Ils utilisent leur pouvoir pour des actes positifs aussi bien que négatifs. C'est donc leur capacité d'agir ainsi que les nouvelles formes d'action que permet la technologie des réseaux qui doivent faire l'objet de notre étude.

Bien qu'Anonymous ne représente d'aucune façon toutes les organisations en réseau, le groupe constitue le prototype d'une nouvelle forme d'institution — une institution qui connaît un succès remarquable. Pour cette raison, Anonymous est un bon exemple de cas pour étudier le comportement sur les réseaux en ligne.

Des technologies habilitantes

La principale caractéristique du monde en réseau est que l'individu se trouve habilité grâce aux technologies de l'information. Au lieu de voir les avancées de la communication, de la diffusion et de l'interaction comme une progression évolutive, nous pouvons considérer Internet, et les normes et pratiques qu'il permet, comme l'agent qui provoque une vaste gamme de changements de comportement. Grâce à la technologie de l'information, l'individu détient dorénavant un pouvoir qui défie les structures institutionnalisées des affaires mondiales.

Dans une étude sur le *blogstorm* en ligne qui a suivi la diffusion du documentaire contre John Kerry, *Stolen Honor*, le spécialiste du droit Marvin Ammori affirme que la principale variable qui a changé dans la capacité d'action politique est celle des entraves à l'accès. Les coûts de production et de distribution sont maintenant si bas que les participants en ligne peuvent surmonter les coûts technologiques et logistiques ainsi que les obstacles organisationnels liés à une action politique coordonnée (Ammori 2005, 43-46). Cette capacité de collaboration spontanée habilite un réseau d'individus motivés par des fins non pécuniaires (*ibid.*, 50) et met à profit leur excès de capacité de travail (*ibid.*, 55).

À ce facteur, Michael Froomkin ajoute la valeur inhérente de l'anonymat pour expliquer le pouvoir grandissant de l'individu dans un réseau en ligne. Selon lui, il s'agit d'un anonymat déterminé technologiquement, qui permet aux usagers de participer au discours politique sans crainte de représailles et qui leur octroie ainsi un pouvoir (Froomkin 1997).

L'autonomie

Si la technologie d'Internet donne aux individus la capacité d'agir indépendamment, comment donc le comportement collectif est-il réglementé? Ammori dit que l'action collective, dans ce qu'il nomme

un « blogstorm », est auto-réglémentée. Il affirme que la technologie permet une nouvelle forme de « réglementation collective ponctuelle et privée » par laquelle les acteurs privés se contraignent volontairement et influencent d'autres acteurs privés (Ammori 2005, 3). Ammori qualifie cette auto-réglémentation de « gouvernement parallèle », un terme sans doute emprunté au théoricien de droit et d'économie Robert Ellickson, qui décrit ainsi les actions exécutées « à l'ombre de la loi » (Ellickson 1991). Lawrence Lessig affirme également que le contrôle légal des comportements n'est qu'une des multiples formes de contraintes, comme le sont les normes, les marchés et l'architecture du système. Le fait qu'un réseau fonctionne en grande partie sans cadre légal ne signifie pas qu'il soit sans réglementation; cela veut simplement dire qu'il est réglémenté par d'autres moyens (privés) (Lessig 1998).

En 2002, Yochai Benkler a adapté l'idée d'auto-réglémentation à l'ère d'Internet. Il s'appuie sur la théorie de Robert Coase — père de la discipline de droit et d'économie, qui classe la réglementation des interactions en deux catégories : axées sur le marché (par contrats) ou axées sur la hiérarchie (par les institutions) — pour affirmer qu'Internet donne lieu à un troisième modèle de production : le volontariat *ad hoc* (Benkler 2002).

Dans ce système de gouvernance, la crédibilité et l'autorité sont déterminées par l'action. Sundén dit poétiquement que sur Internet on « écrit son existence sur le clavier » (Sundén 2003, 3). Semblablement, Castells affirme, dans *Communications Power*, que le pouvoir des nouveaux acteurs provient de la communication, non de la représentation (Castells 2000). Tous deux impliquent que l'autorité sur les réseaux en ligne tels qu'Anonymous est déterminée uniquement par la réalité que créent les participants.

Une identité non imposée

Sally Applin et Michael Fischer affirment que la perception unique de soi est dépassée et que nous existons maintenant, en ligne ou

hors ligne, en tant qu'identités multiples dans de nombreuses réalités simultanées (Applin et Fischer 2011). Cette réalité « polysociale » comprend non seulement le continuum des mondes réels et virtuels, mais rend compte des multiples réalités simultanées dans lesquelles nous choisissons de vivre. Ces réalités sont à la fois personnelles et anonymes, et il y a de plus en plus de tensions entre les deux. Nous pouvons maintenant exister à plusieurs endroits à la fois et nous devenons, dans ce sens, ubiquistes.

Catherine Fieschi écrit que cette réalité pourrait entraîner une façon complètement différente de penser, une reconfiguration neurologique (Fieschi 2011). La souplesse neuronale est signe de la malléabilité des humains et de l'adaptabilité du système nerveux. Jonah Lehrer affirme, par exemple, que l'interaction entre divers acteurs améliore notre acuité mentale pour la résolution de problèmes (Lehrer 2012). Dans ce sens, nous sommes peut-être près de la fin de l'« identité personnelle moderne », c'est-à-dire de l'individu isolé, indépendant et introspectif.

Les identités que les gens assument et celles qu'ils choisissent d'adopter relèvent du domaine de l'économie du comportement. Une idée particulièrement intéressante dans l'activité sur les réseaux en ligne est le tri par homologie, soit le processus par lequel les individus s'identifient et interagissent principalement avec ceux qui leur ressemblent. Timur Kuran décrit, pour les groupes autosélectionnés, ce qu'il appelle la falsification de la préférence, laquelle permet de prédire qu'une communauté peut maintenir une conviction par *statu quo*, même si aucun de ses membres ne la défend individuellement. Dans ces réseaux sociaux, les acteurs évitent d'exprimer leur malaise ou leur désir de changement afin d'éviter un châtement (Kuran 1995). Les économistes du comportement indiquent également que si un consommateur d'information doute de la qualité d'une source, il conclut que celle-ci est de meilleure qualité quand elle corrobore le parti pris déjà implanté en lui (Gentzkow et Shapiro 2006).

Un rythme de changement accéléré

Dans un réseau numérique, l'information est abondante et évolue à un rythme de plus en plus rapide. Les nouvelles internationales sont devenues une denrée utile et l'évolution des idées, des idéologies, des convictions et de la politique s'approche du temps réel. Les logiciels, le comportement de groupe et l'action individuelle s'adaptent à l'immense fonds de données et au nouveau rythme d'évolution.

Les données sont produites à une échelle qui dépasse l'entendement de la pensée humaine. Par exemple, toutes les cinq minutes, on produit en données l'équivalent de la Bibliothèque du Congrès. La majeure partie de ces données est méta-balisée et à teneur sociale; chaque mois, deux milliards d'éléments sont balisés sur la plateforme Facebook. Ce flux de données mène à de nouvelles lois de production, selon lesquelles plus on consomme, produit et utilise des données, moins cela coûte cher — les données ne sont pas sujettes aux contraintes des ressources.

L'échelle et le rythme de production de l'information provoque des changements dans le comportement des individus. Ammori affirme que dans les réseaux en ligne, les relations sont moins susceptibles de s'ancrer dans l'histoire. Par conséquent, la loyauté au groupe ne mène pas nécessairement à une dépendance du chemin à prendre. Dans le cas Sinclair (décrit plus haut), le *blogstorm* n'a duré qu'« une semaine et demie et s'est même essoufflé après seulement trois jours » (Ammori 2005, 26). Il n'a pas créé d'institution permanente (*ibid.*, 28) et quand un autre webdiffuseur a reproduit exactement la même action, on n'y a prêté aucune attention (*ibid.*, 29).

Dans son livre *Unleashing the Ideas Virus*, le théoricien du marketing Seth Godin affirme que sur Internet, certaines idées possèdent une vie propre et se comportent comme des virus en faisant leur propre promotion. Pareillement, J.M. Balkin indique que les messages agissent comme des « mèmes », c'est-à-dire des idées virales qui utilisent les gens pour se répliquer (Balkin 1998). Cette évolution biologique est aussi itérative. Dans le cas Sinclair, chaque fois que les

actions de la compagnie baissaient de quelques cents, les blogueurs faisaient circuler l'information et les actions baissaient davantage (Ammori 2005, 21). Le théoricien d'Internet Evgeny Morozov affirme que les réseaux en ligne, et le rythme de changement qu'ils permettent, poussent les usagers à s'engager dans des formes superficielles de politique, lesquelles incitent les individus à agir avec assurance et bruyamment.

Des réseaux décentralisés, non hiérarchiques et collaboratifs

L'action dans un environnement en réseau est non seulement chargée de données et en évolution rapide, mais elle est aussi décentralisée et non hiérarchique. Qui plus est, l'action collective est possible sans aucun recours à une forme de centralisation ou de structure hiérarchique. Clay Shirky affirme que les activités collectives, qui auparavant nécessitaient une coordination et une hiérarchie, peuvent maintenant s'accomplir par une coordination plus souple (Shirky 2010), telle que les connexions aux réseaux, l'adhérence à court terme à un mouvement ou l'unification autour d'un objectif pour un événement particulier. S'inspirant de la théorie des jeux, Ammori dit que l'action décentralisée permet aux participants de surmonter des problèmes collectifs réels ou apparents comme, par exemple, le dilemme du prisonnier ou le jeu de la poule mouillée (Ammori, 2005, 39).

Dans son livre *Smart Mobs : The Next Social Revolution*, Howard Rheingold indique que le pouvoir d'un réseau provient principalement de la quantité (c'est-à-dire qu'il découle du nombre d'usagers). Rheingold fait la comparaison avec un État, où la population n'accorde pas automatiquement le pouvoir. Selon lui, le pouvoir d'un réseau obéit à la loi de Reed : il est directement proportionnel au carré du nombre de membres. Ainsi l'arrivée de nouveaux membres accroît beaucoup plus le pouvoir d'un vaste réseau que celui d'un petit réseau (Rheingold 2002).

Mark Considine écrit, sur la gouvernance en réseau, qu'un réseau est un monde social fondé sur le partenariat, la collaboration

et l'interdépendance, contrairement aux hiérarchies de commande et de contrôle, aux marchés boursiers ou aux organes bureaucratiques traditionnels (Considine 2005). Manuel Castells ajoute que les réseaux permettent la venue d'un nouveau capitalisme collectif, la « signature de l'organisation dans l'ère de l'information » (Castells 2000, 57). Bruno Latour présente la théorie de l'acteur-réseau dans laquelle la collaboration fonctionne par rencontres latérales, ce qui est une caractéristique propre aux réseaux (Latour 1997).

L'action en réseau et les nœuds décentralisés d'Anonymous ne sont pas déterminés géographiquement. Clay Shirky, par exemple, démontre qu'Internet unifie des groupes tellement disparates qu'ils ne pourraient exister autrement (Shirky 2008). Hargittai affirme que la ségrégation en ligne se fonde non pas sur la géographie, mais sur d'autres facteurs comme la nationalité, l'âge et le niveau de scolarisation (Hargittai 2007).

La résilience

Les informaticiens étudient depuis longtemps la résilience des réseaux. Un article récent, publié dans *Nature*, indique que tous les réseaux surnuméraires ne sont pas égaux. Selon les auteurs, une des caractéristiques des réseaux sans échelle, comme Internet, est le fait que la plupart des nœuds du réseau ont un ou deux liens ; peu de nœuds en ont davantage. Cela permet au système d'être entièrement connecté et d'être particulièrement résistant. Plus précisément, la capacité de communication entre les nœuds d'un réseau comme Internet n'est pas affectée par un fort taux de défaillance des nœuds, ce qui confère au réseau une grande tolérance à l'erreur et lui assure une croissance même si des petites erreurs surviennent. Cette tolérance à l'erreur est cependant coûteuse : si les principaux nœuds sont victimes d'attaques, le réseau entier devient vulnérable (Albert *et al.* 2000).

La résilience d'Internet provient non seulement de sa grande tolérance à l'erreur, mais aussi de sa capacité pour la commutation de paquets. Le spécialiste du cyberdroit Michael Fromkin (1996)

décrit la commutation de paquets comme la méthode par laquelle les données peuvent être découpées en paquets normalisés, qui sont ensuite dirigés vers leur destination par l'entremise d'un nombre indéterminé d'intermédiaires. Un tel nombre de voies de communication possibles implique que l'information peut se transmettre même s'il y a des défaillances. C'est une des raisons pour laquelle le Département américain de la Défense a développé Internet.

L'aspect social

Dans le domaine des relations internationales, le comportement social est intimement lié au constructivisme. Selon Wendt, « les acteurs ne traînent pas avec eux un “portefeuille d'intérêts” indépendamment du contexte social, ils définissent plutôt leurs intérêts tout en définissant la situation » (Wendt 1992, 398). Dans l'environnement en ligne, plusieurs de ces dynamiques entrent en jeu. La chercheuse Danah Boyd affirme que MySpace et Facebook permettent aux jeunes Américains de socialiser avec des amis même s'ils sont incapables de se réunir dans des situations sans intermédiaire. Ces réseaux prennent donc la forme de « publics réseautés » qui aident la sociabilité (Boyd 2008). Haythornthwaite affirme que puisque les individus peuvent articuler et afficher leurs réseaux sociaux, ceux qui ont des « liens latents » peuvent faire des connections qui ne se feraient pas normalement (Haythornthwaite 2005). Clay Shirky ajoute que le pair-à-pair « fait disparaître la distinction entre le consommateur et le fournisseur » (Shirky 2008, 35) et crée de nouvelles formes de relations socioéconomiques.

Principes de politique étrangère dans un monde en réseau

Dans leur essence, les gouvernements et les programmes de politique étrangère font face à un dilemme : les aspects qui définissent le succès dans un monde en réseau (décrits ci-dessus) sont ceux-là mêmes contre lesquels les institutions ont été créées.

À l'époque où les États avaient le monopole du pouvoir, les institutions publiques étaient suffisantes pour protéger et habiliter l'individu. Mais ce n'est plus le cas. Dans l'environnement en ligne, où les individus sont habilités par les réseaux, le seul choix qui reste à l'État est de déterminer des façons d'atténuer les dommages potentiels du comportement sur le réseau et d'utiliser sa politique, son économie et son pouvoir de réglementation pour favoriser des comportements qui sont dans l'intérêt des citoyens.

La résolution de ce dilemme est un projet qui va bien au-delà du présent document, mais quatre principes peuvent aider à comprendre comment l'individu peut rester au centre de la politique étrangère canadienne dans un monde en réseau : l'ouverture à la rupture, la protection du réseau, le soutien aux technologies habilitantes et le développement de l'alphabétisation technologique.

L'ouverture à la rupture

Les institutions hiérarchisées telles qu'on les connaît se trouvent à la croisée des chemins. La technologie de l'information et les organisations en réseau remettent en question ces institutions et leur existence. Elles ont simplement été conçues pour un monde différent. Pour les organisations qui sont des sociétés privées, comme les journaux ou les constructeurs d'automobiles, la destruction créative pourrait bien s'avérer très positive. La destruction créative est cependant plus difficile pour le secteur public. Les ministères des Affaires étrangères, les forces armées et les services de renseignements ne disparaîtront pas si simplement pour laisser place à une nouvelle mise en marche. Toutefois, le nouvel environnement de l'information peut les obliger à adopter certaines caractéristiques des jeunes entreprises en développement. Pour le gouvernement, le défi consiste à savoir comment reconstruire, réformer, repenser et rompre avec ses propres institutions afin de conserver sa pertinence dans l'ère numérique.

Catherine Fieschi propose qu'au lieu d'essayer de mettre en ligne les vieilles institutions, il faudrait tenter le contraire, c'est-à-

dire repérer les meilleures formes de communication, d'action et d'organisation en ligne et voir si elles peuvent servir de modèles pour de nouvelles institutions.

Bien que cette forme de restructuration de fond en comble ne soit visible nulle part, il y a quelques indices d'évolution. Le Département d'État américain a ouvert la voie en utilisant les médias sociaux pour mobiliser les acteurs mondiaux. Il a mis en place plusieurs programmes expérimentaux, qui sont possibles uniquement en raison d'un changement culturel d'acceptation face aux risques élevés. Le Département a ainsi amorcé un processus de légitimation d'une nouvelle forme d'organisation.

Au Canada, on observe de timides avancées dans cette direction. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international commence à évoquer de nouvelles formes d'organisation dans son initiative de Politique ouverte. Le problème est qu'il est très difficile de se montrer vraiment ouvert pour un organisme où les ambassadeurs — à plus forte raison les chargés de dossiers — n'ont pas la permission de s'exprimer publiquement.

D'autres secteurs de la politique étrangère empruntent un chemin qui pourrait mener à une toute autre réalité. Tel que l'indique Ron Deibert, directeur du Centre canadien d'études sur la sécurité mondiale et du Laboratoire citoyen, les États-Unis voient le cyberspace comme un « domaine » aussi important que la terre, la mer et l'espace. Deibert attire l'attention sur le fait que nous nous dirigeons peut-être vers un avenir où les États tenteront de contrôler de plus en plus l'information, au lieu de faciliter sa libre circulation — un monde davantage marqué par le contrôle et la surveillance, un État nourrice devenu fou. Inverser la restructuration du monde en ligne nous mènerait dans le sens contraire, un monde où la présence en ligne de l'État serait habilitante plutôt que punitive.

Benkler affirme, dans la revue *Foreign Affairs*, que les États-Unis commencent à considérer Anonymous comme une menace pour la sécurité nationale. Le problème de ce point de vue est qu'il

impose une structure d'État à ce qui est « une idée, un esprit du siècle, jumelé à un ensemble de pratiques sociales et techniques » (Benkler 2012). Il serait plus sage pour les décideurs politiques de voir Anonymous comme un modèle de pouvoir au sein d'un nouveau système et comme un mode de construction pour de nouveaux cadres d'engagement et d'organisation. Le modèle présenté par Anonymous est la rupture.

Dans les affaires internationales, le terme « voyou » est habituellement employé pour décrire les États qui ne respectent pas les règles du jeu. Ces États n'observent pas les normes du système international. Semblablement, Anonymous n'utilise pas l'architecture internationale convenue pour s'opposer à l'État. Son pouvoir est enraciné dans la communauté des usagers connectés et, dans plusieurs cas, le groupe défie l'autorité des institutions d'États tant démocratiques qu'autocratiques. Bien que l'acteur voyou tente de remettre en cause le *statu quo*, les acteurs qualifiés de « perturbateurs » défendent aussi la justice politique et sociale. Yochai Benkler affirme que contrairement à Al-Qaïda, un autre puissant réseau voyou, Anonymous « provoque la rupture, non pas la destruction » (Benkler 2012). C'est au moyen de la rupture rendue possible par le réseau qu'Anonymous tente de perturber les systèmes économiques et politiques mis en place au siècle dernier. Comme l'observe Richard Power, écrivain sur le cybercrime, Anonymous « attaque la structure entière du pouvoir » (Sengupta 2012).

Josh Corman affirme qu'Anonymous démontre que « ce ne sont pas les nations ni les politiciens qui emploient le mieux cette nouvelle magie. Les jeunes citoyens du réseau ne ressentent même pas de liens d'allégeance à l'égard d'un pays ou d'un parti politique. Ils sont loyaux envers une ruche. D'une certaine façon, cela est passionnant. D'une autre, c'est terrifiant » (Gross 2012). Les institutions gouvernementales doivent simplement s'ouvrir à cette rupture si elles veulent conserver leur pertinence dans un monde en réseau.

La protection du réseau

Si un gouvernement est soucieux de protéger et d'habiliter l'individu, la protection de la liberté en ligne devrait se trouver au centre de sa politique étrangère. Cette année, la communauté internationale renégociera le traité de l'ONU au sujet de la gouvernance d'Internet. D'un côté, les États-Unis et leurs alliés veulent qu'Internet demeure entre les mains d'un petit nombre d'organisations à but non lucratif établies aux États-Unis. De l'autre, des États comme la Russie, la Chine, le Brésil, l'Inde et l'Iran veulent un nouvel organisme mondial pour superviser Internet.

Les États des deux parties, cependant, font appel aux mêmes technologies de surveillance serrée contre leurs citoyens. En fait, les deux groupes d'États s'opposent à la présence d'acteurs aux tables de négociations — les « acteurs », ici, sont les individus et les groupes qui composent le monde en réseau. Ce sont donc les institutions gouvernementales qui négocient la façon dont les individus feront usage d'un réseau dirigé par les individus.

Quelle forme prendrait une politique d'État pour Internet si elle s'ouvrait aux discours, aux valeurs et aux caractéristiques de ceux qui vivent dans le monde en réseau? Qu'arriverait-il si la politique étrangère visait la protection des bases mêmes du système qui propulse le *xxi*^e siècle?

Dans sa description des négociations sur Internet, l'essayiste Michael Gross dit que les États « veulent imposer à Internet les structures de pouvoir pré-numériques déjà en place ainsi que les notions connexes de confidentialité, de propriété intellectuelle, de sécurité et de souveraineté ». Les acteurs, les groupes et les institutions qui sont nés avec le réseau en ligne préféreraient plutôt « abandonner ces vieilles structures rachitiques et laisser la volonté de la masse créer une nouvelle culture mondiale, peut-être même de nouvelles formes de “pays” virtuels » (Gross 2012).

Cela a déjà lieu. Alors que les négociations de l'ONU tentent de réglementer le système de noms de domaine (DNS), de nouveaux systèmes parallèles sont en développement. Le dernier né est un DNS ouvert et décentralisé (ODDNS) et fonctionne sur le mode du pair-à-pair où les usagers partagent ouvertement les noms de domaines et les adresses IP connexes. Son créateur, Jimmy Rudolf, dit qu'il a construit ce système pour « montrer aux gouvernements qu'il est impossible d'empêcher les gens de parler » (Torrentfreak 2012).

Un pirate informatique interviewé par Gross l'explique bien : « Plus le gouvernement tente de réglementer, plus les gens cherchent des moyens de créer un Internet fermé à la censure, à l'infiltration et aux interruptions. » Ils tentent de contourner le contrôle de l'État. On observe encore ici le paradoxe auquel font face les institutions gouvernementales traditionnelles. Les réseaux d'information en ligne présentent certaines caractéristiques qui vont directement à l'encontre de la structure des institutions gouvernementales. L'absence de frontières, la tendance à laisser libre cours à l'information plutôt que de la protéger par le droit d'auteur, la capacité de préserver l'anonymat et de faire preuve d'une transparence presque totale : ce sont là toutes des caractéristiques qui s'opposent au contrôle traditionnel de l'État.

Pire encore, comme l'explique brillamment Benkler, la lutte contre cette marée mettra les gouvernements « à l'écart des segments de la société les plus dynamiques et les mieux connectés ». Il y a là de réelles répercussions politiques : « toute société qui s'efforce d'éliminer ce qui rend possible l'existence et la force d'un groupe comme Anonymous risque de perdre l'ouverture et l'incertitude qui ont permis à Internet d'être le creuset de telles innovations, expressions et créativité » (Benkler 2012).

L'appui aux technologies habilitantes

Il y a un paradoxe au cœur du programme visant la liberté sur Internet : les outils qui permettent aux gouvernements autocratiques

de surveiller et de contrôler les citoyens sont produits par des entreprises occidentales. Comme dans le cas du commerce des armes, cela donne souvent lieu à de fâcheuses situations où les pays occidentaux appuient des mouvements d'opposition qui luttent contre des technologies elles-mêmes proposées par les pays occidentaux.

Le Laboratoire citoyen de l'Université de Toronto a dégagé un vaste éventail d'exemples de complicité entre des entreprises occidentales et des régimes autoritaires. Récemment, ils ont démontré que des dispositifs fabriqués par Blue Coat Systems, une compagnie de matériel informatique établie en Californie, ont été utilisés en Syrie pour censurer Internet et surveiller les manœuvres d'activistes pro-démocratiques (Deibert 2012).

Les gouvernements occidentaux utilisent le même type de technologie pour des activités de filtrage et de surveillance. Au Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international les emploie pour surveiller et restreindre le comportement en ligne de ses employés. Cela comporte un risque réel où des gouvernements occidentaux appuient des sociétés privées dont la technologie vient en aide aux régimes oppressifs auxquels s'opposent nos gouvernements.

En effet, tel que l'indique un journaliste du *Washington Post*, on a observé dans un salon commercial de technologie que plus de 35 organismes fédéraux américains achetaient exactement les mêmes technologies que les autocrates (Horwitz, Asokan et Tate 2012). Le Département d'État américain, qui a dépensé 70 millions de dollars dans la promotion à l'étranger de la liberté sur Internet, fait partie d'un gouvernement où il n'y a pas de réglementation sur le commerce de technologies qui font obstacle à une telle liberté. Un projet de loi a été présenté au Congrès américain en 2006 pour limiter la vente de ce type de technologie aux « pays qui limitent l'utilisation d'Internet », mais sa mise en œuvre pose problème, puisque la liste des pays en question comprend la plupart des États-nations.

Les technologies dont l'impact peut être positif ou négatif posent un défi. Par exemple, même si le gouvernement américain finance Commotion Wireless — un ambitieux projet de piratage informatique qui vise l'habilitation des activistes en contournant la censure sur Internet dans des pays comme la Syrie et l'Iran —, le FBI a récemment annoncé que ces mêmes outils, qui permettent l'anonymat et le cryptage, peuvent être « indicateurs d'activités terroristes » (Burkeman 2012).

Les décideurs politiques doivent donc se demander si on peut combattre cette hypocrisie ou s'il s'agit simplement d'un fait incontournable dans un environnement radicalement ouvert. Peu importe la réponse, un des points de départ est sans doute l'appui au développement de technologies qui habilite l'individu au lieu de permettre la production et le commerce d'outils pour la surveillance et la répression.

Une équipe de chercheurs suédois a récemment mis au point un outil qui permet de masquer les communications TOR (une application qui préserve l'anonymat des usagers sur Internet) dans des services tels que Skype, afin de contourner les changements apportés au « coupe-feu » chinois. Il s'agit clairement d'un geste de politique étrangère que les gouvernements devraient appuyer. On peut facilement imaginer une ambassade virtuelle qui encourage la création de tels projets.

Le développement de l'alphabétisation technologique

Dans le monde de l'information technologique, le concept d'alphabétisation prend un nouveau sens. Il ne suffit plus d'enseigner la lecture, l'écriture et les mathématiques élémentaires aux citoyens. Ceux-ci doivent se familiariser avec la technologie numérique, connaître la nature du contenu qu'ils consultent ainsi que la technologie qui le sous-tend. En somme, ils doivent développer une meilleure pensée critique pour en évaluer la crédibilité, l'exactitude et la source.

Les citoyens doivent aussi comprendre l'infrastructure matérielle et les logiciels qui servent de support à l'information numérique. Ils doivent connaître les algorithmes qui transmettent les nouvelles, savoir comment fonctionne l'édition d'un code source libre et comment les données démographiques ou les préjugés des programmeurs affectent le monde auquel participent les citoyens. À la limite, il faudra enseigner la programmation de base à grande échelle, comme une langue seconde.

Habilitation de l'individu

Le système international a toujours fonctionné comme un réseau d'États et d'individus. À diverses périodes du siècle dernier, on a vu apparaître différentes formes de pouvoirs et de problèmes entre les États et les individus. Pendant l'entre-deux-guerres, alors que le système des États était puissant, les solutions aux problèmes des États étaient habituellement négociées par des individus sans le soutien de leurs compatriotes, ce qui donnait lieu à des accords fragiles. L'après-guerre a été une période de jumelages entre États puissants et légitimes, d'organisations internationales et d'établissement de sociétés multinationales, qui tous et toutes traitaient des problèmes d'États.

Actuellement, les États cherchent toujours à exercer leur pouvoir et leur influence au moyen des institutions du xx^e siècle, même si les problèmes et les principaux acteurs sont maintenant entre les mains de l'individu. Qui plus est, le système même qui régit les affaires internationales est passé d'un système d'États à un monde en réseau.

La question centrale est donc de savoir quel est le rôle de l'État dans un monde où les individus acquièrent de plus en plus la capacité de négocier des solutions pour les problèmes qui touchent l'individu. Pour le Canada, il s'agit d'une occasion unique puisque pour la première fois depuis que l'individu est au centre de la politique étrangère, nous disposons des mécanismes qui permettent de l'habiliter.

Cette habilitation nécessite cependant un éloignement des institutions d'États — telles que les organisations internationales,

l'aide au développement à grande échelle et les occupations militaires multinationales — pour entrer dans un monde en réseau qui est nébuleux, indéfini et rapidement changeant. Il faudra peut-être même repenser la conception des institutions d'États qui ont régi la politique étrangère pendant plus d'un siècle.

Il est intéressant de noter qu'un programme visant la liberté sur le réseau convient parfaitement à un gouvernement conservateur. Ce type de programme combine plusieurs principes chers aux conservateurs, notamment l'individualisme, la promotion de la démocratie et l'éloignement des organisations multinationales que les conservateurs ont longtemps remises en question. Qui plus est, cela peut jeter les bases d'un programme moderne pour les droits de la personne, longtemps perçus par les Canadiens et les Canadiennes comme une caractéristique propre à la politique étrangère du Canada.

Étudier le rôle du Canada dans un monde en réseau représente une tâche complexe et problématique. Le cloisonnement des disciplines de recherche est très inapproprié pour ce genre de travail. C'est pourquoi le sujet convient parfaitement au mandat et au potentiel de la Fondation Trudeau. La Fondation peut appuyer la recherche qui se penche sur les principaux défis et enjeux liés aux affaires internationales dans un monde en réseau. Voici quelques exemples de domaines de recherche pertinents :

Comportement : Ce sujet porte sur le comportement des individus et des groupes dans un environnement en réseau. Cela comprend tous les aspects allant de l'évaluation des motivations, à l'évaluation des déterminants structurels d'actions ou de résultats positifs et négatifs. Qu'est-ce qui provoque le changement dans un système en réseau ? Les réseaux créent-ils des relations sociales qui ne sont ni hiérarchiques ni axées sur le marché ? De quelles façons l'État peut-il agir pour parachever les actions des individus ? Quels sont les mécanismes qui permettent aux acteurs actuels de tirer profit des réseaux qui font rupture avec les institutions traditionnelles ?

Structure : Un deuxième ensemble de questions de recherche peut porter sur la structure même des réseaux. Cela dans le but de mieux comprendre la conception de l'architecture qui sous-tend un réseau. Comment doit-on séparer la théorie des réseaux des outils d'analyse des réseaux? Comment évaluer la relation d'influence et de pouvoir entre les acteurs d'un réseau? Quelles catégories d'analyse peuvent aider à distinguer différents types de réseaux dans le système international? Quels sont les schémas de communication significatifs entre les acteurs d'un réseau?

Éthique : Les réseaux en ligne sont-ils dotés de normes morales distinctes? Comment les environnements et les comportements virtuels affectent-ils l'éthique des affaires internationales? Les lois et normes sur la violence s'appliquent-elles également au cyberspace? Quel est le rôle des valeurs morales collectives dans un système international dominé par l'individu? Le pouvoir accru des individus signifie-t-il nécessairement une plus grande justice mondiale, ou bien ce projet est-il confronté à de nouvelles formes d'injustice? Un monde désordonné n'est-il qu'un monde doté d'une organisation collective?

Production de connaissances : Les chercheurs, les médias, les décideurs politiques et le public interagissent dans un nouvel espace — un espace qu'on ne peut saisir ou comprendre avec les méthodes de recherche traditionnelles. Comment la production de recherche actuelle doit-elle évoluer pour tirer profit de l'écosystème des réseaux? Peut-on évaluer à quel point les outils numériques favorisent l'accumulation et l'affinage des connaissances en sciences sociales, où prédomine un paradigme de recherche traditionnel? Peut-on utiliser les outils numériques pour accroître le discours de recherche ou encore favoriser la collaboration entre parties qui, faute de technologie appropriée, n'ont pas encore eu la chance de coopérer dans la production de connaissances. Par rapport aux outils « analogiques », les outils numériques fournissent-ils un type de connaissances différent?

Relations internationales : Comment l'ajout des réseaux d'information numérique influe-t-il sur certaines questions ou hypothèses de base dans les relations internationales? Dans le contexte d'un système international où l'individu est l'unité principale, que signifie le pouvoir et comment est-il exercé; quelles en sont les répercussions sur les niveaux d'analyse des relations internationales; les hypothèses de l'anarchie y sont-elles mieux fondées; quel est l'avenir de la coopération internationale; la montée de l'individu amortit-elle l'impact de l'économie sur les politiques internationales?

Technologie : Idéalement, la recherche devrait pouvoir suivre le rythme effréné des changements technologiques. L'étude de l'impact des technologies de l'information sur les affaires internationales est directement liée à cette évolution. Alors que les militaires développent des essaims de drones, par exemple, le milieu de la recherche ne fait que commencer à comprendre l'impact d'Internet sur les systèmes internationaux. La grande différence entre le rythme de progression de la recherche et les développements technologiques pose un réel défi aux chercheurs. Pour les chercheurs de toutes disciplines, une partie de la solution est de se tenir bien à jour sur les technologies d'avant-garde.

Au cours des 50 dernières années, le Canada a atteint un statut international au-delà de son potentiel naturel grâce à un emploi judicieux des organisations internationales gouvernementales, dans le but de promouvoir les droits et libertés de l'individu. Avec les changements de l'architecture internationale, de telles organisations ne constituent plus le meilleur vecteur pour atteindre ces buts. Pour que le Canada maintienne sa réputation de pays qui prône l'émancipation de l'individu, il doit mettre au point une stratégie qui soit un complément — plutôt qu'un obstacle — aux acteurs centraux des réseaux actuels. C'est-à-dire qu'il doit participer, accepter et mieux comprendre les acteurs, les outils et les défis du monde en réseau.

Bibliographie

- Albert, Réka, Hawoong, Jeong et Albert-László Barabási (2000), «Error and attack tolerance of complex networks», *Nature*, vol. 406 (juin), 378-382.
- Ammori, Martin (2005), «Shadow government : Private regulation, free speech, and lessons from the Sinclair blogstorm», *Michigan Telecommunications and Technology Law Review*, vol. 12, 1.
- Applin, Sally et Michael Fischer (2011), *A Cultural Perspective on Mixed, Dual and Blended Reality*, IUI Workshop on Location Awareness for Mixed and Dual Reality, LAMDa'11. Palo Alto, California, 13 février. À consulter à l'adresse suivante : <http://www.dfki.de/LAMDa/accepted/ACulturalPerspective.pdf>
- Axworthy, Lloyd (2000), «Axworthy Launches International Commission on Intervention and State Sovereignty», Address to the UN General Assembly, 7 septembre.
- Axworthy, Lloyd (1999a), «Address to the 54th Session of the UN General Assembly», *United Nations*, 23 septembre.
- Axworthy, Lloyd (1999b), «Address to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs», 31 mars.
- Axworthy, Lloyd (1998), «Diplomatic Conference Begins Four Days of General Statements», *United Nations*, 15 juin.
- Balkin, Jack (1998), *Cultural Software : A Theory of Ideology* (New Haven : Yale University Press).
- Benkler, Yochai (2012), «Hacks of Valor : Why Anonymous is Not a Threat to National Security», *Foreign Affairs* (avril). À consulter à l'adresse suivante : <http://www.foreignaffairs.com/articles/137382/yochai-benkler/hacks-of-valor>
- Benkler, Yochai (2002), «Penguin, or, Linux and the Nature of the Firm», *Yale Law Journal*, vol. 112.
- Boyd, Danah (2008), «Why youth (heart) social network sites : The role of networked publics in teenage social life», dans D. Buckingham (dir.), *Youth, Identity and Digital Media* (Cambridge : MIT Press).
- Burkeman, Oliver (2012), «Inside Washington's high risk mission to beat web censors», *The Guardian*, 15 avril. À consulter à l'adresse suivante : <http://www.guardian.co.uk/technology/2012/apr/15/commotion-wireless-new-america-foundation>

- Castells, Manuel (2000), «Information Technology and Global Capitalism», dans Will Hutton et Anthony Giddens (dir.), *On the Edge : Living with Global Capitalism* (London : Jonathan Cape).
- Considine, Mark (2005), «Partnerships and Collaborative Advantage : Some Reflections on New Forms of Network Governance», *The Centre for Public Policy* (décembre).
- Copeland, Daryl (2001), «The New Axworthy Years : Canadian Foreign Policy in the Era of Diminished Capacity», *Canada Among Nations*.
- Davis, Jeff (2012), «John Baird points finger at gay rights abuses in African, Caribbean countries», *The National Post*, 23 janvier. À consulter à l'adresse suivante : <http://news.nationalpost.com/2012/01/23/johnbaird-points-finger-at-gay-rights-abuses-in-african-caribbean-countries/>
- Deibert, Ron (2011), «Behind Blue Coat : Investigations of Commercial Filtering in Syria and Burma», *The Citizen Lab*. À consulter à l'adresse suivante : <http://citizenlab.org/2011/11/behind-blue-coat/>
- Documents on Canadian External Relations* (1949), volume 15, chapitre IV, «Ambassador in United States to Secretary of State for External Affairs», 492.
- Ellickson, Robert (1991), *Order Without Law : How Neighbors Settle Disputes* (Cambridge : Harvard University Press).
- Fieschi, Catherine (2012), Commentaires présentés à l'auteur, 22 février.
- Froomkin, Michael (1997), «Internet as a Source of Regulatory Arbitrage» dans Brian Kahin et Charles Nesson (dir.), *Borders in Cyberspace* (Cambridge : MIT Press).
- Gentzkow, Matthew et Jesse Shapiro (2006), «Media Bias and Reputation», *Journal of Political Economy*, vol. 114, no. 2.
- Godin, Seth (2001), *Unleashing the Ideavirus* (New York : Hyperion).
- Gross, Michael Joseph (2012), «World War 3.0», *Vanity Fair* (mai). À consulter à l'adresse suivante : <http://www.vanityfair.com/culture/2012/05/internet-regulation-war-sopa-pipa-defcon-hacking>
- Hargittai, Eszter (2007), «Whose Space? Differences among users and non-users of social network sites», *Journal of Computer-Mediated Communication*, vol. 13, 1.
- Harper, Stephen (2011a), «Statement by the Prime Minister of Canada at an emergency meeting on Libya», 19 mars. À consulter à l'adresse suivante : <http://www.pm.gc.ca/eng/media.asp?category=3&featureId=6&pageId=49&id=4052>

- Harper, Stephen (2011b), « Statement by the Prime Minister of Canada on recent developments in Libya », 21 février. À consulter à l'adresse suivante : <http://www.pm.gc.ca/eng/media.asp?id=4052>
- Haythornthwaite, Caroline (2005), « Social networks and Internet connectivity effects », *Information, Communication and Society*, vol. 8, no. 2, 125-147.
- Horwitz, Sari, Shyamantha Asokan et Julie Tate (2012), « Trade in surveillance technology raises worries », *The Washington Post*, 1^{er} décembre. À consulter à l'adresse suivante : http://www.washingtonpost.com/world/national-security/trade-in-surveillance-technology-raises-worries/2011/11/22/gIQAFFZOGO_print.html
- Kuran, Timur (1995), *Private Truths, Public Lies : The Social Consequences of Preference Falsification* (Cambridge : Harvard University Press).
- Latour, Bruno (1997), « Train of thought : Piaget, Formalism and the Fifth Dimension », *Common Knowledge*, vol. 6, 170-191.
- Lehrer, Jonah (2012), « Groupthink », *The New Yorker*, 30 janvier.
- Lessig, Larry (1998), « The New Chicago School », *Journal of Legal Studies*, vol. 27.
- Morozov, Evgeny (2011), *The Net Delusion : The Dark Side of Internet Freedom* (Philadelphia : Public Affairs).
- Pearson, Lester (1970), « On Human Survival », *Saturday Review*, 13 juin.
- Rheingold, Howard (2002), *Smart Mobs : The Next Social Revolution* (New York : Basic Books).
- Sengupta, Somni (2012), « The Soul of the New Hacktivist », *The New York Times*, 17 mars.
- Shirky, Clay (2010), « The Shock of Inclusion », *The Edge World Question*.
- Shirky, Clay (2008), *Here Comes Everybody : The Power of Organizing Without Organizations* (New York : Penguin Press).
- Sundén, J. (2003), *Material Virtualities* (New York : Peter Lang).
- Torrentfreak (2012), *ODDNS : Decentralized and Open DNS To Defeat Censorship* (7 avril). À consulter à l'adresse suivante : <http://torrentfreak.com/oddns-decentralized-and-open-dns-to-defeat-censorship-120407/>
- Wendt, Alexander (1992), « Anarchy is What States Make of it », *International Organization*, vol. 46, no. 2.

MAY CHAZAN

Boursière Trudeau 2006, Université de Toronto

En collaboration avec LAURA MADOKORO

Boursière Trudeau 2009, Université Columbia

BIOGRAPHIE

May Chazan est boursière de recherches postdoctorales du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) associée au Département de géographie de l'Université de Toronto. Elle est également associée à la Division de l'économie de la santé et de la recherche sur le VIH/sida de l'Université de KwaZulu-Natal en Afrique du Sud. Boursière de la Fondation Trudeau 2006, elle a obtenu son doctorat en géographie (spécialisation économie politique) de l'Université Carleton en 2011. Ses recherches portent sur l'apport des femmes âgées à la mobilisation en faveur du changement social et à l'établissement de réseaux de solidarité transnationale. Dans le cadre de ses recherches doctorales, elle a effectué une étude approfondie des démarches des femmes âgées en vue de contrer la crise du VIH/sida en Afrique du Sud, et notamment des modalités selon lesquelles les femmes canadiennes participent à ces efforts. Elle a coédité un ouvrage récent intitulé *Home and Native Land : Unsettling Multiculturalism in Canada* (publié par Between the Lines Press en 2011) et a reçu le prix d'excellence en dissertation de l'ACES/ UMI de 2012, le prix Alice Wilson de 2011 de la Société royale du Canada, le Prix postdoctoral de 2011 du CRSH et la Médaille de 2011 de l'Université Carleton.

À titre de boursière de recherches postdoctorales du CRSH à l'Université Columbia à New York, **Laura Madokoro** poursuit des recherches sur l'histoire des exclusions médicales. Elle a obtenu son doctorat en histoire de l'Université de la Colombie-Britannique en 2012. Ses recherches sur les politiques de migration, et notamment sur les mouvements de réfugiés, sont inspirées par un souci de justice face à l'inégalité des structures du pouvoir qui ont gouverné les mouvements transfrontaliers au cours du xx^e siècle. Laura Madokoro est boursière Trudeau 2009.

RÉSUMÉ

L'étude propose une réflexion sur le thème « Droits de la personne et dignité » — sa terminologie, son cadrage, ses postulats et ses contours — et suggère des domaines prioritaires que la Fondation pourrait appuyer dans le contexte de ce thème. L'étude comporte deux parties. Dans la première, nous proposons une analyse conceptuelle du thème « Droits de la personne et dignité » et une reformulation de ce domaine thématique en vue de l'adoption d'un cadre critique de justice sociale féministe. Nous plaidons surtout en faveur d'un réexamen de ce qu'est la « justice sociale » et nous proposons que ce thème soit rebaptisé « Justice sociale, droits et dignité ». Dans la deuxième partie, nous proposons l'adoption d'un programme de recherche à l'appui de ce thème dans ce contexte. Ce faisant, nous insistons pour que l'on privilégie les travaux qui permettent de mieux comprendre et de transformer les *processus* de discrimination, d'oppression, d'exploitation et d'injustice, en les associant à un effort de soutien aux luttes en faveur d'une société plus juste et plus équitable.

Justice sociale, droits et dignité : Plaidoyer en faveur d'un cadre féministe critique

Introduction

Nous avons entrepris de rédiger ce document de travail non sans nous rendre compte que, à titre de chercheuses, nous n'avons jamais abordé de manière théoriquement explicite les notions de « droits de la personne » ou de « dignité » dans nos travaux, bien que nous soyons des femmes dont les recherches et l'engagement personnel sont liés aux luttes quotidiennes pour la justice sociale¹. Selon le mandat que nous a confié la Fondation Trudeau, nous devons proposer une réflexion personnelle sur le thème « Droits de la personne et dignité » — sa terminologie, son cadrage, ses postulats et ses contours — et suggérer des recherches prioritaires dans le contexte de ce thème.

1. Je tiens à remercier Laura Madokoro pour sa collaboration et sa participation à la réalisation de cette étude. Son enthousiasme et son apport intellectuel ont été inestimables. Laura et moi souhaitons également remercier Stephanie Kittmer pour son travail d'adjointe à la recherche, ainsi que les membres de la communauté de la Fondation Trudeau qui nous ont fait part de leurs vues au cours de notre cheminement. Nous avons vivement apprécié l'apport de tous ceux qui ont participé à l'Institut d'été de 2012 tenu à Montebello, au Québec.

Nos travaux et notre position sociale pèsent sans doute sur la façon dont nous avons rédigé le présent document et les perspectives que nous apportons à ce dialogue. Je (May) suis une féministe géographe et mère de deux enfants ; j'ai consacré une bonne part de la dernière décennie à travailler au sein de collectivités en Afrique du Sud et au Canada dans le but de comprendre comment les femmes relativement âgées se mobilisent par suite des chocs profonds et combinés du VIH/sida, de la violence et de la pauvreté en Afrique australe. Je (Laura) suis une historienne socialement engagée ; ces dernières années, j'ai étudié le développement historique des structures et des politiques qui régissent l'accueil des réfugiés dans les pays d'asile. De diverses manières, nous insérons nos expériences personnelles et nos perspectives dans cette conversation.

Le présent document correspond à la deuxième démarche entreprise par la Fondation en vue de réfléchir sur ce thème particulier et il convient donc de le lire dans ce contexte — il s'agit aussi bien d'un essai indépendant que d'un élément dans un débat continu. En 2007, notre tâche a été confiée au lauréat Trudeau (2004) Roderick A. MacDonald, professeur à l'Université McGill qui enseigne et effectue des travaux dans le domaine du droit civil et de l'accès à la justice. Dans bien des cas, nous décrivons les arguments mis de l'avant par MacDonald il y a cinq ans, l'objectif étant de prendre le relais. Situait notre intervention parallèlement à la sienne, nous proposons non seulement divers prolongements et réfutations de l'étude de MacDonald (2007), mais nous soulevons également des questions concernant la façon dont les événements des cinq dernières années pourraient, en liaison avec des processus d'injustice bien enracinés, façonner ce que nous concevons dorénavant comme des priorités pour la recherche sur les droits et la dignité.

Au Canada et ailleurs, les chercheurs, universitaires et intellectuels de diverses disciplines ont sensiblement contribué à notre compréhension des droits de la personne et à l'élaboration de politiques axées sur les droits et destinées à améliorer la vie des gens.

Certains des premiers penseurs les plus influents dans ce domaine concevaient les droits de la personne selon des perspectives essentiellement juridiques, par exemple en centrant leur attention sur les modalités selon lesquelles la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte canadienne des droits et libertés ont, depuis leur entrée en vigueur en 1948 et en 1982 respectivement, ouvert de nouvelles voies permettant aux gens d'invoquer leurs droits politiques et civils (Gutmann 2001; Lamey 2011). S'écartant de cette voie, d'autres universitaires ont cherché à élargir la portée des « droits de la personne » afin d'y inclure non seulement les droits civils et politiques, mais aussi les droits sociaux, économiques et culturels, établissant ainsi un lien entre des situations comme l'extrême pauvreté et la violence, d'une part, et la violation des droits, d'autre part (Sepúlveda Carmona 2011). Les chercheurs féministes y ont ajouté la nécessité de comprendre les spécificités de genre des violations de droits et des revendications de droits, y compris les modalités selon lesquelles les lois et les politiques continuent à être discriminatoires à l'égard des femmes et des femmes de couleur (Agosin 2002). Pendant ce temps, les environnementalistes ont cherché à ajouter les droits environnementaux — les droits à la terre, aux ressources et au patrimoine mondial — à la liste des problèmes relatifs aux droits de la personne. Dernièrement, des chercheurs critiques œuvrant dans les lettres et les sciences humaines et sociales ont analysé les droits de la personne en tant que stratégie discursive. Leur analyse a donné lieu à une critique des « droits de la personne » en tant que construction culturelle particulière dont la pertinence dans l'hémisphère sud est limitée, à un examen de la dissonance entre les traités des droits de la personne et la vie quotidienne des gens et à une étude approfondie des modalités selon lesquelles les discours sur les droits de la personne sont utilisés pour mobiliser divers peuples et collectivités (Pangalangan 2003).

Tout en reconnaissant les apports importants de ces recherches et de plusieurs autres courants de recherche, nous n'avons pas

procédé à un examen exhaustif des nombreuses études polyvalentes et contestées des droits de la personne et de la dignité; la Fondation ne nous a pas demandé d'effectuer un tel examen et, d'ailleurs, il nous aurait été impossible de le faire dans les délais qui nous ont été impartis. Toutefois, nous avons évalué diverses sources de référence auxquelles nous nous reportons dans notre étude. Analysant les dimensions conceptuelles, nous avons approfondi certains textes fondamentaux sur la justice, les droits et la dignité, en plus de consulter divers chercheurs et praticiens œuvrant dans ces domaines (ils ont été sélectionnés surtout parmi les chercheurs, conseillers et lauréats de la communauté de la Fondation Trudeau). En proposant des orientations pour la recherche future et en vue de mieux contextualiser et situer nos arguments émergents, nous avons examiné en outre les priorités et les récentes publications de plusieurs organisations canadiennes actives dans le domaine de la justice sociale et des droits de la personne, dont Amnistie Internationale, le Conseil des Canadiens, l'Institut Polaris, le Centre canadien de politiques alternatives, Voices-Voix et l'Association canadienne des libertés civiles. En outre, nous avons passé en revue les principaux médias nationaux — le *Globe and Mail*, le réseau CBC et le *National Post* —, certains médias dits « alternatifs » comme *The Mark and Rabble.ca*, ainsi que les textes et discours de commentateurs sociaux canadiens bien connus. Notre analyse et nos propos reposent sur cette recherche, de même que sur une lecture approfondie de l'étude de MacDonald (2007).

Les quatre thèmes de la Fondation correspondent à divers aspects d'un ensemble de problèmes intimement liés à son mandat qui, bien que différents, sont imbriqués les uns dans les autres. Nous croyons que, collectivement, ces thèmes traduisent le désir de la Fondation d'appuyer des idées, des carrières et des personnes souhaitant établir des modes de vie plus équitables et plus durables, des personnes qui veulent interagir et organiser notre monde. Bien qu'une analyse approfondie des liens entre les quatre thèmes puisse

se révéler utile pour l'élaboration de la vision future de la Fondation, elle dépasserait largement la portée du présent document. Nous présumerons plutôt que la Fondation continuera d'approfondir son mandat en fonction d'une version de ces thèmes; nous nous concentrerons donc sur une interprétation critique et contextualisée du thème que l'on désigne généralement par «Droits de la personne et dignité».

Le présent document comporte deux parties. Dans la première, nous procédons à une brève analyse conceptuelle du thème «Droits de la personne et dignité», en soulevant des questions concernant ce qu'il est censé couvrir et ce qui pourrait être caché par cette terminologie et ce cadrage particuliers. Nous proposons ensuite une reformulation de ce domaine thématique en vue de l'adoption d'un cadre critique de justice sociale féministe dont les appareils conceptuels, tout en étant centrés sur le domaine des droits de la personne et la dignité, le dépasseraient. Nous plaïdons surtout pour que l'on réintègre la notion de «justice sociale» et que l'on désigne ce thème «Justice sociale, droits et dignité». Le concept de justice sociale faisait autrefois partie du cadrage de ce domaine thématique; sa réintégration signifierait un cadre qui est, selon toute vraisemblance, moins étroit, plus critique et mieux situé socialement (MacDonald 2007). Cette reformulation entraînerait donc aussi la possibilité d'accorder l'attention requise aux facteurs complexes d'oppression et aux types de rapports d'exploitation qui contribuent au maintien des iniquités et des inégalités.

Dans la deuxième partie du document, nous passons brièvement en revue des domaines prioritaires de recherche dans le contexte de ce thème. En plus d'offrir une réflexion critique sur des domaines et des aspects particuliers de travaux sur la justice sociale, les droits et la dignité, nous préconisons l'adoption par la Fondation d'une approche plus *méthodologique*, ce qui supposerait que l'on conçoive les recherches dans ce domaine, non comme une énumération de *problèmes* sociaux au Canada ou ailleurs, mais plutôt comme

un effort collectif visant à mieux comprendre et à transformer les *processus* de discrimination, d'oppression, d'exploitation, d'injustice, et aussi comme un mandat visant à appuyer les luttes en faveur d'une société plus équitable et plus juste. Nous concevons le présent document comme une invitation à participer à cette conversation et à ce débat.

1. Une reformulation ? Justice sociale, droits et dignité

La façon dont la Fondation s'y prend pour formuler ses thèmes fait partie intégrante des enjeux, sujets et approches qu'elle choisit ensuite d'appuyer. Les quatre thèmes de la Fondation fonctionnent comme des catégories au moyen desquelles elle s'acquitte de son mandat ; ces catégories, comme toutes les catégories, favorisent certaines idées et approches tout en en obscurcissant d'autres ou en leur imposant le silence. En outre, les thèmes ont été imaginés par des acteurs particuliers intervenant dans des contextes politiques particuliers. C'est pourquoi les thèmes de la Fondation ne sont pas neutres et, comme le souligne MacDonald (2007), ils demeurent susceptibles d'évoluer au gré de la maturation de la Fondation et des changements d'orientation de la communauté. Le thème « Droits de la personne et dignité » n'a pas toujours été libellé ainsi. Avant 2007, on parlait plutôt de « Droits de la personne et justice sociale ». Qu'est-ce qui a provoqué ce changement ? Comment l'a-t-on justifié ? Qu'est-ce qui a été gagné ou perdu par suite de cette modification terminologique ? Quelle est la prochaine orientation que l'on pourrait adopter ?

De la justice à la dignité

L'intervention de MacDonald (2007) a eu un effet catalyseur concernant la modification terminologique que l'on a apportée à l'approche thématique de la Fondation. Son argument fondamental est que la notion de « droits de la personne » constitue un cadre étroit et que la Fondation Trudeau gagnerait à élargir sensiblement

la portée de ses recherches dans ce domaine. Contrairement aux chercheurs et activistes qui ont plaidé en faveur d'un élargissement de ce qui était généralement visé par les travaux sur les droits de la personne et qui incluait les droits sociaux, économiques et culturels (Roth 2004; Robinson 2004), MacDonald (2007) a plaidé en faveur de l'adoption d'une terminologie entièrement nouvelle : plus précisément, il a proposé que l'on abandonne la formulation « Droits de la personne et justice sociale » et qu'on la remplace par « Imaginer la justice sociale et la dignité humaine ». L'approche de MacDonald allait donc au-delà d'une révision du cadre des droits de la personne et envisageait de repenser les rapports entre les droits de la personne et le contexte social dans lequel ces droits sont poursuivis et/ou vécus. Afin de contextualiser le changement qu'a entraîné son étude et d'envisager des orientations futures pour la Fondation Trudeau, il est utile d'analyser de manière plus approfondie l'argument en trois parties de MacDonald.

Tout d'abord, MacDonald estimait que le discours des « droits de la personne » était trop étroit et que la formulation du thème au moment de son étude — « Droits de la personne et justice sociale » — mettait beaucoup trop l'accent sur les droits de la personne et, en réalité, avait pour effet d'obscurcir plusieurs des principaux problèmes de la société canadienne (par exemple la pauvreté, la santé et l'éducation). Ainsi, en reformulant le thème, il jugeait approprié de mettre de l'avant la notion de « justice sociale » et d'abandonner celle de « droits de la personne ». Sa pensée s'inspirait de critiques bien connus du discours des droits de la personne qui perçoivent celui-ci comme trop étroit, abstrait, légaliste, universalisant, politiquement biaisé et imprégné de valeurs libérales ou occidentales (Mutua 2008). Il affirmait notamment ce qui suit :

La structure du discours des droits [...] exige un interlocuteur identifiable contre qui l'on peut formuler une accusation (par exemple, l'accusation qu'un droit reconnu n'a pas été adéquatement respecté, protégé ou promu, ou une accusation qu'un droit putatif devrait être

reconnu)[...] Lorsqu'il est perçu avec la lentille des droits de la personne, le problème de la justice sociale apparaît simplement comme une question de suppression des barrières par les gens à la poursuite de leurs propres intérêts. Les discours des droits de la personne sont exposés au risque d'affirmer sans réserve que les personnes possédant des droits juridiques ont déjà les pouvoirs que ces droits confèrent (MacDonald 2007, 8).

En reformulant le thème de manière à insister sur la justice sociale, MacDonald tentait d'élargir l'objet du débat; il cherchait à « susciter des recherches sur les rapports entre les divers processus de mise en ordre social qui peuvent être utilisés pour faciliter la poursuite des aspirations humaines » (MacDonald 2007, 9). L'approche de MacDonald met en évidence le dynamisme et la fluidité des luttes pour la justice sociale.

Deuxièmement, dans un effort supplémentaire visant à élargir le thème, MacDonald suggérait de remplacer la notion de « droits de la personne » par celle de « dignité humaine ». Son argumentation reposait sur l'idée qu'il y a plusieurs situations où la dignité est compromise à cause de divers types de privation et de discrimination, mais que ces situations ne relèvent pas nécessairement du domaine des revendications au titre des droits de la personne. Bien que les enjeux et les processus qui menacent la dignité humaine ne relèvent pas toujours de la lutte pour les droits de la personne, il estimait qu'ils méritaient tout autant d'être étudiés et soutenus. C'est pourquoi il proposait l'adoption d'une « conception de la dignité humaine qui est enracinée dans les rapports, non dans les droits, et qui donne autant de poids à la quête humaine de fins communes qu'à l'organisation hiérarchique de revendications au titre des droits ». Il affirmait de plus que « la terminologie de la dignité humaine ouvre la voie à une conception plus riche des êtres humains, conçus comme porteurs de désirs et de besoins complexes, plutôt qu'à une simple expansion de l'inventaire des droits de manière à y inclure les droits "économiques et sociaux" » (MacDonald 2007, 10).

Enfin, la reformulation proposée par MacDonald prévoit l'insertion du mot « Participer ». Cette insertion avait pour objet de suggérer que « justice sociale » et « dignité humaine » ne sont pas des catégories fixes. MacDonald concevait l'une et l'autre comme des questions de recherche ou des hypothèses, et non comme des concepts bien définis.

Nul doute que le document de MacDonald a eu un effet important sur la Fondation. Toutefois, il convient de signaler qu'aucun de ses trois points clés n'a été intégralement adopté : la notion de « justice sociale » a été remplacée par celle de « dignité humaine », de sorte que les « droits de la personne » sont devenus le concept dominant dans ce domaine thématique. Il convient aussi de mentionner que, alors même que nous réévaluons cette argumentation, la Fondation s'est montrée disposée à envisager des modifications. Bref, comme Pierre-Gerlier Forest, le président de la Fondation Trudeau, l'a déclaré en 2012, l'intervention de MacDonald a hâté une modification de la formulation du thème et, du même coup, des modifications à certaines activités de la Fondation.

En faveur de la « justice sociale »

Lorsque nous avons commencé à réfléchir sur ce domaine thématique, ce compte-rendu — les suggestions faites par MacDonald il y a cinq ans et la modification qui s'ensuit — a piqué notre attention, ce qui nous a incitées à solliciter un apport d'autres membres de la communauté de la Fondation Trudeau : que pensaient-ils de cette modification ? Le libellé de ce domaine thématique leur importait-il ? Quelles autres modifications aimeraient-ils voir adopter ?

Ce que nous avons découvert, c'est que toutes les personnes que nous avons consultées étaient fermement convaincues que la Fondation devait réexaminer le concept de « justice sociale ». Plusieurs interprètent le passage de la notion de « justice sociale » à celle de « dignité humaine » non comme un effort visant à élargir la portée du domaine thématique, mais comme une tentative

visant à dépolitiser la terminologie utilisée par la Fondation. Bien que plusieurs estiment que la notion de « dignité » est utile, la plupart croient que le passage de « justice sociale » à « dignité » était un moyen de paraître moins politique, moins partisan, moins radical et moins critique dans un Canada de plus en plus conservateur et polarisé. Beaucoup d'universitaires ont également signalé que ce que l'on a perdu, c'est un cadre (c'est-à-dire la notion de justice sociale) qui intègre l'emplacement social et le principe relationnel dans son cadrage, ce qui privilégie la préoccupation à l'égard des luttes et des revendications individuelles par rapport aux questions de lutte, d'iniquité et d'exploitation collectives.

Pourtant, lorsqu'on les a interrogés sur la reformulation proposée par McDonald (2007) — « Imaginer la justice sociale et la dignité humaine » —, beaucoup se sont dits aussi convaincus de la nécessité de sauvegarder la notion de « droits de la personne », qu'ils jugent centrale. Un des plus importants promoteurs de la terminologie des « droits » est Alex Neve, un avocat spécialisé dans les droits de la personne, qui est également activiste international et secrétaire général d'Amnistie Internationale Canada. Neve (2012) insiste sur l'importance de conserver le concept de « droits » qui, selon lui, joue un rôle clé dans les quatre thèmes de la Fondation, notamment en raison des modalités selon lesquelles cette terminologie centre l'attention sur beaucoup de luttes en faveur de la justice. Il fait part de sa propre expérience, qui lui a permis d'être témoin de gens et de groupes qui se sont sentis habilités par la terminologie des droits et par les possibilités inhérentes à la possession de droits « exigibles », « exécutoires », « tangibles ». Bien que convaincu que la « justice sociale » doit être l'élément central de ce thème, il plaide pour que l'on évite de remplacer le mot « droits » par une terminologie plus diffuse et moins concrète. Il signale également que, bien qu'il comprenne les critiques visant le discours sur les droits de la personne, ces critiques tendent vers des approches légalistes et étroites à l'égard des droits de la personne. C'est pourquoi, en tant que promoteur d'un cadre

élargi des droits de la personne intégrant les droits sociaux, économiques et culturels plutôt qu'une transformation complète du discours, il attribue l'étroussure excessive des approches à un manque d'imagination, et non au discours sur les droits proprement dit. Il souhaite voir des approches plus imaginatives en matière de droits et, notamment, des approches qui font place à des analyses comparatives selon les sexes et qui examinent comment les discours sur les droits de la personne servent à mobiliser les luttes pour la justice en dehors de contextes juridiques (Neve 2012; voir aussi Gutmann 2001, Danieli *et al.* 1999).

Ce qui est devenu évident dans nos conversations, c'est donc que les membres de la communauté de la Fondation Trudeau semblent très soucieux de la terminologie utilisée pour encadrer les quatre thèmes. La plupart estiment que cette terminologie influence directement la sélection des membres de la Fondation et le travail qu'elle poursuit. Pour nous, il est également devenu clair que le titre actuel («Droits de la personne et dignité») et la modification qui s'en est suivi il y a cinq ans suscitent une certaine insatisfaction. Nous avons été mises au courant de chevauchements et de perspectives divergentes mettant en cause chacun des trois concepts en question — justice sociale, droits de la personne et dignité — et, compte tenu de l'importance de ces débats, nous avons décidé que notre intervention centrale dans le cadre du présent document consisterait à suggérer une voie future. Notre intervention témoigne de notre conviction que la justice sociale, la dignité et les droits sont transformateurs et étroitement liés aux concepts qui ont une incidence quotidienne profonde sur les vies individuelles et sur les luttes collectives.

Appels personnels

Avant d'expliquer notre approche, nous aimerions faire une pause en vue de faire intervenir certaines de nos propres réflexions dans les domaines de la justice sociale, des droits et de la dignité fondées sur nos recherches et notre engagement social. Ces réflexions, liées aux

perspectives exposées ci-dessus, se trouvent à la base du recadrage que nous proposons.

Dans mes travaux (Laura), je conçois les droits de la personne comme une stratégie discursive qui centre l'attention sur les injustices et les iniquités. J'adopte donc une approche à grande échelle à l'égard des droits de la personne, et je pense ici non seulement aux droits civils et politiques, mais aussi aux droits sociaux, culturels et économiques. Tout en concevant les droits de la personne comme un discours qui est élaboré en vue de promouvoir la justice et l'égalité, je reconnais que les mots seuls ne peuvent pas être un indice des droits de la personne. Des droits de la personne ayant une véritable portée doivent être non seulement discutés, mais vécus. Je cherche donc à attirer l'attention sur le fossé entre le discours et les réalités vécues. Cette attitude informe de la même façon mon approche concernant la notion contestée de dignité. Bien qu'une personne puisse obtenir l'asile dans un pays de refuge, il me semble que cela comporte un coût énorme si, en pratique, les réfugiés sont diffamés et traités comme des êtres moins qu'humains (Arendt 1967). Où est la dignité dans l'obtention d'un refuge si l'estime de soi est bafouée dans le processus? En ce qui me concerne, la justice sociale implique donc la création d'un contexte où les réalités d'une expérience de vie personnelle sont imprégnées de respect et de dignité.

Je (May) n'écris pas souvent sur l'un ou l'autre de ces trois concepts pris *individuellement*, mais ils ressortent de diverses manières dans mes recherches. Par exemple, mes travaux sur les mobilisations des femmes relativement âgées en fonction du VIH/sida mettent en lumière la nature contextuelle et évocatrice de la justice sociale. Au Canada, j'ai décrit les perspectives des femmes relativement âgées travaillant « en solidarité » avec des grands-mères africaines. Ces femmes conçoivent leur mouvement comme une affaire de justice sociale : leur campagne, qui compte maintenant quelque 10 000 grands-mères canadiennes, a été motivée

principalement par la prise de conscience de l'*injustice* subie par les grands-mères africaines ayant perdu leurs enfants à cause du sida. Toutefois, leurs contreparties sud-africaines rappellent les migrations des travailleurs d'antan qui les obligeaient à élever les enfants avec des ressources limitées dans des régions rurales éloignées pendant que les parents travaillaient loin du foyer. Pour elles, élever des petits-enfants n'a rien de nouveau ou d'inattendu et elles ne perçoivent donc pas leur situation — ou même les répercussions plus générales du sida — comme le résultat d'une injustice. Elles considèrent leurs associations et leurs liens comme des réponses au stress quotidien de la maladie, de la pauvreté et de la violence, comme un moyen d'obtenir un soutien et comme une question de survie. Pour les grands-mères canadiennes, par conséquent, l'expression « justice sociale » est liée à un discours évocateur, émotionnel et mobilisateur — ce qui correspond à plusieurs des manières selon lesquelles Neve (2012) décrit le discours des « droits de la personne ». Pourtant la notion de « justice sociale » (tout comme celles de « droits de la personne » ou de « dignité ») n'est manifestement pas universelle — le sentiment que l'on a de ce qui est juste ou injuste repose sur des conjonctures complexes de nature sociale, économique et historique (Abu-Lughod 2008; Mahmood 2005).

Nous adoptons donc toutes deux des attitudes critiques à l'égard de ces concepts. Nous allons au-delà des théories abstraites pour comprendre ce que des concepts comme justice sociale, droits de la personne et dignité signifient dans le vécu de divers groupes ou individus. Conformément aux travaux d'Englund (2006) et d'autres, plutôt que de concevoir ces concepts comme étant inhérents aux êtres humains ou comme étant pré-donnés, nous examinons comment la justice sociale, les droits de la personne et la dignité — en tant que discours — sont perçus et compris et à quelles fins ils sont utilisés par divers acteurs dans divers contextes. Enfin, notre travail nous oblige à reconnaître, selon des données bien établies, les

rapports et chevauchements entre ces trois concepts dynamiques et contestés.

Une voie vers l'avenir ? Justice sociale, droits et dignité

Compte tenu des perspectives de plusieurs membres de la communauté de la Fondation Trudeau et de nos propres enracinements personnels, nous proposons à la Fondation de remplacer son thème « Droits de la personne et dignité » par celui de « Justice sociale, droits et dignité ». Cette reformulation offre la possibilité d'éclairer les facteurs complexes d'oppression et les types de rapports d'exploitation qui maintiennent les inégalités et iniquités liées au statu quo. Elle permettrait aussi d'affirmer plus explicitement la détermination de la Fondation à appuyer des démarches innovatrices, relationnelles, imaginatives, dynamiques et critiques concernant les études relatives à la justice sociale. Trois aspects de cette reformulation sont décrits ci-dessous et méritent de faire l'objet d'une étude distincte.

Se concentrer sur les relations

Premièrement, nous avons délibérément choisi d'encadrer trois concepts distincts en vue d'aménager un espace où les relations entre « justice sociale », « dignité » et « droits » peuvent être analysées. Ce faisant, nous tenons compte de plusieurs interventions concernant la nature changeante et contestée des concepts. Plutôt que de rechercher une définition ferme de chaque terme, nous insistons sur la nature construite et située des concepts, la manière selon laquelle ils sont liés entre eux et leurs rapports avec d'autres thèmes de la Fondation. Par exemple, comment des conceptions culturellement particulières de la justice sociale éclairent-elles les solutions fondées sur les droits s'appliquant aux différends sur les ressources partagées ? Comment fait-on concorder les droits de groupes et les droits individuels en vue du bien collectif ? Est-ce possible ? Réalisable ? Désirable ? De la même façon, comment les concepts de dignité humaine définis dans divers régimes juridiques se manifestent-ils

concrètement? Facilitent-ils ou freinent-ils la poursuite de la justice sociale²? Nous estimons que le fait de combiner ces trois concepts distincts, mais liés entre eux, en un seul thème facilitera la recherche sur les relations qui informent chacun de ces concepts, unissent sans limiter les conceptions de chacun et sans présumer qu'ils sont mutuellement constitutifs. Chaque concept devient une question plutôt qu'une catégorie fixe, de sorte que les concepts mêmes de justice sociale, de droits et de dignité deviennent l'objet d'une étude plus approfondie.

Nous cherchons aussi à laisser place à des recherches qui contestent l'existence ou la qualité même des liens entre les trois concepts. La mise en question des rapports entre justice sociale, droits et dignité permet une analyse des processus sous-jacents qui structurent les privilèges et l'oppression et ouvrent des pistes critiques de recherche sur la façon dont la justice sociale, par exemple, peut dans certains cas être poursuivie aux dépens des droits et de la dignité. Comment, par exemple, la prestation de services d'aide sociale pourrait-elle créer des dépendances et perpétuer des stéréotypes chez les prestataires (Marshall 2006)? Dans des cas semblables,

2. Nous remercions Lisa Kerr, boursière Trudeau 2012, d'avoir porté à notre attention l'important débat juridique sur l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui oblige un plaignant dans une cause relative à l'égalité à démontrer qu'il y a atteinte à la dignité humaine. Dans *R. c. Kapp, 2008 CSC 41*, aux paragraphes 21 à 24, la Cour suprême du Canada a mentionné que la dignité humaine est une notion abstraite et subjective qui «s'est avérée un fardeau *additionnel* pour les parties qui revendiquent le droit à l'égalité, au lieu d'être l'éclaircissement philosophique qu'elle était censée constituer» (paragraphe 22, les italiques figurent dans le texte cité). La cour a mis en garde les juges contre d'autres applications semblables. Faisant écho à notre argument sur le caractère subjectif d'expressions comme droits, dignité et justice sociale, Kerr suggère que «le concept de dignité humaine» semble fonctionner de manière optimale ou avoir une incidence claire lorsqu'il s'applique à des sujets particuliers de nature historique, comme l'abolition de la torture et de l'esclavage, ou la lutte contre la peine capitale, et que «le concept de dignité humaine fonctionne moins bien dans les cas comportant un aspect économique ou commercial».

la considération première porte-t-elle sur la façon d'offrir des services mettant au premier plan la dignité de la personne? Quelle est l'incidence de telles formulations sur les politiques générales? À quels processus sous-jacents doit-on s'attaquer?

Nous croyons que le fait de se concentrer sur les processus sous-jacents et sur les relations fluides entre les concepts de justice, de droits et de dignité élargira l'horizon de la recherche et encouragera la créativité. Une réflexion sur les relations dans divers cadres spatiaux, depuis l'échelon du ménage jusqu'aux échelons local, national et transnational, peut projeter un nouvel éclairage sur les confrontations, contradictions et tensions inhérentes à la poursuite de la justice sociale, des droits et de la dignité. Positionner ces trois concepts ensemble, en ignorant toute possibilité d'établir des affinités entre eux, permettrait d'envisager de manière plus dynamique la signification de chacun. Cette concentration thématique renouvelée laisse entrevoir de nouvelles orientations pour la recherche future et de nouvelles approches axées sur les relations plutôt que sur des catégories d'analyse fixes.

Laisser tomber « personne » dans « droits de la personne »

Deuxièmement, nous avons délibérément choisi de supprimer le mot « personne » dans l'expression « droits de la personne ». Bien qu'en accord avec les plaidoyers de Neve visant à privilégier les « droits » en raison de leur pouvoir évocateur, nous craignons que le discours actuel sur les « droits de la personne » ne bloque la recherche et la mobilisation axée sur certains types de droits. Si nous ne sommes pas entièrement à l'aise avec l'expression « droits de la personne », c'est notamment parce que l'accent mis actuellement sur les « droits de la personne » est intimement lié à l'architecture des droits mise en place au cours de l'immédiat après-guerre et enchâssée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Selon cette conception de l'après-guerre, les droits de la personne sont profondément tributaires de valeurs politiques

libérales (Ignatieff 2007). La Déclaration universelle insiste sur les droits individuels, politiques et civiques; elle laisse peu de place à la protection et à la promotion de droits de groupes minoritaires — les peuples autochtones en particulier — ou les droits économiques et sociaux (Donnelly 2003)³.

Nous craignons aussi que l'expression « droits de la personne » limite la portée de la recherche sur les droits à la personne humaine, alors que les conceptions des « droits » peuvent être interprétées de manière beaucoup plus générale. Comme l'ont fait observer d'importants universitaires, certaines questions sont considérées comme des questions de « droits de la personne » tandis que d'autres, comme la violence familiale ou les retombées du changement climatique, tendent à être conceptualisées comme des « droits des femmes » ou des « droits environnementaux » (respectivement) et traitées dans ces cadres plus restrictifs (Shelton 1991). Bien que des chercheurs et universitaires aient suggéré que l'on s'attaque à cette situation en reconceptualisant les droits de la personne de manière à y inclure la dégradation environnementale et la violence contre les femmes (Bunch 1990), nous estimons que l'on gagnerait à concevoir le concept de droits d'une manière plus générale et à donner aux chercheurs la possibilité de définir et de conceptualiser les droits qui

3. En pratique, l'existence de régimes juridiques spéciaux peut compliquer l'exercice des droits de la personne. Dans le contexte canadien, les problèmes que soulève la concordance des diverses approches en matière de droits sont sans doute très évidents dans le cas des Premières nations. Bien que la Charte des droits et libertés ait été une étape majeure pour les questions d'égalité visant les peuples autochtones au Canada (Schwartz 2012), ce n'est qu'en 2009 que les Premières nations du Canada ont commencé à pouvoir recourir à la Loi canadienne sur les droits de la personne de 1977 (la Loi sur les Indiens ayant été exonérée de ses dispositions initiales). Il y a eu l'abolition complète en juin 2011, de sorte que, maintenant, les actions et le financement du gouvernement fédéral en vertu de Loi sur les Indiens peuvent être évalués à la lumière de ce texte législatif sur les droits de la personne, comme peuvent l'être les actions des gouvernements des Premières nations.

retiennent notre attention. Des efforts visant à démêler la nature de la relation (s'il en existe une) entre les droits environnementaux (les droits de la personne se rapportant à l'environnement), la dignité et la justice sociale aboutira forcément à des études très différentes que des recherches structurées à la lumière de conceptions de droits considérés comme étant de nature strictement politique et économique. C'est pourquoi nous proposons l'adoption de concepts et d'une terminologie qui encouragent ces types d'études plus innovatrices, plus créatrices et de portée plus large.

En faisant part de cette recommandation, nous tenons à soulever deux points supplémentaires. Premièrement, nous reconnaissons que le concept de « droits de la personne » a une importante capacité de mobilisation et qu'il a été utilisé comme cri de ralliement par certains mouvements de femmes (par exemple, on a observé au Moyen-Orient et ailleurs des mouvements fondés sur l'idée que « les droits des femmes sont des droits de la personne », en dépit de l'assertion que le concept de « droits de la personne » a été d'abord imposé par des acteurs, des organisations et des chercheurs de l'hémisphère Nord). Loin de nous l'idée que le langage des « droits de la personne » devrait être écarté de l'activisme ou des travaux de recherche. Ce que nous suggérons plutôt, c'est que, aux fins de l'encadrement thématique de la Fondation, l'adoption d'un langage des « droits » pourrait ouvrir de nouveaux horizons incluant des conceptions plus traditionnelles des « droits de la personne » et de multiples autres significations, des contextes culturels divers et des méthodes différentes de recherche sur la justice, les droits et la dignité. Deuxièmement, nous reconnaissons aussi que la notion de « droits » ne plaît pas à tout le monde ni à toutes les collectivités. Nous soulevons la question de savoir si un concept entièrement différent — peut-être celui de « responsabilité » — est susceptible de conférer un sens différent, mais plus global, à ce domaine thématique. Nous admettons qu'un thème comme « Justice sociale, responsabilité et dignité » ferait apparaître des perspectives et des processus différents. Nous croyons

donc qu'une étude plus approfondie du concept de « responsabilité » comme instrument permettant de lier entre eux les quatre thèmes de la Fondation mériterait d'être poursuivie, encore qu'un projet de cette ampleur dépasse la portée du présent document.

Adopter un cadre critique de justice sociale

Troisièmement, nous invitons la Fondation à réintroduire le concept de « justice sociale » dans ce domaine thématique et, en donnant la priorité à ce concept, à privilégier la « justice sociale » en lui offrant une portée plus large, plus compréhensive et mieux située socialement que les deux autres concepts de « droits » et de « dignité », qui sont deux moyens particuliers d'analyser des questions connexes. En outre, nous recommandons non seulement le rétablissement de la « justice sociale » comme concept fondamental, mais aussi l'adoption d'un cadre critique de justice sociale. Un tel engagement va au-delà d'un effort privilégiant un quelconque ensemble fixe de problèmes sociaux et table plutôt sur un appui aux recherches pouvant conduire à l'adoption d'une approche critique à l'égard des questions de justice, de droits et de dignité. Qu'entendons-nous par cadre critique de justice sociale ?

Des chercheurs critiques de la notion de justice sociale, dont plusieurs s'inspirent abondamment de théories et de recherches féministes, conçoivent leur approche comme n'ayant rien en commun avec celle des chercheurs qui conçoivent la justice sociale selon une ontologie sociale libérale qui « présuppose et masque les arrangements, processus et critères sociaux dominants » (Young 1990, 18 ; voir aussi Stanley 2009). Ils interprètent les questions de répartition et de redistribution comme des symptômes d'injustice (bref, ils conçoivent les disparités matérielles comme la conséquence d'une injustice), mais ils vont au-delà des analyses centrées sur les questions de répartition et se penchent plutôt sur les *processus qui sous-tendent les injustices* (par exemple, la discrimination, la racialisation, le sexisme, l'homophobie, etc.). Par conséquent, ils s'intéressent

surtout aux modalités selon lesquelles le pouvoir s'exerce dans les sociétés en vue de privilégier certaines personnes et certains groupes et, conséquemment, de nuire à d'autres. Ils cherchent à mettre en lumière la nature des rapports d'exploitation qui maintiennent les injustices et qui enchâssent les privilèges. Reconnaisant ici encore les apports provenant d'autres courants intellectuels liés entre eux, nous estimons que cette réorientation privilégiant la compréhension des facteurs à l'origine de l'oppression et des luttes des personnes et des groupes en faveur de la justice — plutôt que l'énumération des questions et les situations où les droits de la personne et la dignité sont compromis — pourrait donner du relief au travail de la Fondation dans ce domaine, notamment en élargissant sensiblement la portée de ses recherches et en tablant sur la détermination de ses membres à approfondir certaines des questions les plus difficiles qui se posent dans la société.

Les chercheurs critiques de la notion de justice sociale s'engagent également à mettre sans cesse en question les soi-disant vérités universelles, les hypothèses fondées sur le « sens commun » et les catégories qui normalisent certaines identités et essentialisent « les autres » (Carroll 2004). Les chercheurs critiques ne manquent pas de réfléchir sur le fait que toutes les connaissances sont issues de contextes politiques, institutionnels et sociaux complexes (Haraway 1988) ; ils reconnaissent que le pouvoir s'exerce au moyen de la production, de la validation et de l'autorisation de types particuliers de savoir, certaines méthodes de connaissance jouissant d'un statut plus élevé que d'autres dans la société (Foucault 1980). Du point de vue de la Fondation Trudeau, cela devrait se traduire par un appui aux recherches axées sur la justice qui ne craignent pas d'être provocatrices, qui soulèvent des questions difficiles, qui déstabilisent les idées reçues et qui abordent sans ambages les méthodologies non conventionnelles. Cela signifie en outre qu'il conviendrait de reconnaître le pouvoir que la Fondation et la communauté de la Fondation ont sur la production et la diffusion de certaines manières de penser

et, même, de certains discours. Ainsi, comme MacDonald (2007) l'a suggéré, la Fondation doit essayer d'appuyer des recherches provocatrices de haute qualité, y compris des recherches que d'autres organismes de financement pourraient juger de peu d'intérêt.

Résumé

La terminologie utilisée pour décrire les quatre domaines thématiques de la Fondation est importante : elle détermine comment la Fondation s'acquitte de son mandat et quelles recherches méritent d'être soutenues. Cette terminologie est également dynamique : elle a été modifiée déjà et elle peut être modifiée à nouveau. L'examen précédent de ce thème, effectué il y a cinq ans, a eu pour conséquence le remplacement de la notion de « justice sociale » par celle de « dignité humaine ». Il s'est manifesté de manière concrète lors du septième colloque sur les politiques publiques tenu à Winnipeg et dont le thème était « Égalité dans la dignité : les droits de la personne et le passage des générations ». Ce thème reposait sur l'idée que « l'affirmation de la dignité humaine est un objectif immense, déconcertant et sans fin » et que chaque génération apprend « elle-même comment il faut défendre et protéger les droits de la personne et la dignité humaine, forger ses propres outils et élaborer son propre langage — au moyen de lois, de politiques ou d'actions directes ». Malgré les riches débats qui ont eu lieu lors du colloque et malgré l'excellence des recherches appuyées par la Fondation sous la rubrique « Droits de la personne et dignité », l'accent mis sur la « dignité humaine » et l'omission simultanée de la notion de « justice sociale » inspirent des craintes à plusieurs membres de la communauté Trudeau et, à vrai dire, à nous aussi. Après avoir examiné les motifs du changement et certaines des réactions qu'il a suscitées, nous recommandons que l'on rebaptise le thème « Justice sociale, droits et dignité ». Cette terminologie reconnaît la valeur de chacun de ces concepts tout en insistant sur la « justice sociale » ; elle crée un espace propice à un cadre plus critique, relationnel, dynamique

et socialement situé. Plus précisément, en reformulant ce thème, nous invitons la Fondation à prendre en considération l'important travail des chercheurs critiques et féministes en matière de justice sociale, lesquels veulent comprendre les processus qui sous-tendent les injustices.

2. Élaborer un programme de recherche critique

Dans cette deuxième partie, notre objectif est d'exposer et de contextualiser ce qui, à notre avis, correspond aux domaines prioritaires de recherche (et, plus précisément, les approches) sous la rubrique « Justice sociale, droits et dignité ». MacDonald (2007) a proposé six questions prioritaires : la pauvreté, la violence, la santé, l'éducation, l'emploi et les iniquités intergénérationnelles. En nous demandant si ces questions continuent de soulever des problèmes clés pour les recherches futures et en étudiant les domaines nouveaux et émergents méritant un appui, nous proposerons en guise d'introduction à notre projet de programme de recherche une brève analyse des grands événements de ces cinq dernières années au Canada et dans le monde. Ce faisant, nous soutenons qu'il est de plus en plus urgent pour les universitaires et chercheurs de mieux comprendre les questions de justice sociale, notamment en se concentrant sur les lieux où la justice est compromise et sur la myriade de moyens selon lesquels des citoyens et des non-citoyens se mobilisent pour construire un monde plus équitable et plus juste. Nous invitons nos lecteurs à réfléchir au fondement historique des enjeux contemporains de justice sociale et aux modalités selon lesquelles les conceptualisations changeantes des droits, de la justice, de la société civile, du pouvoir public, etc., influent sur la teneur et la substance des débats relatifs aux politiques publiques et sur la vie quotidienne des gens au Canada et dans le monde. Nous soulevons également des questions importantes concernant la façon dont les vieilles formes d'oppression, les tendances et les événements récents, ainsi que les diverses formes de mobilisation de la société civile convergent pour

influencer la vie et les luttes des gens. Cette analyse est suivie d'un programme de recherche – tant les considérations intersectorielles que les domaines particuliers de recherche que nous jugeons prioritaires pour ceux et celles qui souhaitent aborder avec un sens critique des recherches sur la justice, les droits et la dignité.

Contexte

Il reste à voir comment les historiens envisageront ces quelques dernières années du point de vue de la justice sociale. Ce qui est clair, toutefois, c'est que les débats et les événements pertinents des dernières années doivent être envisagés dans le contexte des transformations historiques du système économique mondial, des débats en cours sur la nature des démocraties, des vieilles discussions sur les rôles appropriés des pouvoirs publics et de l'évolution des contours de la société civile et de la sphère publique. Ayant encore à l'esprit l'activisme du Printemps arabe (les soulèvements en Tunisie, en Égypte, en Lybie et en Syrie) et le mouvement « Occupons », et conscientes des luttes quotidiennes que mènent les gens un peu partout dans le monde pour gagner leur vie et un salaire décent, pour envoyer leurs enfants à l'école, pour acheter de la nourriture, pour s'occuper de leurs proches, il nous paraît difficile de proposer une interprétation simple des enjeux contemporains en matière de justice sociale. À notre avis, les extrêmes reliés, mais divergents, de la crise économique mondiale de 2008-2012 et l'activisme du mouvement « Occupons » et du Printemps arabe en 2011-2012 suggèrent que les droits sont encore contestés et que la justice sociale demeure insaisissable pour beaucoup. Simultanément, ces événements révèlent qu'il y a une société civile solide qui conteste les processus économiques et politiques qui structurent les relations entre citoyens, non-citoyens, États et sociétés. C'est dans ce contexte que nous proposons notre programme de recherche.

Au Canada, les événements mondiaux mentionnés ci-dessus, ainsi que le conservatisme et la polarisation de plus en plus prononcés

que l'on observe dans la sphère politique et dans les débats publics ont eu des effets potentiellement profonds sur les questions de justice sociale, de droits et de dignité. Dans la foulée de l'élection de deux gouvernements minoritaires conservateurs en 2006 et en 2008, l'élection du printemps 2011 a permis au Parti conservateur de recueillir une majorité de sièges avec 39,62 % des suffrages. Pour la première fois dans l'histoire, le Nouveau Parti Démocratique constitue l'opposition officielle, son pourcentage des suffrages étant de 30,63 %, tandis que la proportion des voix recueillies par le Parti libéral a chuté au niveau le plus bas jamais enregistré par ce parti. Par conséquent, selon l'analyse la plus simpliste, la période 2006-2012 semble être caractérisée par l'ascension de la droite politique (c'est-à-dire le Parti conservateur), une hausse des appuis à la gauche (c'est-à-dire le NPД) et un quasi-effondrement du centre. En réalité, bien entendu, ces résultats électoraux, comme tous les résultats électoraux, sont le produit de tendances à court et à long terme beaucoup plus complexes, d'événements dont la portée transcende les frontières canadiennes, de personnalités politiques particulières, etc. De notre point de vue, ce qui importe, c'est que, dans la conjoncture politique, l'élaboration d'un programme de recherche axé sur la justice sociale et sur les droits est particulièrement controversée et complexe — on doit accorder beaucoup d'attention au cadrage et à la contextualisation.

Certains Canadiens, par exemple, estiment que la période actuelle en est une où les dépenses publiques superflues sont en voie d'être éliminées afin de protéger la santé de l'économie canadienne et le bien-être des Canadiens (Clemens *et al.* 2011). Ils croient aussi que la période actuelle en est une où les Canadiens (et leur gouvernement) continuent de valoriser les questions de droits, comme en témoignent, par exemple, les excuses présentées par le gouvernement canadien en 2006 aux Canadiens d'origine chinoise qui ont été assujettis à un impôt de capitation punitif de 1885 à 1923, et les excuses offertes en 2010 aux anciens élèves des pensionnats indiens. Pour les autres, toutefois, le conservatisme de plus en plus prononcé

au Canada et ailleurs soulève de graves inquiétudes — des inquiétudes concernant l'accroissement des disparités économiques et sociales et la possibilité que les gains réalisés en matière de justice sociale et de droits de la personne ces 30 dernières années soient et continuent d'être compromis (Stanford 2012). Bien que ces inquiétudes reposent sur des tendances que l'on pouvait discerner dans les discours et les politiques gouvernementales bien avant l'élection canadienne de 2006, plusieurs défenseurs des droits de la personne et de la justice sociale se sont élevés contre l'accumulation de politiques et de lois qui portent préjudice aux intérêts de groupes vulnérables (par exemple, les nouveaux immigrants, les demandeurs d'asile, les jeunes exposés à des risques), qui favorisent les intérêts économiques par rapport aux intérêts environnementaux (par exemple la construction de l'oléoduc du Nord et le développement des sables bitumineux, le retrait de l'accord de Kyoto) et qui fragilisent la capacité de défendre efficacement les droits des groupes défavorisés au Canada (par exemple, la réduction des crédits affectés à la Commission canadienne des droits de la personne, à Droits et démocratie, à Katimavik, à Kairos, etc.) (Gergin 2011).

Les débats de longue durée sur ce que l'État devrait financer et sur la façon dont il devrait dépenser les fonds publics ont des répercussions encore plus puissantes. Ceux qui se situent au centre-gauche utilisent ces débats pour faire part de leurs craintes croissantes au sujet de l'affectation de fonds publics à certains groupes de la société civile et à l'augmentation des ressources servant à financer les mesures de sécurité qui limitent les libertés civiles. Gerald Caplan et d'autres mettent en évidence les moyens utilisés par les autorités municipales, provinciales et fédérales pour supprimer des initiatives comme le mouvement « Occupons » et les manifestations lors de la réunion du G-20 qui ont eu lieu à Toronto en 2010. Ils signalent notamment que, pour ce qui est des manifestations lors de la réunion du G-20, le coût des services de sécurité a été estimé à 1 milliard de dollars (CBC 2010). À la droite du spectre politique,

des intellectuels comme Brian Lee Crowley, Ezra Levant et Adam Aptowitzwer plaident de manière convaincante en faveur d'une réduction du rôle de l'État, d'organismes de bienfaisance qui s'auto-financent, de groupes d'intérêt public, de mesures de sécurité plus rigoureuses, de conservatisme économique — tout cela pour protéger les Canadiens. Pour des segments importants du public canadien, tout cela semble aller de soi.

Le programme de recherche que nous proposons doit se coller avec cette polarisation, dont il témoignera inévitablement. Alors que nous nous penchons sur certains des problèmes les plus épineux des cinq dernières années, nous soulevons une question fondamentale : sommes-nous témoins d'une démarche visant à saper progressivement la justice sociale et à limiter les possibilités d'une opposition efficace au Canada et ailleurs? Comme Caplan et d'autres, nous croyons que la nécessité de la justice sociale se fait de plus en plus pressante; nous entretenons également des craintes à l'égard de ce qui pourrait être une érosion des libertés civiles et une réduction de l'espace laissé à l'opposition (Caplan, 3 février 2012). Mais nous sommes d'avis que nos craintes doivent demeurer ouvertes à un questionnement critique et à la recherche fondée sur l'érudition. Comment les politiques gouvernementales influent-elles sur les diverses collectivités au Canada? Qui est le plus vulnérable aux effets préjudiciables des modifications apportées aux lois, aux politiques et aux services? Et pourquoi en est-il ainsi? La société civile est-elle témoin d'une réduction de sa capacité d'effectuer des changements? Une réponse bien orchestrée de la sphère civile parviendrait-elle à renverser ou à limiter un véritable programme de réforme? La couverture médiatique des manifestations récentes serait-elle de plus en plus limitée? L'activisme d'organisations comme Avaaz se limite-t-il à un groupe d'activistes informés et engagés? Selon quelles méthodes les gens s'organisent-ils dans leur vie quotidienne et en fonction de quelles questions clés le font-ils? Ces questions méritent une plus grande attention.

En outre, nous demandons aux chercheurs et universitaires de faire preuve de sens critique en mettant en question non seulement les effets des politiques et pratiques récentes du gouvernement, mais aussi leur temporalité et leur contexte. Dans quelle mesure le gouvernement nouvellement élu est-il responsable de l'évolution récente? Dans quelle mesure ces produits de tendances de longue date et d'une grande portée se situent-ils dans le contexte national et au-delà de ce contexte? Quelles sont les tendances intellectuelles et discursives de grande portée qui influencent les modes dominants de pensée en matière de justice sociale, de droits de la personne, de la société civile, de la responsabilité gouvernementale, etc.? Quelle est la généalogie de ces tendances et comment se répercutent-elles dans les politiques publiques et la vie quotidienne des gens? Nous demandons aux chercheurs et universitaires de continuer à poser des questions difficiles concernant la nature des iniquités structurelles et la propagation de discours masquant des préjugés raciaux et sexistes qui décrivent constamment certains groupes comme des problèmes ou des obstacles à la santé et au bien-être général de la société. C'est pourquoi nous proposons notre ébauche de programme de recherche non seulement à la lumière des événements (et d'une politique fractionnelle) des cinq dernières années, mais aussi des tendances intellectuelles à plus long terme qui en sont à l'origine, ainsi que des vieux processus d'injustice et d'exploitation qui demeurent présents au Canada et à l'échelle mondiale.

La poursuite de la justice sociale est une affaire manifestement complexe et de plus en plus difficile, et il nous incombe de réfléchir de manière critique à la façon d'étudier et d'aborder les questions d'injustice selon des méthodes qui sont tout à la fois participatives, efficaces et non sexistes. Étant donné ce qui s'est passé au Canada et dans le monde ces cinq dernières années, et compte tenu de l'existence persistante des vieux préjugés racistes, sexistes, impérialistes et des autres formes de discrimination, nous recommandons vivement que la Fondation Trudeau conçoive des bourses

dans ce domaine comme une dynamique entre (au moins) deux types d'activités : premièrement, les recherches qui tentent de comprendre les processus (anciens et plus récents) qui sous-tendent les injustices, l'indignité et l'iniquité ; et deuxièmement, les recherches qui projettent un éclairage sur les multiples méthodes qu'utilisent les citoyens et les non-citoyens pour obtenir des conditions de vie justes et dignes dans leur vie quotidienne. En ce qui concerne ce dernier point, nous souscrivons sans réserve au concept de sphère civile mis de l'avant par Jeffrey Alexander, un concept axé sur la fusion des interprétations conventionnelles de la société civile et de la sphère publique. Alexander (2006, 3) affirme qu'il s'agit « d'un monde de valeurs et d'institutions qui produit la capacité d'obtenir en même temps la critique sociale et l'intégration démocratique », d'où l'accent mis sur les responsabilités partagées dans la poursuite de la justice sociale et la promotion et la protection des droits et de la dignité.

Privilégier l'approche : des problèmes aux processus

Le document de discussion de 2007 rédigé par MacDonald recommande que, dans ses réflexions sur les recherches prioritaires dans ce domaine thématique, la Fondation se concentre sur les problèmes ou les questions qui compromettent la justice et la dignité (par exemple, la pauvreté ou la violence) plutôt que sur des groupes d'identité essentialisée qui exigent de l'attention (par exemple, les communautés autochtones, les femmes, etc.). Dans une certaine mesure, nous sommes d'accord avec cette approche en ce sens que nous ne préconisons pas des regroupements essentialistes. Toutefois, nous aimerions suggérer une autre façon de réfléchir aux orientations des recherches futures, et notamment une approche qui englobe un cadre critique de justice sociale féministe et qui cherche explicitement à comprendre les processus qui maintiennent les injustices. Bref, nous proposons de passer des problèmes aux processus.

Par ces mots, et conformément à la reformulation de ce domaine thématique proposée dans la première partie, nous suggérons que la

Fondation Trudeau cherche explicitement à appuyer des recherches sur les processus sous-jacents qui produisent les abus de droit et les injustices sociales. Cette approche présuppose que l'on aborde certaines ou toutes les questions fondamentales suivantes :

- Où, dans la société canadienne et à l'échelle mondiale, observe-t-on la discrimination, l'oppression, l'appauvrissement, la vulnérabilité, la marginalisation et l'exploitation? Et pourquoi ces phénomènes existent-ils?
- Qui profite du maintien de relations inéquitables? À qui les divers processus, discours, catégories, politiques et lois causent-ils un préjudice et qui en tirent des privilèges?
- Comment les « problèmes » sociaux (comme la pauvreté et la violence) en viennent-ils à revêtir une dimension liée au genre, à la race, à la classe, etc.?
- Comment et où les gens et les groupes résistent-ils aux iniquités et injustices de plus en plus graves et où observe-t-on des mobilisations visant à améliorer le quotidien des gens?

En considérant ce passage des problèmes aux processus, nous avons grandement bénéficié des travaux de certains chercheurs et universitaires féministes (Kobayashi 2001; Pratt 2000). De fait, les études féministes ont sensiblement contribué à la théorisation de ce que nous entendons par une conception critique de la justice sociale et, de manière plus générale, à l'élaboration de méthodologies critiques. Nous encourageons la Fondation à prendre une part active à la promotion des études féministes, notamment en ce qui concerne la détermination de ses priorités de recherche au cours des prochaines années, ainsi que la sélection des approches et méthodologies qu'elle souhaite appuyer.

Voici quelques éléments qui pourraient en découler :

- Appuyer des recherches sur la justice, les droits et la dignité comportant des *analyses intersectorielles* axées sur le genre, ce qui équivaut à reconnaître explicitement que les modalités selon lesquelles les gens identifient et sont identifiés façonnent leurs expériences des privilèges et/ou de l'exploitation. L'exemple que

Neve (2012) a donné lorsqu'il a proposé des recherches sur les droits de la personne axées sur le genre concerne les recherches sur les violations de droits liées à la « Guerre à la terreur » qui, selon lui, ignorent « presque totalement la dimension selon le genre ». Il a recommandé fortement à la Fondation d'encourager des recherches posant des questions qui, jusqu'alors, étaient ignorées. Pour illustrer son propos, il a mentionné les questions suivantes : quelle est l'expérience des femmes et des familles laissées à elles-mêmes lorsque les hommes sont détenus ? Comment les intersections de la race et du genre influent-elles sur la façon dont ceux qui sont laissés à eux-mêmes sont traités dans la société canadienne ?

- Appuyer des recherches qui permettent aux « Autres » de se faire entendre, ou des recherches où les chercheurs s'engagent à intégrer des perspectives qui ne sont pas toujours approuvées par le monde universitaire (c'est-à-dire des *recherches sanctionnées par la collectivité*). Cela signifie appuyer des processus de recherche qui sont considérés comme sensibles et utiles aux différents groupes communautaires (Tuhiwai Smith 2005).
- Appuyer des *recherches réflexives* où les chercheurs et universitaires examinent leurs propres positions de privilège et la complexité de leurs relations de recherche, et où ils demeurent conscients de la manière dont le pouvoir s'exerce toujours en vue d'influencer les connaissances produites (Rose 1994).
- Appuyer les recherches témoignant d'un *engagement*, où l'on fait fi de l'idée que les chercheurs devraient demeurer détachés de la vie des participant(e)s à la recherche ou qu'ils devraient réduire autant que possible les interventions dans leur vie. Cela signifie que l'on accepte de travailler avec des chercheurs qui comprennent les complexités en cause et qui sont néanmoins disposés à voir s'estomper les lignes de démarcation entre leurs rôles en tant que chercheurs, défenseurs des droits et interlocuteurs publics (par exemple, McEwan et Goodman 2010 ; Kobayashi 2001).

Bref, MacDonald (2007) a proposé des recherches sur la pauvreté, la violence, la santé, l'éducation, l'emploi et les iniquités

intergénérationnelles. Compte tenu de notre analyse des événements récents et des vieilles injustices, nous sommes d'accord que, cinq ans plus tard, ces sujets demeurent prioritaires. Mais nous souhaitons aussi compliquer sa proposition. De fait, en proposant une approche plus critique, plus dynamique, plus théoriquement informée, plus prospective, nous souhaitons centrer notre analyse sur les causes sous-jacentes et les expériences intersectionnelles d'injustice, ainsi que sur la relationalité, les rapports de mandant et mandataire et sur les endroits où il pourrait y avoir un changement social. Cette démarche visant à mettre l'accent sur les processus plutôt que sur les problèmes suscitera une manière de penser plus dynamique et aura une plus forte résonance sur l'avenir.

Fortes de cette nouvelle approche critique privilégiant les processus, nous exposons dans les sections qui suivent notre projet de programme de recherche. Compte tenu de l'importance que nous accordons aux processus, notre proposition porte beaucoup plus sur l'approche ou la méthodologie que sur l'énumération de questions ou de catégories bien définies. Nous traiterons de notre programme en deux parties. Premièrement, nous exposerons quatre thèmes qui se recoupent dans toutes les recherches dans ce domaine; deuxièmement, nous analyserons trois ensembles de processus qui, à notre avis, exigent une attention et un appui immédiats.

Considérations intersectorielles concernant les recherches sur la justice sociale, les droits et la dignité

En s'appuyant sur un échantillon des études universitaires actuelles et sur un survol des politiques mises de l'avant par les principaux centres d'études et de recherches et organismes non gouvernementaux au Canada, nous avons découvert quatre thèmes intersectoriels que nous prions instamment les chercheurs s'intéressant à tous les domaines de recherche en matière de justice sociale, de droits et de dignité d'envisager : 1) la déstabilisation des « structures »; 2) les inclusions et les exclusions, 3) les spatialités; 4) les

temporalités. En expliquant chacune de ces considérations intersectorielles, nous tablons sur les considérations théoriques dont il est question dans la première partie du présent document.

Déstabilisation des « structures »

Le fonctionnement du capitalisme mondial, la mécanique d'une démocratie fonctionnelle, les discours teintés de préjugés sexospécifiques et raciaux — toutes ces pratiques et tous ces discours uniformisés, dominants et bien ancrés dans la culture perpétuent et maintiennent les inégalités et nuisent à la capacité des personnes de s'épanouir et de vivre dans la dignité. Les processus et rapports politiques, économiques, culturels et sociaux fonctionnent de diverses manières en vue de façonner nos vies et de structurer les possibilités qui s'offrent à nous. Nous nous reportons à ce que l'on désigne souvent comme des « structures » — et pourtant, nous préférons concevoir tout cela comme des pratiques uniformisées, comme des discours dominants et comme des lois et des politiques particulières qui maintiennent les injustices, tout en reconnaissant que, même s'il s'agit d'éléments anciens et solidement établis, ils ne sont ni fixes ni rigides. Nous demandons que l'on entreprenne des recherches qui nous permettront de comprendre comment fonctionnent ces pratiques uniformisées et ces discours dominants et, surtout, de compliquer ou de contester ces processus et conditions inéquitables prétendument fondés sur le « sens commun » ou le « statu quo ». Nous recommandons vivement des recherches qui reconnaissent ces présumées « structures », mais qui proposent aussi des possibilités de changement. En nous inspirant des interventions d'Anna Stanley, boursière Trudeau 2003, nous demandons aussi que l'on entreprenne des études comportant une réflexion approfondie sur la fin poursuivie par ces pratiques uniformisées et, plus précisément, sur les personnes qui en tirent profit et sur ce qu'elles maintiennent.

Inclusions — Exclusions

Les processus d'inclusion et d'exclusion (notamment l'identification des personnes incluses et exclues, ainsi que la détermination des motifs présidant aux inclusions et aux exclusions) se situent au cœur de la recherche sur les questions de justice sociale, de droits et de dignité. En considérant ces processus, nous recommandons vivement aux chercheurs de demeurer critiques à l'égard des catégories qu'ils emploient et de la façon dont ces catégories peuvent contribuer au maintien des rapports hiérarchiques et des exclusions. En nous inspirant ici encore de la théorie féministe, nous préconisons des recherches qui évitent les conceptions essentialistes des regroupements sociaux. Nous proposons des analyses intersectionnelles qui reconnaissent les expériences hautement différenciées et la complexité d'emplacements sociaux multiples et dynamiques. Par exemple, nous insistons auprès des chercheurs pour qu'ils essaient de déterminer non seulement si les femmes au Canada tendent à être exclues des postes de haute direction au sein de l'appareil gouvernemental, mais aussi, étant donné l'immense diversité observée chez les « femmes canadiennes », si la couleur, la classe, l'âge, le statut matrimonial, la sexualité, etc., des femmes contribuent ou non à de telles expériences d'exclusion, et si oui, comment et pourquoi. Nous proposons que les recherches dans ce domaine portent sur les diverses méthodes selon lesquelles les gens et les organismes sont identifiés (et font l'objet de discrimination), ainsi que sur les modalités selon lesquelles les gens et les groupes font appel à des emplacements sociaux multiples dans leurs luttes pour la justice.

De plus, nous proposons que l'on privilégie les recherches visant à établir comment les rapports informent les processus d'inclusion et d'exclusion, lesquels informent à leur tour les conceptions de la justice sociale, des droits et de la dignité. Paulette Regan, chercheuse principale de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, suggère que les processus d'inclusion ne sont pas la responsabilité

d'un seul individu ou groupe défini, mais plutôt la responsabilité de l'ensemble de la société (Regan 2010). Dans ce contexte, nous suggérons que la Fondation Trudeau cherche notamment à appuyer les chercheurs qui sont critiques et réflexifs concernant leurs propres rôles, pouvoirs et privilèges, et aussi concernant la nature de leur savoir et les personnes qu'ils incluent dans leurs recherches et les méthodes utilisées pour traiter de cette inclusion.

Spatialités

Les questions de spatialité — par exemple, du point de vue du domaine d'intervention de l'État et de la fluidité des manifestations en faveur de la justice sociale — constituent une préoccupation importante des chercheurs dans ce domaine. Il faut effectivement se montrer critique à l'égard des façons dont les questions de justice sociale se répercutent dans de nombreuses sphères (et à de multiples échelons) et franchissent les frontières poreuses. Nous recommandons vivement aux chercheurs œuvrant dans les domaines liés à la justice, aux droits et à la dignité de mettre en question les catégories ou « échelles » qui sont apparemment fixes — de reconnaître les espaces importants entre, par exemple, « l'État » et la « société civile » et de s'attaquer aux façons dont les acteurs se glissent souvent entre divers « échelons » des pouvoirs publics. Nous recommandons instamment que l'on étudie la manière dont les initiatives dans un domaine sont liées à celles dans d'autres domaines, les appuient et/ou les contredisent. Cet effort implique, par exemple, que l'on essaie de comprendre comment les activités au Canada (comme la mise en valeur des sables bitumineux) influent sur les personnes dans d'autres régions du monde et comment la participation canadienne à des industries à l'étranger (par exemple, l'exploitation minière en Afrique) est liée à des enjeux plus généraux de justice sociale pour les peuples de l'hémisphère sud et de l'hémisphère nord. Il présuppose aussi que l'on étudie comment les luttes et les mobilisations pour la justice franchissent souvent des frontières géopolitiques et sociales

perméables, ainsi que les méthodes innovatrices utilisées par ces acteurs pour établir des liens translocaux et transnationaux.

Temporalités

Lorsque, à la fin de l'automne 2011, les médias ont fait état des conditions de vie terribles à Attawapiskat, une des préoccupations des acteurs de la société civile était de faire en sorte que le manque de logements adéquats et de soins de base sur la réserve ne soit pas interprété comme une situation d'urgence, mais plutôt comme une des multiples vieilles iniquités. On pourrait soulever la même question concernant la décision du Canada de se retirer de l'accord de Kyoto — un accord auquel le Canada ne s'est jamais conformé — lors de la conférence de Durban en 2011. Nous proposons donc que les chercheurs effectuent des analyses critiques de la nature temporelle des questions de justice sociale. Cela exige que l'on cherche à comprendre les vieux processus sous-jacents de vulnérabilité, d'iniquité et d'oppression et que l'on analyse les modalités selon lesquelles des événements, situations, contextes ou politiques fonctionnent en vue d'améliorer ces processus (comme, sans doute, dans les cas où il y a réparation ou rapprochement) ou de les approfondir (comme, sans doute, dans les endroits où les effets inégaux des crises financières mondiales sont le plus durement ressentis).

Une préoccupation concernant la nature temporelle des questions de justice sociale exige aussi que l'on adopte des approches prospectives où il est tenu compte, par exemple, des méthodes selon lesquelles les processus en jeu et les mesures prises maintenant nuisent à la capacité des générations futures de vivre dans la dignité. Bien que les questions de justice intergénérationnelle soient primordiales et clairement formulées dans les travaux sur le changement climatique, nous croyons qu'une approche prospective peut et doit être utilisée pour les recherches dans tous les domaines. Comment nos politiques, choix économiques et modes de consommation actuels influent-ils sur divers groupes, peuples et collectivités

luttant pour la justice, les droits et la dignité? Quelles sont les conséquences futures d'une décision rendant les médicaments accessibles aux peuples de l'hémisphère sud, notamment dans les régions où sévissent des épidémies massives de VIH/sida? Quelles sont les conséquences futures de nos pratiques et politiques de migration et d'immigration? Aux chercheurs incombe au moins la responsabilité de soulever ces questions.

*Domaines prioritaires de recherche :
comprendre les processus de pouvoir et de résistance*

À la lumière de ces considérations intersectorielles, nous analysons enfin brièvement les domaines prioritaires de recherche que nous proposons. Aux premières étapes de notre recherche concernant le présent document, nous avons déterminé qu'il y avait trois questions très importantes portant sur la justice sociale, les droits et la dignité qui, à notre avis, exigent une attention immédiate : 1) la pauvreté (et ses liens avec, notamment, la couleur de la peau, le genre, l'âge et la citoyenneté) ; 2) l'inégalité (surtout, mais non exclusivement, dans ses rapports avec la santé, l'éducation et les lois) ; 3) les réponses de la sphère civile. Toutefois, en nous appuyant sur notre analyse précédente, nous avons choisi de concevoir le programme de recherche que nous proposons en termes de processus plutôt que de problèmes. Par conséquent, nous avons organisé nos principaux sujets de préoccupation en fonction d'une série de processus qui sous-tendent les motifs pour lesquels certaines personnes vivent avec une abondance de privilèges, de santé et de possibilités tandis que d'autres vivent dans des conditions disproportionnées d'exploitation, de privation et d'appauvrissement. Nous nous concentrons donc sur les processus 1) d'appauvrissement et de discrimination ; 2) d'accès inégal et inéquitable ; et 3) de mobilisation. Pour tout dire, nous préconisons une meilleure compréhension du pouvoir — que l'on s'interroge sur la façon dont le pouvoir fonctionne au profit de certains et au détriment des autres et sur les multiples méthodes innovatrices et

complexes utilisées pour résister à ce pouvoir. Notre analyse n'est aucunement exhaustive et nous ne la concevons pas comme étant normative; nous mettons plutôt en évidence certains problèmes et questions clés, qui illustrent notre intérêt plus général pour les processus et qui, à notre avis, méritent d'être étudiés et approfondis au-delà des perspectives du présent document.

Processus d'appauvrissement et de discrimination

La pauvreté, l'insécurité des moyens d'existence, la marginalisation et la privation empêchent beaucoup de gens dans le monde et au Canada de s'épanouir et de vivre dans la dignité. Mais en examinant de manière critique comment la pauvreté constitue une question de justice sociale, nous devons considérer la question des facteurs sous-jacents : qui est le plus socialement et économiquement vulnérable? Où et pourquoi découvre-t-on des cas aigus de privation dans la société? Par conséquent, nous recommandons vivement aux chercheurs d'accorder une attention renouvelée aux processus d'appauvrissement et, en cherchant à comprendre les causes sous-jacentes, aux processus de discrimination. Les principales questions pourraient inclure celles-ci :

- Où au Canada et à l'échelle mondiale observe-t-on des processus d'appauvrissement, de marginalisation et/ou de discrimination? Quels sont les facteurs à l'origine de ces processus?
- Qui subit le plus grave préjudice ou est rendu le plus vulnérable par des pratiques, politiques ou discours particuliers? Qui en profite ou s'en tire indemne?

En d'autres mots, nous estimons que les recherches futures devraient porter sur la question de savoir pourquoi et comment certains groupes deviennent appauvris et comment leur vulnérabilité peut être accrue par suite de phénomènes comme la stigmatisation, la répartition inégale des ressources, le sexisme, le racisme et les multiples autres formes de discrimination. Dans le contexte de ces questions fondamentales, il y a des domaines d'intérêt particulier qui

émergent pour nous. Bien que, à notre avis, les recherches futures ne doivent pas se limiter à ces domaines, nous les suggérons pour illustrer l'approche que nous préconisons et la façon dont elle s'articule à un programme de recherche tangible.

- **L'âgisme et les iniquités intergénérationnelles.** En 2009, la pauvreté infantile au Canada se situait à 9,5%. La même année, la pauvreté chez les personnes âgées atteignait 5,9%, la plus forte concentration de pauvreté se trouvant chez les femmes âgées célibataires. En réfléchissant aux questions de justice, de droits et de dignité au Canada et à l'échelle mondiale, nous croyons qu'il importe de considérer les besoins de générations particulières et les façons dont les relations entre elles informent leurs capacités de vivre des vies pleinement satisfaisantes. Pourquoi la pauvreté infantile persiste-t-elle? Pourquoi les personnes âgées, notamment les femmes âgées, sont-elles vulnérables à l'appauvrissement et à la marginalisation? Quels sont les facteurs sous-jacents et les formes de discriminations qui interviennent ici?
- **Racialisation et division selon le genre.** Il est indispensable que nous posions des questions difficiles. Par exemple, nous devons nous demander pourquoi certains groupes, comme les peuples autochtones du Canada ou les communautés d'immigrants récents, se heurtent souvent à la pauvreté endémique, à des taux de scolarisation médiocres et à un manque de soins de santé adéquats. Il importe aussi que nous allions au-delà d'identificateurs statiques et homogénéisateurs de ces groupes afin de comprendre qui, dans leur sein, sont les plus vulnérables et pourquoi. Tenant compte des recherches sur la réduction de la pauvreté au Canada (Block et Galabuzi 2011; Hay 2009) et des campagnes des organismes comme le *Colour of Poverty Network*, nous croyons qu'il importe d'appuyer des recherches qui tentent de comprendre les processus perpétuant les liens entre l'appauvrissement et la racialisation. Nous estimons aussi que ces recherches devraient être assujetties à des analyses intersectionnelles portant sur la façon dont la pauvreté pourrait être également liée au genre, à la géographie, à la capacité, à la sexualité, à l'âge, etc.

- **Citoyens et non-citoyens.** Compte tenu du nombre croissant d'immigrants illégaux au Canada et ailleurs et du réaménagement des programmes de travailleurs temporaires qui recrutent des gens pour des périodes à court terme et non en vue de la citoyenneté, nous croyons que les recherches futures doivent faire état des conséquences découlant des méthodes selon lesquelles les citoyens et les non-citoyens sont recensés dans notre monde transnational. Dans la foulée de campagnes comme *Nobody is Illegal*, nous sommes d'avis que les chercheurs devraient également poser des questions comme celles-ci : quelles personnes sont autorisées dans quels espaces et pourquoi ? Comment nos politiques, lois et frontières rendent-elles certaines personnes illégales (et donc moins en mesure d'invoquer certains droits et certaines dignités), alors même qu'il leur faut ce travail pour maintenir le privilège de ceux qui sont réputés légaux ? Comment les discours et les catégories juridiques de citoyenneté favorisent-ils la discrimination contre certaines personnes et nient-ils leurs droits ? Ici encore, il est indispensable d'entreprendre un examen attentif de ce que l'on maintient au moyen de ces pratiques, ainsi que des méthodes selon lesquelles elles sont dictées par des processus sous-jacents de racisme, de sexisme, etc.

Processus d'accès inégal et inéquitable

Bien que les processus d'appauvrissement et la pauvreté empêchent plusieurs personnes de vivre dans la dignité, les disparités matérielles et symboliques au sein des sociétés et entre sociétés témoignent souvent de processus sous-jacents d'exclusion, d'oppression et d'exploitation. Un cadre critique de justice sociale, comme celui dont il a été question plus tôt, conçoit les inégalités sociales et économiques comme un symptôme d'injustices sous-jacentes, mais centre l'attention sur le dévoilement de ces situations et expériences sous-jacentes d'oppression (Stanley 2009). Dans ce contexte, et à la lumière des interventions répétées du Conseil des Canadiens et d'autres organismes, nous proposons que les chercheurs jettent un regard critique sur les processus qui déterminent qui a ou n'a pas accès aux

services, institutions, ressources et pourquoi. Autrement dit, nous proposons des recherches futures axées sur l'analyse des processus d'accès inégal et inéquitable tout en reconnaissant délibérément que le mot « inégalité » est une façon de parler d'expériences et de situations d'iniquité et d'oppression. Les questions fondamentales pourraient inclure celles-ci :

- Qui a et qui n'a pas accès aux services, aux institutions, aux ressources naturelles et symboliques?
- Pourquoi?

En considérant ces questions, nous demandons aux chercheurs d'analyser les processus complexes qui, au Canada et à l'échelle mondiale, nourrissent l'inégalité d'accès à divers services, ressources et institutions, notamment, mais sans s'y limiter, dans les domaines suivants : éducation, soins de santé, justice, information, emploi, sécurité des moyens d'existence, ressources environnementales et symboliques, habitation et eau potable. Nous demandons également aux chercheurs d'examiner comment les pratiques des États et des organismes non étatiques (entreprises, collectivités, autres établissements) préparent l'accès au pouvoir réel et symbolique. Ici encore, nous ne traiterons que de certains de ces domaines tout en soulevant certaines questions fondamentales.

- **Éducation.** Amnistie Internationale et l'UNESCO ont toutes deux insisté sur le fait que l'éducation est un droit fondamental nécessaire pour l'exercice de tous les autres droits. L'accès à l'éducation demeure donc un objectif fondamental pour la poursuite de la justice sociale et la protection des droits et de la dignité. Toutefois, étant donné les disparités croissantes au Canada et à l'échelle mondiale, ce qui est en jeu n'est pas seulement le droit à l'éducation, mais aussi les questions fondamentales concernant ce à quoi les gens obtiennent accès, et comment, pourquoi et à quelle fin ils l'obtiennent. Quels sont les processus socioéconomiques qui structurent l'accès à l'éducation au Canada? Comment l'absence de services de garderie ou d'éducation préscolaire abordables et accessibles pèse-t-elle sur l'accès à l'éducation plus tard dans la

vie? Comment s'attaque-t-on aux besoins linguistiques et d'intégration des enfants de foyers d'immigrants sans favoriser les différences ou la discrimination? Qui subit le plus grave préjudice par suite des réductions du budget de l'éducation publique? Où sont les obstacles à l'accès aux services spéciaux d'éducation et aux services de soutien pour les handicapés dans nos écoles publiques et quels sont les facteurs qui en sont à l'origine? Comment les croisements de genre, « race », classe, langue, etc., influent-ils sur le succès scolaire des enfants et l'accès à l'enseignement supérieur?

- **Santé.** Les indicateurs de santé révèlent l'existence de disparités au sein des pays et entre pays. Ces disparités témoignent d'iniquités sous-jacentes et d'écarts en matière d'accès non seulement aux soins de santé, mais aussi à des conditions de travail et de vie saines. En 2000, on a estimé que l'espérance de vie à la naissance chez les hommes des Premières nations au Canada était de 68,9 ans, alors qu'elle est de 77 ans au sein de l'ensemble de la population canadienne. Toujours en 2000, l'espérance de vie des hommes en Afrique du Sud était estimée à 53,5 ans. D'où proviennent ces écarts? Quels sont les facteurs qui sous-tendent les inégalités d'accès aux soins de santé et les écarts en matière d'état de santé? Pourquoi certaines personnes et certains groupes vivent-ils systématiquement dans de meilleures conditions? Pourquoi ont-ils des logements plus sécuritaires, de l'eau plus propre, des occupations moins pénibles, des revenus disponibles supérieurs et une meilleure alimentation? Et quelles sont les conséquences qui en découlent en matière de santé? Comment expliquer les écarts concernant l'accès aux soins de santé primaires, aux médecins de famille, aux spécialistes et aux tests diagnostiques spécialisés? Comment les inégalités en matière de santé sont-elles racialisées, réparties selon le genre et les classes sociales?
- **Justice.** Bien que la justice soit souvent considérée en termes de systèmes de justice pénale, nous encourageons les chercheurs à soulever des questions concernant la façon dont nous pouvons conceptualiser la justice pour mieux comprendre les implications de l'accès à divers types de justice. Comment la présence de la Sharia au Canada, par exemple, influe-t-elle sur nos conceptions de la justice et de l'accès à la justice? Quels processus perpétuent la réalisation ou la négation de la justice au Canada? Dans un

monde où les frontières sont de plus en plus poreuses, devrions-nous reconceptualiser la justice d'une manière plus transnationale? Quelle est la responsabilité des gens de l'hémisphère nord à l'égard des iniquités permanentes dans l'hémisphère Sud? Comment une approche plus holistique de la justice tenant compte des préoccupations humaines et environnementales peut-elle transformer notre façon de concevoir la justice et de mesurer son existence?

Processus de mobilisation

Enfin, compte tenu de l'analyse contextuelle dont il a été question ci-dessus, nous proposons que l'on accorde une très grande attention non seulement aux processus qui sous-tendent les injustices au Canada et à l'échelle mondiale, mais aussi aux modalités d'actions et aux motifs des personnes qui se mobilisent dans leurs luttes pour la justice, les droits et la dignité. Ces mobilisations prennent vraisemblablement diverses formes — depuis un rassemblement informel d'un groupe de quartier en vue d'appuyer un voisin luttant contre le cancer sans appui institutionnel ou familial, jusqu'aux initiatives d'une église visant à appuyer un orphelinat au Lesotho, ou les mouvements environnementaux et sociaux bien organisés. Voici certaines questions fondamentales que l'on pourrait aborder :

- Où et comment les gens se mobilisent-ils pour la justice, les droits et la dignité? Quels sont les principaux enjeux à l'origine des mobilisations? Quelles sont les fins poursuivies?
- Comment les gens organisent-ils leur vie quotidienne pour améliorer leurs conditions de vie et pour contester les normes établies?

Les recherches dans ce domaine comporteraient un examen du fonctionnement, de la dynamique, des réseaux et des effets des organisations non gouvernementales (petites et grandes), associations communautaires, organismes de bénévoles, organismes religieux, campagnes, et autres formes d'association relevant de la notion de « sphère civile » mise de l'avant par Alexander (2006) et

dont il a été précédemment question. Tout en reconnaissant les rôles importants que jouent les États en vue de perpétuer ou de modifier les iniquités en établissant des contextes juridiques où les droits et la dignité sont vécus, nous maintenons que les États seuls ne peuvent être tenus responsables de la promotion et de la protection de la justice sociale. Les recherches futures doivent donc se concentrer sur la sphère civile et sur l'activité, la créativité et l'ingénuité de ceux qui la peuplent. Elles doivent tenter de mieux comprendre les rôles des acteurs de la société civile à tous les échelons, depuis celui des ménages jusqu'au niveau mondial, et envisager comment la sphère civile fonctionne actuellement et comment son fonctionnement pourrait être renforcé. C'est ainsi que nous recommandons des recherches dans les domaines suivants :

- **Friction.** Les chercheurs dans ce domaine pourraient effectuer une analyse critique de ce que Tsing (2005) appelle la « friction » existant au sein de toutes les mobilisations, reconnaître que les mobilisations et les mouvements ne sont jamais homogènes et déterminer les perspectives qui interviennent dans n'importe quelle association donnée. Tout cela exige que l'on étudie les stratégies très importantes de divers réseaux, mouvements et associations, ainsi que leurs dynamiques internes contrastées et (potentiellement) conflictuelles, tout en reconnaissant que les unes et les autres sont nécessaires pour les mobilisations et en jetant un regard critique sur les effets de la friction et de la diversité au sein des mobilisations.
- **Possibilité de changement.** Nous suggérons que les chercheurs se penchent sur les méthodes selon lesquelles les mobilisations pourraient ouvrir la voie à des possibilités de changement en résistant à certaines normes ou en les contestant, de même que sur la façon dont le travail d'organisation pourrait modifier la vie quotidienne des gens. Nous croyons qu'il y a beaucoup à apprendre de ces efforts sur la façon dont le changement social peut se produire et sur le type de changement qui est souhaitable. C'est pourquoi nous recommandons vivement des recherches portant sur les divers modèles de mobilisation, de coopération, de résistance et d'association.

- **Frontières poreuses.** Reconnaisant les liens officiels et officieux complexes qui existent entre diverses collectivités et frontières géopolitiques, nous suggérons que les chercheurs soucieux de comprendre comment les gens et les groupes se mobilisent pour la justice et la dignité commencent à dévoiler certaines de ces complexités. Pour ce, il faut arriver à comprendre comment les gens nouent des liens en dépit des distances et des différences et comment les discours, les connaissances, les informations, les ressources et les gens franchissent diverses frontières sociales et géographiques.

Résumé de la deuxième partie

Dans la deuxième partie du présent document, nous avons entrepris d'examiner comment les événements des cinq dernières années ont évolué de manière à renforcer de vieux processus d'injustice profondément ancrés dans la culture et rendu plus urgente la poursuite de recherches critiques. Puis, en s'appuyant sur le cadre exposé dans la première partie, nous avons proposé un programme de recherche en deux parties axé sur les processus à l'origine des injustices. Ce programme suggère des considérations intersectorielles pour toutes les recherches dans ce domaine et propose des questions de recherche sur les processus d'appauvrissement et de discrimination, l'accès inégal et inéquitable et la mobilisation. Les questions et les sujets que nous proposons dans le cadre de ce programme de recherche ne sont aucunement exhaustifs. Il s'agit plutôt d'exemples illustrant comment la concentration sur les processus sous-jacents ouvre la voie à des espaces innovateurs, critiques et dynamiques permettant une réflexion sur les recherches relatives à la justice sociale, aux droits et à la dignité.

Conclusions

Pour nous, l'objet spécifique du présent document est une invitation à examiner le cadrage du thème « Droits de la personne et dignité » de la Fondation Trudeau et les recherches qu'elle appuiera dans le

contexte de ce thème au cours des prochaines années. En effectuant ce travail, nous nous sommes colletés d'une manière plus générale avec certaines positions, notions et questions qui sont très pertinentes pour tout chercheur préoccupé par la justice sociale, les droits et la dignité. Bien que notre analyse soit délibérément provocatrice, nous demeurons conscientes de ses limites. Nous reconnaissons l'ampleur et la profondeur qui caractérisent les études sur les droits de la personne, la justice sociale et la dignité dans diverses disciplines intellectuelles et nous reconnaissons que nous nous sommes inspirées d'un échantillon de textes universitaires provenant surtout des études féministes et critiques sur la justice sociale. Nous avons également tenu compte de conversations avec d'autres membres de la communauté de la Fondation Trudeau et des écrits d'acteurs et de groupes clés au sein de la société civile.

Notre principale conclusion est que nous devons réfléchir de manière critique à ce qui sous-tend les questions d'appauvrissement et d'inégalité, à ce qui pousse les gens à s'organiser et à résister, et aux motifs pour lesquels les rapports d'oppression et d'exploitation se maintiennent perpétuellement. C'est pourquoi nous proposons que la Fondation réinsère le concept de « justice sociale » dans son thème actuel intitulé « Droits de la personne et dignité », et d'élargir ce cadre conceptuel en parlant dorénavant de « Justice sociale, droits et dignité ». Nous croyons que, accompagné d'une analyse des trois concepts et de leurs rapports mutuels, ce cadrage ouvrirait la voie à d'importantes possibilités de recherche et de dialogue sur les inégalités, les iniquités et les injustices au Canada et à l'étranger.

En mettant de l'avant un programme de recherche sur ce thème, nous allons également au-delà d'une énumération de *problèmes* sociaux qui exigent de l'attention au Canada et ailleurs, et privilégions plutôt un effort de plus grande portée en vue d'analyser les *processus* sous-jacents de discrimination, d'oppression, d'exploitation et de changement social, l'objectif étant de travailler à l'établissement d'une société plus juste et plus équitable. C'est pourquoi

nous proposons que la Fondation adopte un cadre critique de justice sociale féministe appuyant des recherches qui expliquent comment, en dernière analyse, le pouvoir s'exerce dans les sociétés de manière à privilégier certaines personnes et groupes et, souvent du même coup, à causer du tort à d'autres. Ces recherches doivent aussi expliquer comment le pouvoir soulève toujours de la résistance. Cet accent mis sur l'analyse des facteurs à l'origine de l'oppression et sur les moyens utilisés par les gens et les groupes luttant pour la justice — plutôt que sur un effort d'énumération des questions et situations où les droits de la personne ou la dignité sont compromis — enrichirait le travail de la Fondation dans ce domaine en lui conférant une orientation plus prospective, en élargissant sensiblement sa portée et en le recentrant sur les problèmes difficiles des sociétés.

Bibliographie

- Abu-Lughod, L. (2008), *Writing Women's Worlds : Bedouin Stories, 15th Anniversary Edition* (Berkeley, CA : University of California Press).
- Agosin, M. (Ed.) (2002), *Women, Gender and Human Rights : A Global Perspective* (New Brunswick, NJ : Rutgers University).
- Alexander, J. (2006), *The Civil Sphere* (Oxford : Oxford University Press).
- Arendt, H. (1967), *Origins of Totalitarianism* (New York, NY : Harcourt, Brace & World).
- Block, S. et G.-E. Galabuzi (2011), *Canada's Colour Coded Labour Market : The Gap for Racialized Workers* (Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives).
- Bunch, C. (1990), « Women's Rights as Human Rights : Toward a Re-Vision of Human Rights », *Human Rights Quarterly*, vol. 12, numéro 4, 486-498.
- Canadian Broadcasting Corporation (CBC) (2010), « News », 27 juin. À consulter à l'adresse suivante : <http://www.cbc.ca/news/politics/story/2010/05/26/g8-g20-security-summit-toews.html>
- Caplan, G. (2011), « More voices you won't hear in the election campaign », *Globe and Mail*, 22 avril.
- Carroll, W.K. (2004), « Introduction : Unpacking and contextualizing critical research strategies », dans W.K. Carroll (dir.), *Critical Strategies for Social Research* (Toronto : Canadian Scholars' Press), 1-15.
- Clemens, J. et al. (2011), *Learning from the Past : How Canadian Fiscal Policies of the 1990s Can Be Applied Today* (Vancouver : Fraser Institute).
- Danieli, Y. et al. (dir.) (1999), *The Universal Declaration of Human Rights : Fifty Years and Beyond* (Amityville, NY : Baywood Publishing Company, Inc.).
- Donnelly, J. (2003), *Universal Human Rights : In Theory and Practice*. Ithaca, NY : Cornell University Press.
- Englund, H. (2006), *Prisoners of Freedom : Human Rights and the African Poor* (Berkeley, CA : University of California Press).
- Forest, P.-G. (2012), Entretien personnel (Ottawa : mars).
- Foucault, M. (1980), « Two Lectures », dans C. Gordon (dir.), *Power/Knowledge : Selected Interviews and Other Writings 1972-1977 by Michel Foucault* (New York, NY : Pantheon Books), 78-108.

- Gergin, M. (2011), *Silencing Dissent : The Conservative Record* (Toronto : Canadian Centre for Policy Alternatives).
- Gutmann, A. (dir.) (2001), *Human Rights as Political Idolatry* (Princeton, NJ : Princeton University Press).
- Haraway, D. (1988), «Situated knowledges», *Feminist Studies*, vol. 14, 575-599.
- Hay, D. (2009), *Poverty Reduction : Policies and Programs* (Ottawa : Canadian Council on Social Development).
- Ignatieff, M. (2007), *The Rights Revolution* (Toronto : House of Anansi Press).
- Lamey, A. (2011), *Frontier Justice : The Global Refugee Crisis and What To Do About It* (Toronto : Doubleday Canada).
- Kobayashi, A. (2001), «Negotiating the personal and the political in critical qualitative research», dans M. Limb et C. Dwyer (dir.), *Qualitative Methodologies for Geographers* (London : Arnold), 55-70.
- MacDonald, R. A. (2007), *Les droits de la personne et la justice sociale* (Montréal : Préparé pour la Fondation Pierre Elliott Trudeau).
- Mahmood, S. (2004), *Politics of Piety. The Islamist Revival and the Feminist Subject* (Princeton, NJ : Princeton University Press).
- Marshall, D. (2006), *Social Origins of the Welfare State. Quebec Families, Compulsory Education, and Family Allowances, 1940-1955* (Waterloo : Wilfred Laurier University Press).
- McEwan, C. et M. K. Goodman (2010), «Place geography and the ethics of care : introductory remarks on the geographies of ethics, responsibility and care», *Ethics, Policy and Environment*, vol. 13, numéro 2, 103-112.
- Mutua, M. (2008), *Human Rights : A Political and Cultural Critique* (Philadelphia, PA : University of Pennsylvania Press).
- Neve, A. (2012), *Entretien personnel* (Ottawa : mars).
- Pangalangan, R.C. (2003), «Sweatshops and International Labour Standards», dans A. Byrsk (dir.), *Globalization and Human Rights* (Berkeley, CA : University of California Press).
- Pratt, G. (2000), «Research performances», *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 18, numéro 5, 639-651.
- Regan, P. (2011), *Unsettling the Settler Within : Indian Residential Schools, Truth Telling, and Reconciliation in Canada* (Vancouver : UBC Press).

- Robinson, Mary (2004), «Advancing Economic, Social, and Cultural Rights : The Way Forward», *Human Rights Quarterly*, vol. 26, numéro 4, 866-872.
- Rose, G. (1997), «Situating knowledges : Positionality, reflexivity and other tactics», *Progress in Human Geography*, vol. 21, numéro 3, 305-320.
- Roth, K. (2004), «Defending economic, social and cultural rights : Practical issues faced by an international human rights organizations», *Human Rights Quarterly*, vol. 26, 63-73.
- Schwartz, D. (2012), «Six big changes the Charter of Rights has brought». À consulter à l'adresse suivante : <http://www.cbc.ca/news/canada/story/2012/04/17/f-charter-30-changes.html>
- Sepúlveda Carmona, Magdalena (2011), *Report of the Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, Ms. Maria Magdalena Sepúlveda Carmona on the Penalization of People Living in Poverty* (New York, NY : Nations Unies).
- Shelton, D. (1991), «Human Rights, Environmental Rights, and the Right to Environment», *Stanford Journal of International Law*, vol. 28, 103-138.
- Stanford, Jim. (2012), *Canada's Incomplete, Mediocre Recovery* (Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives).
- Stanley, A. (2009), «Just space or spatial justice? Difference, discourse, and environmental justice», *Local Environment*, vol. 14, numéro 10, 999-1014.
- Tsing, A. (2005), *Friction : An Ethnography of Global Connection* (Princeton, NJ : Princeton University Press).
- Tuhiwai Smith, L. (2005), *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples* (New York : Zed Books).
- Young, I.M. (1990), *Justice and the Politics of Difference* (Princeton, NJ : Princeton University Press).

RÉDACTRICE EN CHEF INVITÉE

Bettina B. Cenerelli

LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

tient à remercier les personnes suivantes de leurs contributions
au deuxième numéro du quatrième volume
des *Cahiers de la Fondation Trudeau*.

TRADUCTION

Richard Bastien (Kymlicka / Chazan) • Eric Bergeron (Owen)
Véronique Dassas (Rees / Préface) • Susan Kelly (Introduction)

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Véronique Giguère

RÉVISION

Laurence Jourde • Sarah Weber

Achévé d'imprimer sur du papier entièrement recyclé
en janvier 2013 sur les presses du Caius du livre.